

Proceedings

Actes

Strasbourg
20 – 21 September 2012
20 – 21 septembre 2012

1st working session - Thursday 20 September afternoon
1ere séance de travail – jeudi 20 septembre après-midi

Jeudi 20 septembre 2012

La séance est ouverte à 15 h 30 sous la présidence de M. Jean-Claude Mignon, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE**Le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

Je suis très heureux de vous accueillir à Strasbourg pour notre rencontre biennale. Deux ans passent vite, et pourtant le monde dans lequel nous vivons est toujours différent, ce qui rend nos rencontres d'autant plus nécessaires. Le moins que l'on puisse dire est que le monde bouge à une vitesse vertigineuse à tel point que nous avons parfois du mal à suivre une actualité riche et qui peut être dramatique.

Le contexte international est tel que, cette année, nous avons choisi, exceptionnellement, trois sujets pour nos délibérations communes. Ils peuvent sembler à première vue assez hétéroclites, mais concernent directement, tous les trois, les défis essentiels auxquels nous devons répondre et interpellent notre capacité à trouver des réponses efficaces aux préoccupations quotidiennes de nos 800 millions de concitoyens européens.

Tout d'abord, nous avons choisi de parler de l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, car cet avenir dépend tout autant de l'action du Conseil de l'Europe, dont elle est souvent considérée comme le joyau, que de la responsabilité qui incombe à chaque Etat membre de garantir la protection effective des droits de l'homme à l'échelle nationale. Depuis sa création, il y a un peu plus de 60 ans, la Cour a substantiellement contribué à ce que, aujourd'hui, nous jouissions du système de protection des droits de l'homme le plus sophistiqué du monde. Cependant, nous le savons pertinemment, la Cour est en train de crouler sous une avalanche de requêtes. Des requêtes dont un nombre prépondérant n'auraient pas de raison d'être si chaque Etat mettait pleinement en œuvre le système de la Convention européenne des droits de l'homme.

En mars dernier, la présidence britannique du Comité des Ministres a organisé une grande conférence à Brighton – la troisième après celles d'Interlaken et d'Izmir – consacrée aux réformes qui permettraient à la Cour de continuer à fonctionner efficacement. La Cour elle-même rationalise constamment son mode de fonctionnement pour faire face à ce flot de requêtes.

Mais nous ne pouvons pas résoudre le problème sans vous, sans l'implication active des parlements nationaux. C'est pourquoi j'ai souhaité personnellement que nous discussions au cours de cette conférence du devenir de la Cour. Les conférences dont

je parlais ont certes réuni des experts et des personnalités de très haut niveau, mais il me semblait indispensable que les présidents de parlement se saisissent de cette question et s'efforcent de dégager des solutions.

Comme je viens de le mentionner, les requêtes devant la Cour reflètent le fonctionnement – ou plutôt le dysfonctionnement - de l'Etat de droit dans certains pays. Je n'exagérerais pas en disant qu'elles représentent une sorte de photographie de l'état de la démocratie dans un pays. Or le parlement est à la fois l'émanation et le garant de cette démocratie. Les requêtes nous donnent également des indications précieuses sur les nouveaux défis que la société en mutation permanente nous pose et que nous devons résoudre en tant que législateurs.

C'est d'abord aux parlements nationaux de s'assurer que les nouveaux projets de loi, ainsi que les lois en vigueur, sont conformes à la Convention européenne des droits de l'homme. C'est aussi aux parlements d'amender ou d'adopter des lois lorsque la Cour constate des violations.

Chers collègues, la question n'est pourtant pas d'ordre purement législatif ou technique. Elle est au fond éminemment politique. Nous sommes tous des femmes et des hommes politiques. Il ne s'agit pas uniquement de textes de loi, mais de volonté politique. C'est à nous, parlementaires, d'exiger de nos exécutifs, par le biais du contrôle parlementaire, que les arrêts de la Cour soient exécutés de façon rapide et complète. C'est à nous de veiller à ce que l'état de la démocratie et du système judiciaire dans nos pays – et par là je veux dire le fonctionnement quotidien des institutions, la culture démocratique, les pratiques et les mœurs – soit à la hauteur des grands principes, valeurs et ambitions qui guident la Convention européenne des droits de l'homme.

L'Assemblée parlementaire joue un grand rôle dans ce processus. D'abord, par le biais de ses parlementaires, dont le double mandat, national et européen, établit un lien privilégié entre Strasbourg et les capitales nationales. Élément tout aussi important, c'est l'Assemblée parlementaire qui élit les juges à la Cour en veillant à ce que leur compétence soit en adéquation parfaite avec le prestige de cette institution. L'Assemblée veille également à l'exécution des arrêts de la Cour – elle a notamment engagé un dialogue avec plusieurs délégations nationales, afin d'identifier les mesures prises dans leurs parlements pour remédier aux problèmes sérieux qui ont été identifiés dans l'exécution des arrêts de la Cour.

D'une façon plus générale, l'Assemblée examine de très près l'état de la démocratie et des droits de l'homme dans ses pays membres, par son mécanisme de suivi, ainsi que l'état de la démocratie et des droits de l'homme en Europe. À ce sujet, nous sommes impatients de savoir quelle sera la position définitive de l'Union européenne et du Parlement européen à propos de la signature de la Convention européenne des droits de l'homme.

Voilà ce qui nous mène à notre second sujet. Il est clair que la crise en Europe et dans le monde ne se limite pas à une crise financière et économique. C'est également une crise de la démocratie. Il serait en fait plus précis de parler d'une démocratie en pleine mutation, confrontée à de nouvelles réalités.

L'épreuve que nous traversons est sans précédent, car elle correspond à un monde devenu totalement interdépendant et parce qu'elle englobe plusieurs crises à la fois. Nous devons faire face en même temps à un système financier devenu trop opaque et complexe, qui échappe au contrôle démocratique, qui entraîne la faillite d'individus, d'entreprises, et plonge des Etats souverains dans la tourmente ; à un grand nombre d'économies nationales, en particulier en Europe, où la croissance est quasiment au point mort, où l'activité économique sapée par l'austérité, où le chômage atteint des niveaux record et où la zone euro est plongée dans l'incertitude, alors que les modèles économiques d'autres parties du monde, pas forcément respectueux des mêmes normes démocratiques et éthiques, prennent le dessus ; à une instabilité politique mondiale patente, avec son cortège de conflits interétatiques, ses guerres civiles, et la menace terroriste et nucléaire ; au changement climatique, à une population qui explose et à des ressources essentielles à sa survie qui se font insuffisantes, voire rares.

Ce tableau sombre concerne avant tout l'Europe, et surtout une partie de celle-ci. La confiance dans l'avenir est probablement beaucoup plus importante en Chine, ou même en Allemagne, qu'en France ou en Grèce.

Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner si de plus en plus de nos concitoyens se sentent déboussolés et, faute de recevoir des réponses politiques satisfaisantes, s'ils s'éloignent de plus en plus de la classe politique traditionnelle. Nous sommes témoins de l'érosion de la confiance des citoyens à l'égard des pouvoirs institutionnels, du désintérêt face aux élections, de la dégradation de l'image de la classe politique aux yeux de l'opinion publique. En conséquence, l'euro-scepticisme, le populisme et l'extrémisme montent en puissance dans plusieurs pays européens. En même temps de nouveaux mouvements populaires voient le jour, souvent de façon spontanée grâce notamment aux réseaux sociaux, qui appellent toute notre vigilance.

Chers amis, je formule néanmoins le vœu que le tableau que je viens de dresser, même s'il est sombre, soit source d'espoir. Une crise, il est vrai, est un chamboulement et une souffrance. Mais c'est également l'opportunité d'une remise en question, d'un inventaire obligé des priorités, d'une quête active de solutions. Souvent les cataclysmes produisent de nouvelles idées et sont sources de changement.

À présent, nous vivons à crédit, que ce soit en termes économiques, politiques, environnementaux et surtout, en termes de confiance. Or, nous le savons fort bien, tout crédit doit, tôt ou tard, être remboursé. Nous ne devons pas pour autant renoncer à nos valeurs, bien au contraire. Ce sont ces valeurs qui ont permis à

l'Europe de surmonter les dévastations de la Seconde Guerre mondiale et de devenir un continent politiquement et économiquement puissant. Ces mêmes valeurs doivent continuer à nous guider à travers la tempête que nous traversons actuellement et constituer les balises de notre chemin, en vue de trouver les réponses adéquates.

L'un des problèmes majeurs découle de ce que, dans un monde interdépendant, les grandes décisions surviennent de plus en plus à un niveau supranational. Cela démontre, une fois de plus, l'utilité d'une rencontre comme la nôtre, qui nous permet de préserver le lien essentiel entre nos politiques nationales et ce que nous devons faire en commun.

Je suis fier que notre famille accueille désormais les parlements de pays qui sont nos proches voisins. L'année dernière en effet, le Parlement du Maroc et le Conseil national palestinien ont obtenu le statut de partenaire pour la démocratie et depuis, ils jouent un rôle extrêmement actif et bénéfique au sein de notre Assemblée. Permettez-moi de saluer l'ancien Président de l'Assemblée parlementaire, Mevlüt Çavusoglu, qui a eu l'idée de créer ce partenariat. D'autres parlements de pays voisins sont également représentés aujourd'hui sur une base régulière, lors de nos sessions, et j'espère que cette proximité croissante se traduira bientôt par l'obtention du même statut. La mise en œuvre du statut de partenaire pour la démocratie ne pouvait pas être initiée à un moment plus opportun, étant donné les révolutions qui se sont produites dans les pays arabes, dans lesquels les populations réclament plus de dignité, plus de justice et plus de démocratie, justement les valeurs fondamentales que défend le Conseil de l'Europe.

L'Assemblée parlementaire a été parmi ceux qui ont salué, les premiers, ces mouvements qui représentent une formidable chance d'étendre la zone de stabilité démocratique au sud de la Méditerranée. Le Conseil de l'Europe a également été parmi les pionniers qui ont mis en place des programmes d'assistance et d'accompagnement du processus démocratique dans ces Etats. Après tout, qui d'autre que le Conseil de l'Europe pourrait se prévaloir d'une telle expérience, qui a servi notamment dans la transition démocratique des pays situés à l'est du mur de Berlin ?

En même temps, chers collègues, tout en étant très ambitieux, nous devons rester lucides, réalistes et humbles. D'abord, parce que même dans les pays de l'Est et du Caucase, qui sont aujourd'hui tous membres du Conseil de l'Europe, à l'exception du Bélarus, pour des raisons évidentes que vous comprenez tous, nos efforts ne se sont pas toujours traduits par le progrès que nous escomptions. Ensuite, parce que la situation dans les pays arabes est beaucoup plus complexe. Cette complexité trouve son expression la plus tragique dans les atrocités perpétrées en Syrie. Je saisis cette occasion pour condamner de la façon la plus ferme les crimes contre l'humanité qui s'y déroulent sans relâche et devant lesquels nous demeurons impuissants. Nous restons également perplexes depuis quelques jours devant la violence déchaînée par certains groupes extrémistes dans le monde arabe en réaction à la diffusion d'un

film qui n'a ni les qualités, ni les mérites pour attirer une telle attention. Il nous est difficile de comprendre comment certains n'hésitent pas à troquer l'irresponsabilité et la bêtise d'un individu contre des vies d'hommes et de femmes qui n'y sont pour rien.

Pratiquement tous les pays de la région, qui ont cherché à s'engager dans une transition démocratique, naviguent pour l'instant entre des visions contrastées, laïque et religieuse (et même ultrareligieuse), démocratique et autoritaire.

Sur cette question fondamentale, je tiens à rendre une fois de plus un hommage tout particulier à mon prédécesseur, Mevlüt Çavusoglu, qui a engagé l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la voie d'une réflexion approfondie sur le dialogue entre les religions et les cultures. Je me réjouis ainsi que nous ayons pu cosigner dimanche dernier un communiqué commun pour appuyer et relayer l'appel du pape Benoît XVI pour une nouvelle coopération islamo-chrétienne destinée au Moyen-Orient. Toutes les religions peuvent, en effet, vivre ensemble sans haine dans le respect des croyances de chacun pour bâtir ensemble une société libre et humaine.

Je tiens ensuite à rendre hommage au travail remarquable accompli par ma collègue et amie Anne Brasseur sur la dimension religieuse du dialogue interculturel dans lequel elle soulignait notamment la nécessité pour les autorités nationales de veiller avec la plus grande attention à ce que les convictions religieuses et non religieuses des parents ne soient pas heurtées. Elle appelait aussi à un véritable partenariat pour la démocratie et les droits de l'homme entre le Conseil de l'Europe et les religions et les principales organisations humanistes, afin d'encourager la propagation des valeurs fondamentales de notre Organisation. Je crois en effet que ces valeurs du Conseil de l'Europe sont le lien, le ciment qui peut unir les 800 millions de citoyens d'une Europe aux cultures et aux convictions différentes. Je ne veux pas non plus passer sous silence le rapport de notre collègue Luca Volontè sur les violences dont sont victimes les chrétiens au Proche et au Moyen-Orient.

Vis-à-vis de nos voisins, nous avons le devoir de défendre nos valeurs et de les partager au mieux avec ceux qui s'en réclament. Mais nous avons également le devoir d'apprendre et de mieux comprendre les réalités auxquelles, avouons-le, nous ne nous sommes pas suffisamment intéressés par le passé, et dont nous ne maîtrisons pas toujours les enjeux sur notre propre sol. Nous ne disposons pas de solutions toutes faites, et il nous est encore moins possible d'imposer des solutions qui nous sembleraient pourtant les meilleures de notre point de vue. D'où la nécessité vitale de dialoguer et d'échanger. J'ai toute confiance à ce titre en l'issue de notre rencontre et en ses retombées positives, grâce notamment au débat que nous mènerons sur le troisième sujet.

Enfin, je voudrais saluer la présence de nos interlocuteurs internationaux, avec lesquels nous devons continuer à maintenir des relations rapprochées, complémentaires et fructueuses.

Chers collègues, chers amis, face à nos agendas nationaux et internationaux chargés et complexes, j'espère que nous profiterons de ces deux jours pour générer le maximum d'idées nouvelles et renforcer davantage les liens qui nous unissent. Je vous remercie de votre présence et de votre engagement actif. N'oublions pas que 800 millions d'Européens ont mis de grands espoirs en nous et que de plus en plus de femmes et d'hommes, dans les pays voisins et dans le monde, cherchent à s'inspirer de notre exemple.

Je vous remercie de votre attention.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à mon ami M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, un grand Secrétaire Général.

M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

J'ai toujours considéré que les législateurs que vous êtes constituait le pivot de la démocratie.

Je suis profondément convaincu que le moment et le lieu sont bien choisis pour approfondir la réflexion sur plusieurs questions essentielles, pour rechercher ensemble les meilleurs moyens de construire une véritable culture démocratique, pour donner l'exemple et cimenter les valeurs fondamentales qui nous sont si chères. C'est également le meilleur lieu pour réfléchir à la manière de recentrer nos efforts sur les véritables droits et besoins des Européens plutôt que de succomber aux slogans des politiciens populistes.

Nous avons devant nous deux journées bien chargées, pour réfléchir au rôle que jouent les parlements nationaux dans l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, pour débattre des grands défis et des opportunités que présentent les révolutions arabes. Autre question d'actualité : la démocratie représentative connaît-elle une crise ?

Sur ce dernier point, il ne fait aucun doute qu'existe une crise de confiance. La confiance du public dans les institutions démocratiques, qu'il s'agisse des partis politiques ou des parlements nationaux, s'effrite. Selon un sondage réalisé cette année par la Commission européenne, de nombreux Européens estiment que les responsables politiques et les partis politiques sont dans l'ensemble malhonnêtes et corrompus. Dans la plupart des capitales européennes, la démocratie est bien ancrée, mais les citoyens sont de plus en plus nombreux à se demander si le jeu en vaut la chandelle. La participation électorale est faible, les adhésions aux partis traditionnels en chute libre, et en parallèle, les mouvements politiques extrémistes, dont la crédibilité démocratique est pourtant plus que questionnable, gagnent du terrain.

Quelles sont les conséquences de cette situation ? Cela signifie que les citoyens sont de moins en moins convaincus que leur vote compte. Ils savent qu'ils peuvent changer le nom des personnes au pouvoir, mais ils ont l'impression qu'ils n'ont aucun impact sur les actions entreprises par les leaders. Cela signifie que l'Europe est confrontée à un risque encore plus grave que la menace d'une crise financière : une menace sur les valeurs fondamentales et les fondements moraux de notre société. Il semblerait qu'il y ait un gouffre profond entre les citoyens d'une part et les institutions démocratiques, d'autre part. Il faut combler ce gouffre, il faut restaurer la confiance. Mais comment y parvenir ?

Il faut avant tout procéder à un long et honnête auto-examen. Comme je l'ai dit, les parlements nationaux sont les piliers de la démocratie représentative. Mais la démocratie parlementaire ne saurait exister et fonctionner correctement que si elle jouit de la confiance des citoyens. En l'absence d'une telle confiance, ce sont ses fondements mêmes qui sont en péril. C'est pourquoi il est essentiel que les parlements s'assurent que leur propre fonctionnement ne prête pas à des soupçons. C'est la seule façon de regagner la confiance des citoyens. À cette fin, il est indispensable de donner l'exemple.

Trois grands domaines méritent de retenir notre attention : l'immunité parlementaire, le financement des partis politiques et des campagnes électorales, le lobbying.

Je commencerai par l'immunité parlementaire. Malheureusement trop de politiciens corrompus se cachent derrière leur immunité. La corruption est l'un des fléaux les plus répandus et les plus sombres et lorsqu'il concerne des élus il nuit à la gestion des affaires publiques, il sape la confiance indispensable à des relations sociales et économiques durables. L'immunité vis-à-vis de toute enquête ou poursuite dont jouissent les élus fait souvent grandement obstacle à la lutte contre la corruption. N'oublions pas que le véritable objectif de l'immunité parlementaire est de protéger l'indépendance des parlementaires, et donc la démocratie elle-même. Il ne s'agit pas d'un privilège personnel. C'est pourquoi il ne faut pas que l'immunité soit accordée sans aucune limite. Il ne faut pas non plus que l'immunité fasse obstruction au cours de la justice. Il s'agit de trouver ensemble le bon équilibre entre la nécessité d'assurer l'indépendance des parlements et le besoin de garantir un bon déroulement de la justice.

Je me rallie aux recommandations formulées par mes collègues du GRECO, le Groupe d'Etats du Conseil de l'Europe contre la corruption, à savoir qu'il est grand temps que nombre de nos parlements limitent l'immunité. Quant aux procédures de levée de l'immunité, elles devraient être rendues plus transparentes, plus efficaces, plus simples, et moins politisées.

J'en viens au financement des partis politiques. Des financements opaques menacent parfois le fonctionnement démocratique et même l'esprit de la démocratie. Tout comme pour l'immunité parlementaire, la transparence est vitale. Le Conseil de l'Europe ne cesse de rappeler aux Etats membres la nécessité de mettre en place un

système transparent pour le financement tant des partis que des campagnes électorales. Il est encourageant de constater que certains Etats prennent au sérieux cet appel, mais il reste encore beaucoup à faire. Un grand nombre d'États n'ont pas encore d'organe indépendant ou vraiment indépendant de contrôle. Dans certains Etats, soit il n'existe aucun organe de ce type, soit ses fonctions sont trop limitées : l'information est insuffisante, les comptes ne sont pas publiés ou ne sont pas accessibles à temps, les dons anonymes sont trop fréquents, les partis et les candidats sortants bénéficient parfois de facilités et de ressources exorbitantes. Et ce n'est pas un inventaire complet !

Troisième question : le lobbying. Il fait partie de la réalité du monde politique. Tant que le lobbying se limite à fournir des informations aux responsables politiques dans des domaines complexes, il constitue un élément constructif dans le processus politique. Mais lorsque le lobbying devient une politique d'influence, lorsqu'il confine à la corruption ou lorsque seules les voix des plus riches et des plus puissants peuvent se faire entendre, il présente un véritable danger pour une société démocratique. Il s'agit alors d'une redistribution de l'influence.

Face aux dangers du financement des partis et au lobbying, les sanctions et les restrictions sont insuffisantes, peu flexibles, limitées dans leur champ d'application, voire jamais appliquées. C'est cela qu'il faut changer. Il ne s'agit pas seulement de prévenir le fléau de la corruption, il faut protéger les droits des électeurs. À vous, à nous, ensemble, de mettre en œuvre la volonté politique nécessaire, les moyens adéquats pour lutter autant que faire se peut contre la corruption et pour regagner la confiance du public. Nous avons une responsabilité toute particulière en la matière, vous avez, en tant que présidents de parlement, une responsabilité essentielle, vous pouvez veiller à ce que les normes de conduite des parlementaires soient respectées. La crédibilité des normes adoptées dépend des outils à votre disposition, mais également de la sensibilité des parlementaires à cette question et de leur volonté de participer à leur élaboration. Si les écarts de conduite sont avérés les sanctions adéquates s'imposent.

Chers amis, je suis convaincu que les temps difficiles que nous vivons nous donnent la possibilité de progresser. Dans cet esprit, la Conférence européenne des présidents de parlement est une occasion unique en son genre, une occasion d'effacer les incohérences dans le cadre institutionnel, des incohérences qui alimentent la colère et la perte de confiance des citoyens. C'est l'occasion également de nous tourner vers l'avenir et de prendre les décisions courageuses qui s'imposent et qui bénéficieront à l'ensemble de notre continent, mais aussi à nos voisins.

Plus généralement, nous devons réfléchir à la façon dont peut fonctionner la démocratie représentative dans un environnement où les influences directes jouent un rôle de plus en plus important grâce aux médias, aux médias sociaux en particulier ; vous l'aurez constaté, les jeunes surfent sur l'internet, sont présents sur Facebook, utilisent les médias sociaux. Malheureusement, rares sont les jeunes qui

vont voter alors qu'ils en ont le droit. Pour eux, l'influence passe par les réseaux sociaux et non par l'urne. C'est un paradoxe auquel il faut réfléchir. Les partis politiques, partout en Europe, devraient s'interroger sur la baisse de la participation électorale.

Cette évolution a un impact sur l'ensemble de la société. Les responsables politiques peuvent être vus et entendus tous les jours. Où qu'ils soient, ils utilisent eux-mêmes leurs smartphones et leurs tablettes et participent à des discussions. Pourtant le *New York Times* remarquait récemment que les responsables politiques sont difficilement audibles au milieu des milliers de voix qui s'expriment en permanence dans ces médias sociaux. Comment les partis peuvent-ils survivre dans ces conditions ? Voilà pour eux un thème central de réflexion.

De nombreux défis nous attendent et je suis très heureux que vous soyez toutes et tous ici pour les analyser. Je souhaite que ces deux journées soient productives. Bon séjour à Strasbourg !

Le Président

Je vais maintenant avoir le plaisir de donner la parole à M^{me} Jozefina Topalli, Présidente du Parlement de l'Albanie et qui va s'exprimer au nom de la Présidence du Comité des Ministres assumée actuellement par son pays.

M^{me} Jozefina TOPALLI, Présidente du Kuvendi (Albanie)

Cette conférence est une excellente occasion d'identifier et de relever les nombreux défis qui nous attendent en Europe et dans le monde.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à ce forum au nom de l'Albanie qui, pour la première fois, assume la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Permettez-moi d'exprimer notre gratitude pour le grand soutien que vous avez apporté à l'Albanie et aux Albanais au cours des 20 dernières années. Le 28 novembre 2012, les Albanais célébreront 100 années d'indépendance. C'est l'un des événements les plus importants dans l'histoire de notre nation très ancienne. C'est un peu le diamant incrusté dans notre couronne. Aujourd'hui, l'Albanie est un pays libre membre de l'Otan. Qui aurait pu imaginer il y a encore quelques années que l'Albanie aurait un jour la présidence d'une aussi grande organisation ? Les Albanais vivent dans une petite nation, mais ils personnifient de grands messages de tolérance, de bonnes relations interethniques et interreligieuses. C'est une vieille tradition de ma nation. Nous, les Albanais, nous n'avons pas participé à l'Holocauste. Au contraire, le nombre de juifs vivant en Albanie à la fin de la Seconde Guerre

mondiale était plus important qu'il ne l'était au début. C'est pourquoi, dans le cadre de notre présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, nous avons fait du thème « Unis dans la diversité » une priorité. Des mots simples, mais qui ont un sens fondamental.

Aujourd'hui on parle surtout de la crise. Mais la vraie crise, c'est l'impuissance. Celui qui surmonte une crise se dépasse lui-même, alors que celui-ci qui n'a qu'échecs et difficultés à proposer comme réponse à une crise trahit ses propres capacités et valeurs et ne fait qu'ajouter des problèmes aux problèmes au lieu de les résoudre. Ne parler que de la crise, c'est majorer son importance. Mais arrêter d'en parler, c'est renforcer le conformisme. Nous, nous devons travailler ensemble, relever les défis et accepter la réalité qui nous entoure.

Le parlement est le temple le plus sacré dans nos pays. L'Europe a changé. Le monde est de plus en plus interconnecté et interdépendant. L'Europe doit relever de nouveaux défis dans ce nouveau millénaire : la mondialisation, la crise financière, la coexistence des religions, les changements démographiques, les nouvelles sources d'énergie. Et les parlements nationaux eux-mêmes doivent relever de nouveaux défis en cette période de crise économique. En fait, les démocraties n'ont que des défis à affronter. L'expérience de mon pays m'autorise à vous dire que ce qui a l'air impossible est en fait possible. L'Albanie est une jeune démocratie. On peut la comparer à une jeune fille pleine d'espoirs, de rêves, de désirs, et de souhaits de les transformer en réalités. Il y a 20 ans les Albanais ne pouvaient se déplacer qu'à l'intérieur de leur pays et avec l'autorisation d'un pouvoir dictatorial. Aujourd'hui, avec une démocratie qui se développe rapidement, les Albanais se déplacent librement dans la zone Schengen. Il y a 20 ans, l'Albanie était connue pour être le pays le plus isolé au monde. Aujourd'hui, elle préside le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Le moment des décisions courageuses est venu, comme celui d'appliquer de nouvelles idées. Contrairement à certains de nos voisins, nous n'avons pas connu de récession. L'Albanie renforce son développement économique et son intégration dans l'Union européenne est un objectif national. Cette adhésion est aussi un défi pour l'Union européenne.

Il ne faut pas perdre l'espoir de construire la démocratie partout dans le monde. L'Albanie peut apporter l'exemple d'un pays où plusieurs religions coexistent dans un cadre démocratique préservant les droits et les libertés, conformément aux valeurs du Conseil de l'Europe.

J'exprime également le souhait que dans un avenir proche certains pays européens membres de l'Union européenne et de l'Otan qui n'ont pas encore reconnu le Kosovo prennent la bonne décision.

Le Président

Je vous invite maintenant à bien vouloir adopter l'ordre du jour de notre Conférence qui, comme vous le savez, sera divisée en trois thèmes.

Nous commencerons nos travaux avec notre première thème : « Avenir de la Cour européenne des droits de l'homme : rôle des parlements nationaux ». Si nous disposons de suffisamment de temps cet après-midi, nous continuerons la discussion sur notre deuxième thème : « La démocratie représentative est-elle en crise ? Défis pour les parlements nationaux ».

Demain matin, nous poursuivrons avec le deuxième thème avant d'aborder le troisième et dernier thème de la conférence : « Révolutions arabes : défis et perspectives ».

À l'issue de nos travaux, j'aurai le plaisir de vous présenter un résumé oral de nos débats et travaux.

Y a-t-il des commentaires sur le projet d'ordre du jour ?...

Le projet d'ordre du jour est adopté.

Vous trouverez également le Règlement de la conférence dans vos dossiers ainsi que des propositions d'amendements au Règlement qui sont d'ordre purement technique. Ces amendements sont-ils approuvés ?

Les amendements au Règlement sont approuvés.

En accord avec ces règles et les pratiques passées, M. Omirou, Président du Parlement chypriote, qui a accueilli la dernière conférence, assurera la Vice-Présidence de la Conférence.

Nous entamons donc l'examen du premier thème.

Thème 1 - Avenir de la Cour européenne des droits de l'homme : rôle des parlements nationaux**Le Président**

Afin d'introduire notre premier thème, j'ai le plaisir de donner la parole à Sir Nicolas Bratza, Président de la Cour européenne des droits de l'homme.

Sir Nicolas BRATZA, Président de la Cour européenne des droits de l'homme

Je remercie l'Assemblée parlementaire d'avoir mis l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme en premier point de l'ordre du jour de cette Conférence de haut niveau. L'heure est venue d'un vaste mouvement en faveur de ce système de protection des droits de l'homme unique en Europe et à cet égard vos parlements sont des acteurs essentiels.

Je veux saluer l'Assemblée parlementaire qui est restée fidèle à la Convention et à la Cour dès leur naissance et tout au long de leur évolution.

Le rôle des parlements dans l'avenir de la Cour européenne est crucial.

Une étude publiée en Grande-Bretagne peu de temps avant la Conférence de Brighton a montré que le Parlement de Westminster ne remplissait pas pleinement son rôle en matière de droits de l'homme. Mais ce constat vaut aussi pour d'autres parlements et d'autres pays représentés dans cette salle.

Dans la réforme en cours du système conventionnel, il existe un mot clé qui s'adresse directement aux législateurs, c'est celui de subsidiarité. Il définit en l'occurrence le rôle des organes de la Convention, la Cour et le Comité des Ministres, par rapport au rôle des autorités nationales : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Ce terme sera inscrit dans le Protocole n°15 de la Convention qui sera soumis à vos parlements respectifs pour ratification. Depuis longtemps la subsidiarité est reconnue comme un principe cardinal du système des droits de l'homme en Europe. La responsabilité première des droits de l'homme relève des Etats. Si tel n'est pas le cas, il incombe à la Cour et au Comité des Ministres de s'assurer que ces droits sont bien respectés dans la réalité.

La responsabilité est partagée entre le niveau national et le niveau européen. C'est pourquoi le processus de la réforme se focalise sur ces deux niveaux. Il existe aujourd'hui un fort consensus sur l'importance de la mise en œuvre de la Convention au niveau national. La Déclaration de Brighton le dit clairement en commençant par une liste détaillée des mesures concrètes que devraient envisager les Etats. On peut considérer qu'il s'agit d'un vaste programme, non pas imposé par l'Europe, mais qui compile les idées et les propositions qui se sont révélées fécondes dans certains Etats et qui peuvent répondre aux besoins d'autres Etats. J'espère que les parlements européens pourront ainsi renforcer la place des droits de l'homme.

Je voudrais insister sur les recours effectifs au niveau national. Il ne s'agit pas d'une question formelle ou technique, elle touche au pivot du système conventionnel et au cœur de la subsidiarité. Les tribunaux nationaux doivent être équipés pour jouer pleinement leur rôle de protecteur des droits ancrés dans la convention. Ce truisme permet de comprendre pourquoi certains des plus grands Etats, ayant les populations les plus importantes, comme l'Allemagne ou l'Espagne, soumettent un nombre relativement limité d'affaires à la Cour européenne. La Turquie s'est

d'ailleurs inspirée de ces exemples et un nouveau recours individuel devant la Cour constitutionnelle entre en vigueur ce mois-ci. Il devrait permettre d'atteindre un meilleur équilibre entre le système national et le système européen. Lorsque les recours effectifs sont inexistants ou déficients, les requérants continuent à aller chercher à Strasbourg ce qu'ils ne trouvent pas chez eux. S'adresser à la Cour européenne devrait être l'exception et non la règle, comme cela peut sembler parfois être le cas.

J'aimerais maintenant vous présenter rapidement la situation actuelle de la Cour européenne des droits de l'homme.

Je commencerai par les bonnes nouvelles : une des réformes structurelles du Protocole n°14 a parfaitement fonctionné. Je fais référence au nouveau pouvoir confié à un juge unique de filtrer les affaires manifestement irrecevables. Cela a permis d'inverser le cours des choses. En effet, l'année dernière, et pour la toute première fois, le nombre d'affaires en attente devant la Cour a commencé à diminuer mois après mois.

Par contre, le problème des affaires répétitives perdure : près de 40 000 de ces affaires sont en attente. Il ne s'agit pas d'un phénomène généralisé, il ne concerne que quelques Etats, mais cela fait obstacle à une administration efficace de la justice. Confrontée à un nombre aussi élevé d'affaires répétitives, la Cour est obligée de fixer des priorités, la priorité la plus élevée allant aux affaires les plus urgentes, les plus graves. La conséquence en est que des milliers de requérants ont peu d'espoir de voir leur affaire tranchée dans un délai raisonnable, ou même prévisible.

La Cour est désireuse de participer à la solution de ce problème. À cet effet, elle adopte des jugements pilotes, qui servent d'orientation aux autorités nationales et leur permettent d'envisager des mesures de nature à régler des problèmes ancrés dans le système national. Votre rôle de législateurs est à cet égard fondamental. Les problèmes systémiques qui sont soumis devant la Cour nécessitent en général des réformes législatives, mais aussi l'allocation de ressources complémentaires. En période de crise financière, ces derniers mots ne sont pas les bienvenues. Mais les problèmes qui sont à l'origine de milliers d'affaires répétitives ne sauraient être ignorés.

L'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme dépend vraiment du traitement réel par les Etats des causes des affaires répétitives et de leurs conséquences.

Je voudrais aborder maintenant un point plus général : il s'agit de la marge d'appréciation laissée par la Cour aux autorités nationales. C'est un concept qui est souvent associé à celui de la subsidiarité. D'ailleurs à Brighton les Etats ont décidé d'ajouter ces deux points dans le préambule de la Convention. Dans de nombreuses affaires, la première approche de la Cour est de déterminer la marge d'appréciation appropriée. Il n'y a pas de formule générale, la marge peut être large ou étroite en

fonction de plusieurs variables. Ensuite, on examine si les autorités nationales restent ou non à l'intérieur de cette marge. L'un des éléments pris en compte est la structure de la législation nationale et le processus législatif qui la sous-tend. L'appréciation du législateur est prise très au sérieux par la Cour qui reconnaît que les autorités nationales ont une légitimité démocratique directe en matière de protection des droits de l'homme et qu'en raison de leur contact direct et continu avec les forces vives du pays, elles sont en principe mieux placées qu'une juridiction internationale pour évaluer les besoins et les conditions au niveau local.

Pour ce qui est de la structure de la législation nationale, le principe de proportionnalité est souvent décisif dans l'examen des affaires portant sur les droits de l'homme. En effet, lorsque la proportionnalité est respectée, moins grand est le risque de voir l'État s'écarter de sa marge d'appréciation. Cette fonction d'équilibrage revient typiquement aux cours nationales. Le législateur y parvient parfois directement et avec succès. De nombreux exemples le montrent.

Compte tenu du volume et de la sophistication des lois relatives aux droits de l'homme dans nos sociétés modernes, l'avis d'experts en cette matière est indispensable, comme l'a rappelé l'Assemblée parlementaire dans sa Résolution 1823 de l'année dernière. Les Etats l'ont reconnu aussi dans la Déclaration de Brighton, même si c'est en des termes différents. La Cour elle-même entend bien continuer à aller dans le même sens.

J'aborderai un dernier point avant de conclure : la Cour européenne croit fermement à la valeur du dialogue avec les autorités nationales. Nos principaux interlocuteurs sont bien évidemment les instances judiciaires les plus élevées des Etats européens, mais nous avons aussi veillé à développer nos relations avec les parlements. Outre le fait que nous recevons à Strasbourg de nombreuses délégations parlementaires, nos visites officielles dans les Etats membres comprennent systématiquement des discussions avec les autorités parlementaires. Toujours en se référant à la Déclaration de Brighton, il s'agit d'un moyen incomparable de mieux comprendre les rôles respectifs de chacun dans la responsabilité partagée de mettre en œuvre la Convention.

L'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme figure parmi les priorités les plus élevées du Conseil de l'Europe et revêt une importance cruciale pour tous les peuples de l'Europe. Je sais qu'avec le soutien des parlements que vous représentez, la protection des droits de l'homme est en sécurité dans toute l'Europe.

Le Président

Merci beaucoup, Sir Nicolas, pour cette remarquable introduction qui va nourrir le débat que j'ouvre maintenant.

La liste des orateurs a été distribuée.

Conformément à notre Règlement, l'ordre des orateurs a été déterminé par tirage au sort au cours de la réunion des secrétaires de délégation qui s'est tenue à 14 heures sur la base des orateurs inscrits à ce moment-là. J'invite les Présidentes et les Présidents de parlement qui souhaitent ajouter leur nom à cette liste à le faire dès maintenant auprès du service de la Séance.

Je voudrais aussi rappeler que, selon nos règles, le temps de parole par intervention est limité à cinq minutes.

M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil national (Monaco)

Une justice trop lente est un déni de justice. Ces mots de Jean-Paul Costa, ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme, avaient sonné l'alarme médiatique sur le risque de paralysie de la Cour lors de la Conférence intergouvernementale d'Interlaken. Il est vrai que le recours individuel est un dispositif fondamental pour le succès de la Convention européenne des droits de l'homme, mais il impose un important travail pédagogique afin d'éviter les nombreux cas de requêtes irrecevables.

Sur cette question, nous devons, en notre qualité de parlementaire, redoubler d'efforts auprès des gouvernements de nos Etats respectifs pour que les justiciables potentiels bénéficient d'un conseil juridique approprié et transparent sur le mode de fonctionnement de la Cour. Cela passe par une formation spécifique des juges nationaux, des avocats et des juristes en contact avec les justiciables, ainsi que par le renforcement de la présence sur le terrain des structures nationales des droits de l'homme qui jouent le rôle de conseiller effectif, gratuit et efficace auprès de tout citoyen.

Les Conférences intergouvernementales d'Interlaken, Izmir et Brighton ont redonné également au principe de subsidiarité tout son sens en remettant le système européen de justice à l'endroit. Il appartient en effet à chaque Etat et aux juges nationaux d'assurer sur leur territoire respectif le plein respect des droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme. Bien évidemment, la Cour européenne n'a ni la vocation ni les moyens matériels de se substituer aujourd'hui aux structures nationales.

Face aux arrêts de la Cour, les Etats ont ainsi le choix d'anticiper afin de s'assurer que leur législation est conforme à la jurisprudence de la Cour ou d'attendre de se faire condamner. J'en appelle à mes collègues pour qu'il y ait un renforcement de l'implication parlementaire dans ce domaine. Le rôle des parlements nationaux et notre mission en qualité de parlementaires s'avèrent primordiaux dans le système de subsidiarité de la Convention européenne des droits de l'homme dont la Cour est le gardien.

C'est primordial parce que le pouvoir législatif a vocation d'assurer la compatibilité entre les projets de loi, d'une part, et la Convention et l'interprétation de la Cour, d'autre part. C'est primordial aussi parce que les parlements participent pleinement à la mise en conformité du droit national lorsque leur État est condamné, et sont invités « à instaurer des procédures de contrôle parlementaire effectif de l'exécution des arrêts à partir de rapports réguliers de ministres compétents ». C'est primordial enfin parce que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe élit les juges de la Cour et leur confère ainsi une légitimité démocratique.

Il y a lieu également de réfléchir à l'amélioration de l'interaction entre les instances du Conseil de l'Europe, en particulier le Conseil des Ministres, et l'Assemblée parlementaire, afin d'aboutir à des positions communes plus affirmées vis-à-vis des États qui n'exécutent pas ou n'exécutent trop tardivement les arrêts de la Cour.

Je veux aussi souligner que la nécessité de doter la Cour de moyens financiers adaptés à ses missions reste d'une terrible actualité pour en éviter l'asphyxie.

Permettez-moi enfin de vous dire combien je me sens concerné en tant que président de parlement d'un petit État d'Europe devant le durcissement de la procédure d'élection des juges nationaux qui siègent à la Cour européenne. L'évolution actuelle de la procédure de sélection des candidats invite à privilégier avant tout les profils de très haut niveau, les parcours et les compétences exceptionnels. Ce processus est louable. Néanmoins, pour les petits États, un risque latent existe, celui de voir écarter de la liste des candidats retenus des juges nationaux méritants, aux compétences avérées, mais dont les parcours ne sauraient pas toujours, en raison même de la taille du territoire, rivaliser avec des juges issus de pays tiers. C'est pourquoi le critère de nationalité me semble tout aussi important à prendre en considération lors de la procédure de sélection des candidats.

M. László KÖVÉR, Président de l'Országgyűlés (Hongrie)

Les communautés nationales soumises à l'autorité d'États étrangers par les traités concluant les guerres mondiales luttent depuis des décennies exclusivement par le moyen du droit pour leur survie. C'est justement pour cette raison que nous n'avons pas pu supporter l'époque communiste qui bafouait nos droits. Il est normal qu'en 1958 la protestation nationale ait éclaté avec une telle force élémentaire. L'attachement au droit et à la justice est fort dans notre identité nationale. On qualifie d'ailleurs souvent la Hongrie de nation juriste.

Dans ces conditions, on comprend peut-être mieux que la Hongrie, juste après avoir récupéré son indépendance, se soit engagée pour le système juridique européen et ait inscrit dans sa législation la Convention européenne des droits de l'homme signée à Rome. Par cet acte, elle s'est soumise également à la compétence de la Cour européenne des droits de l'homme. Dans les affaires devant la Cour, c'est un

représentant du gouvernement hongrois qui intervient assisté du service de représentation à la Cour de Strasbourg du ministère compétent. Lorsqu'on examine le travail accompli, on se rend compte vite de l'augmentation forte du nombre de recours reçus par la Cour chaque année. Tandis qu'en 1993 le nombre de recours était de 127, en 2011 il atteignait 656 et la violation de la Convention a été constatée 241 fois. Sur ce dernier chiffre, dans 184 cas, c'est la longueur excessive de la procédure devant les juridictions nationales qui a constitué la violation. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui ont poussé à la réforme de notre système judiciaire qui a aussi été débattue sur les forums internationaux.

L'augmentation du nombre d'affaires soumises à la Cour européenne, et notamment de celles liées à des procédures excessivement longues, détermine les axes possibles des interventions des parlements nationaux. Le Parlement hongrois assure un contrôle régulier de la mise en œuvre des arrêts de la Cour. En 2007, l'Assemblée nationale a adopté une résolution invitant le ministre de la Justice à informer une fois par an les commissions compétentes. Cinq présentations de ce type ont déjà été effectuées.

Selon nous, le droit est déterminé par la morale. De ce point de vue, il est moralement inacceptable que la Cour des droits de l'homme ait condamné notre pays pour avoir interdit d'exhiber les symboles du totalitarisme. C'est pour protéger la société démocratique et la dignité humaine que l'Assemblée nationale a interdit le port public des symboles du nazisme et du communisme. Vaclav Havel, l'ancien Président tchèque, a eu raison de dire en 2008 qu'il n'y avait pas de différence entre la Croix gammée et l'Etoile rouge. Selon le point 3 de la Déclaration de Brighton, l'un des fondements de la Convention européenne des droits de l'homme consiste en l'égalité souveraine des Etats. Il importe que, sans double standard, les mêmes règles prévalent pour tous les crimes commis contre l'Humanité.

M. Pio GARCIA ESCUDERO, Président du Sénat (Espagne)

Au fil des années, que ce soit au sein des gouvernements des Etats membres, qui sont des parties contractantes de la Convention, ou au sein de la Cour elle-même, nous avons essayé de prendre des mesures permettant à cette dernière de traiter le plus grand nombre possible de requêtes. Dès 1998, et ces dernières années encore, des réformes ont été adoptées pour permettre à la Cour de disposer des structures les plus souples possible pour répondre aux attentes de 800 millions d'Européens.

L'un des problèmes tient aux délais dont la Cour a besoin pour traiter une requête. Les Conférences d'Interlaken, d'Izmir et de Brighton ont successivement examiné la question de l'avenir de la Cour. Le Congrès des députés et le Sénat d'Espagne ont participé à chacune de ces réunions. Il faut analyser le rôle que peuvent jouer les parlements nationaux dans la mise en œuvre des droits individuels inscrits dans la Convention. Nous pensons que les parlements peuvent et doivent jouer un rôle

préventif. Ils doivent examiner attentivement leur législation pour s'assurer de sa conformité avec la Convention, afin d'éviter que des requêtes trop nombreuses ne soient introduites devant la Cour de Strasbourg. Les parlements peuvent constituer des lieux de prévention de la saisine de la Cour.

La phase de surveillance de l'exécution des arrêts est aussi importante.

En fait les parlements doivent jouer un rôle double. Les parlementaires sont aussi membres de délégations internationales, ce qui leur permet de transmettre le message de la nécessité d'un examen de toutes les lois au regard de la Convention ainsi que de l'exécution scrupuleuse de tous les arrêts. Tous les cas de violation de la Convention n'entraînent pas une étude du droit interne par les tribunaux. Il faut donc trouver les moyens de faire en sorte que tous les arrêts de la Cour soient exécutés correctement. Cela pourrait se faire par le biais de mesures spécifiques ou générales.

La Constitution espagnole prévoit que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme doit être appliquée par tous les tribunaux, de la Cour constitutionnelle jusqu'aux tribunaux d'instance. C'est pourquoi nous sommes fiers de la manière dont la jurisprudence de la Cour est appliquée dans notre pays. D'ailleurs le nombre de requêtes contre l'Espagne est traditionnellement très bas.

En tant que représentants de la volonté populaire, nous continuerons à suivre de très près la mise en œuvre des droits inscrits dans la Convention, ainsi que l'exécution des arrêts. Mais toutes les parties à la Convention doivent faire en sorte que celle-ci soit appliquée correctement.

C'est pourquoi des réunions comme celle d'aujourd'hui sont tellement importantes, à l'instar de celle de Brighton en début d'année. Il est important que chacun s'engage à respecter la Convention, surtout dans un contexte de crise.

M. Cemil ÇIÇEK, Président de la Grande Assemblée nationale (Turquie)

Le système conventionnel, avec en son cœur la Cour européenne des droits de l'homme, joue un rôle qui va au-delà de la protection des libertés et des droits de 800 millions de citoyens. Cela permet de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux violations des droits et également de protéger nos valeurs communes, les valeurs de la démocratie et de la primauté du droit.

Le monde connaît une époque très difficile. Nous sommes confrontés à de nombreux défis : la xénophobie croissante, l'islamophobie, le racisme, les discours de haine de plus en plus nombreux. Ce sont des évolutions inquiétantes qui troublent la paix sociale ainsi que la sécurité. Il faut tenir compte de ces défis, et cela impose de protéger l'efficacité du système de la convention. Il est indispensable de manifester la volonté politique nécessaire pour assurer cette protection. Les acteurs de premier

plan sont les Etats parties, la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité des Ministres qui doivent sans cesse s'interroger sur leurs responsabilités et leurs relations mutuelles.

La Turquie a toujours tenu compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pour améliorer la démocratie et l'Etat de droit. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que des remèdes législatifs pallient les lacunes de notre législation nationale. Nous avons adopté un nouveau système de requêtes individuelles qui entrera en vigueur à compter du 23 septembre 2012. Les citoyens turcs pourront jouir de cette possibilité.

Nous avons également créé la fonction d'ombudsman et une institution nationale des droits de l'homme. Nous avons par ailleurs adopté trois paquets de réformes dont l'objectif est d'accélérer l'efficacité de la justice en Turquie. S'agissant de la mise en œuvre des décisions et arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, nous poursuivrons nos efforts car un grand nombre de requêtes turques auprès de la Cour portent sur la longueur de la procédure judiciaire. Nous y travaillons. Bientôt le Parlement turc sera saisi de projets de loi à ce sujet.

Tant le parlement que le gouvernement de notre pays bénéficient d'une excellente coopération de la part de la Cour.

Les critères qui déterminent les compétences de la Cour européenne des droits de l'homme doivent être mis en œuvre soigneusement. Les arrêts de la Cour doivent être clairs, cohérents, prévisibles. Il est par ailleurs important que les dispositions législatives soient prises en compte et le cas échéant amendées.

Nous connaissons de nombreuses transformations. Nous sommes les témoins des conséquences positives de ces évolutions, mais par ailleurs des discours de haine et des activités terroristes, ainsi que d'autres phénomènes extrémistes ont tendance à se développer. Des groupes extrémistes abusent de la liberté d'expression et de pensée. Y a-t-il un lien indissociable entre liberté de provocation et liberté d'expression ? Il est de la responsabilité de la Cour européenne de proposer des réponses aux nouvelles questions qui se posent.

M. Peter WESTERBERG, Président du Riksdagen (Suède)

L'adhésion de l'Union européenne à la Convention des droits de l'homme démontrera l'attachement de celle-ci à la protection des droits de l'homme. La Suède souhaite vivement que cette adhésion intervienne rapidement.

Le droit à un recours individuel est et doit demeurer la pierre angulaire du système conventionnel. La Cour et les Etats membres partagent la responsabilité de garantir la protection des droits et des libertés définis par la Convention. Toutefois la

responsabilité première revient aux Etats membres. Le rôle de la Cour est subsidiaire. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

La Suède est très préoccupée par le nombre de requêtes pendantes devant la Cour. Il existe un risque sérieux que la qualité et la cohérence de la jurisprudence de la Cour en souffrent à long terme. En dépit des progrès réalisés, notamment grâce au Protocole n°14 et à des réformes internes, les délais de jugement sont encore trop longs.

Pour obtenir un fonctionnement efficace du système conventionnel, il est primordial que les Etats membres appliquent pleinement la Convention au niveau national. Cela implique une exécution rapide et effective des jugements et la prise en compte par chaque Etat des décisions de la Cour relatives à d'autres Etats. Cela concerne leur propre ordre juridique. L'assistance apportée aux Etats par le Conseil de l'Europe doit être renforcée.

Une attention particulière doit être accordée aux requêtes répétitives qui constituent encore une part trop importante des affaires pendantes devant la Cour. Il appartient aux Etats membres de remédier aux problèmes structurels et systémiques qui génèrent ces recours.

La surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des jugements peut encore être considérablement améliorée. Il faut accentuer la pression sur les Etats qui n'exécutent pas les jugements dans des délais raisonnables.

La Suède pense que la possibilité de nommer des juges supplémentaires à la Cour pourrait être un moyen pour d'aider celle-ci à traiter les requêtes dans un délai acceptable. L'Assemblée parlementaire devrait être associée à la procédure de sélection de ces juges.

Nous soutenons entièrement la réforme en cours qui a pour but de renforcer l'efficacité à long terme du système conventionnel.

La Cour suprême de Suède a inscrit dans sa jurisprudence un principe général selon lequel des réparations pour violation de la Convention peuvent toujours être demandées, même sans fondement direct dans la législation nationale. La Suède estime en effet qu'elle a le devoir d'accorder dans ce cas des dommages et intérêts.

M. Trajko VELJANOSKI, Président de la Sobranie (« L'ex-République yougoslave de Macédoine »)

Ces dernières années, la Cour européenne des droits de l'homme et les mécanismes juridiques sur lesquels elle repose ont fait l'objet de trois grandes conférences : Interlaken, Izmir et Brighton. Le fait que les initiateurs de ces conférences aient été des Etats membres du Conseil de l'Europe manifeste clairement le fait qu'il est

extrêmement important pour nous de disposer d'un système protecteur des droits de l'homme, développé, moderne, effectif. C'est un indicateur clair de l'engagement de l'Europe en faveur de la démocratie et de la primauté du droit.

Le succès de la Cour se traduit évidemment par une surcharge de travail. Quelle que soit leur efficacité, les réformes de fonctionnement ne suffiront pas à résoudre ce problème. Il s'agit d'assurer une mise en œuvre effective des droits de l'homme non seulement par la Convention européenne mais au niveau national, et de garantir la mise en œuvre de chaque arrêt de la Cour. Il convient de trouver le juste équilibre entre les juridictions nationales dans la mise en œuvre des arrêts de la Cour.

Les Etats membres et singulièrement les Parlements doivent veiller, lorsqu'ils adoptent de nouvelles lois, au respect des normes ancrées dans la Convention. Les arrêts de la Cour doivent être mis en œuvre à la lettre. Il faut que les principes de la Cour soient bien respectés par les acteurs et par ceux qui les contrôlent. Les questions au Gouvernement permettent notamment de s'en assurer, ainsi que le travail des commissions parlementaires.

J'aimerais maintenant vous dire quelques mots des réalisations de la République de Macédoine.

La décision stratégique d'adhérer à l'Union européenne et à l'Otan constitue une garantie forte de stabilité et d'avenir de notre État, qui s'accompagne de nombreuses réformes. La réforme du système judiciaire vise à le rendre indépendant et impartial. C'est la condition du respect des droits de l'homme, de la liberté et donc de la démocratie. Nous avons mis en place un nouveau mécanisme d'adoption des arrêts dans un délai raisonnable.

La République de Macédoine est un État multiethnique, multireligieux, multiculturel. La protection des droits des minorités et des communautés ethniques est un indicateur important du niveau de la démocratie et du respect des normes et valeurs européennes. L'égalité entre les différentes communautés dans notre pays est clairement ancrée dans notre ordre constitutionnel et juridique.

La convention européenne traite de la protection des droits des minorités sur une base individuelle. En parallèle, il ne faut pas oublier que les droits des minorités doivent aussi être abordés sur une base collective.

L'Assemblée parlementaire a proposé l'établissement d'un nouveau protocole additionnel à la Convention pour la protection des droits des minorités. Mais ce travail n'a pas été finalisé.

La Convention et la Cour font partie des bases les plus anciennes et les plus fondamentales de la démocratie européenne. Ce système est le joyau de la couronne de l'Organisation. Préservons ce joyau, taillons-le, faisons-le briller de tous ses feux pour les générations à venir.

M. Vincenç MATEU, Président du Conseil général (Andorre)

La Cour européenne des droits de l'homme apporte une immense contribution à la protection des droits de l'homme en Europe depuis plus de 50 ans. C'est notre devoir de trouver des solutions pour mettre en place des mesures qui assurent le bon fonctionnement de cette institution. C'est à nous parlements nationaux, de travailler avec nos gouvernements et avec la société civile afin de garantir la protection effective des droits de l'homme à l'échelon national.

Les dispositions prévues par les Conférences d'Interlaken, d'Izmir et de Brighton doivent continuer à être respectées pour garantir l'efficacité à long terme de la Cour en renforçant le principe de subsidiarité, en améliorant l'efficacité du système de contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour, et en optimisant le filtrage et le traitement des requêtes comme le prévoit le Protocole n° 14.

Tout parlement démocratique doit vérifier systématiquement la compatibilité des projets de loi avec les obligations internationales en matière de droits de l'homme. Soit par la création de commissions des droits de l'homme spécifiques, soit en dispensant aux parlementaires et à leurs collaborateurs une formation aux droits de l'homme, soit en veillant à ce que les parlements soient bien conseillés par des experts en questions relatives aux normes de la Convention.

Un autre des outils essentiels est la possibilité de poser des questions au gouvernement. Des questions qui permettent aux parlements d'interpeller le gouvernement à propos des actions réalisées ou qui doivent être réalisées en faveur de l'élaboration des normes législatives applicables en matière de droits de l'homme. Nous devons utiliser ce moyen de contrôle pour faire avancer nos législations nationales dans le sens des mesures préconisées par la Cour, pour surveiller le respect des droits de l'homme dans chacun de nos Etats, pour contribuer à la défense des libertés qui sont garanties par la Convention.

Etant donné que la Convention fait partie du droit national dans les systèmes juridiques des Etats parties, toutes les lois et politiques au niveau national devraient être conçues de façon à respecter les dispositions de la Convention.

La jurisprudence de la Cour doit être bien connue par tous les citoyens, en vue d'éviter que des affaires répétitives ne soient portées devant la Cour, ce qui se traduit par une surcharge de travail pour cette institution. Il est indispensable de parvenir à réduire le temps consacré par la Cour aux requêtes manifestement irrecevables et à celles qui sont répétitives.

Il est aussi nécessaire de favoriser la coopération interparlementaire et de veiller à ce que les Etats parties continuent à renforcer l'application des normes de la Convention et à tenir compte des développements de la jurisprudence de la Cour. Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui assure l'exécution par les Etats

membres des arrêts et de certaines décisions de la Cour, ainsi que l'Assemblée parlementaire sont des instruments clés pour la réussite de cette réforme.

En conclusion, je voudrais faire miens les propos de M. Robillon et souligner à mon tour le rôle très important qu'ont joué tout au long des années les juges des petits Etats.

M. Ognjen TADIC, Adjoint du Président de la Chambre des peuples (Bosnie-Herzégovine)

La thèse principale de ce débat est qu'il est nécessaire de définir un model efficace du mécanisme parlementaire qui contribuerait à la rationalisation du traitement des requêtes dont le nombre constitue une menace pour l'efficacité du système de la Convention et submerge l'avenir de la Cour. Il est souligné que l'entrée en vigueur du Protocole n°14 n'était pas suffisante en soi pour régler les problèmes que rencontre actuellement la Cour. Il faut obtenir un model qui restreindra l'afflux de requêtes dans le Registre de la Cour et assurera l'exécution rapide et complète de ses arrêts, en particulier ceux qui témoignent de problèmes structurels.

La Bosnie-Herzégovine (BiH) s'affronte depuis longtemps à un cas qui concerne ses problèmes structurels. Il s'agit de l'arrêt de la Cour relatif à la requête de Dervo Sejdić i Jakob Finci. En bref, le contenu de l'arrêt est que la Cour a conclu que les dispositions de la Constitution réglant la composition de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine et de la Chambre des peuples de l'Assemblée parlementaire de la BiH sont en violations des droits garantis par l'article 1 du Protocole n°12 à la Convention. La Constitution prescrit que seulement les Serbes, les Bosniaques et les Croates puissent être élus dans ces institutions. Vous ne pouvez qu'imaginer à quel défi s'est affronté la Bosnie-Herzégovine. Ce serait égal au cas si la Cour prenait une décision demandant le changement des constitutions des monarchies européennes de la manière d'éliminer des discriminations empêchant n'importe quel citoyen de devenir le monarque, sans égard à son origine. Si tel est le cas, imaginez les circonstances qui se produiraient en Norvège, aux Pays-Bas, en Grande Bretagne – excusez-moi, je ne suis pas sûr si la Grande Bretagne ait signé ce Protocole en entre-temps. Les pays pour lesquels on dit d'être un modèle pour les reformes en Bosnie-Herzégovine, tels que la France, la Suède, le Danemark, le Monaco, la Malte, la Pologne, la Suisse, autant que je le sache, n'ont pas aussi signé ce Protocole. Qu'arriverait-il si la Bosnie-Herzégovine ne l'avait pas signé aussi ?

Cependant, le Protocol est signé et la recherche est lancée pour trouver des modèles de travail et des solutions pour les changements constitutionnels. Le Parlement a demandé la proposition de changements constitutionnels au pouvoir exécutif. Le débat sur ce sujet a longtemps duré, mais le pouvoir exécutif n'a pas trouvé une solution. Puis, une commission parlementaire spéciale a été établie avec

le but de trouver une solution. Après plusieurs mois, la solution n'était pas trouvée. Enfin, le débat est transmis dans le niveau public et les chefs de partis politiques sont appelés à trouver une solution. L'appel a été confirmé par l'Union européenne. Le délai final pour la soumission d'une proposition de changement de la Constitution était le 31 août de cette année. En effet, quelques partis ont soumis leurs propositions. Néanmoins, le problème était encore là parce que toutes les propositions soumises ont été considérablement différentes les unes des autres. Les uns pensent qu'il faut tout simplement supprimer les références nationales discriminatoires de la Constitution – ce que je trouve aussi qu'il est une solution optimale. Les autres estiment qu'il faut redéfinir complètement la Constitution. Il n'y a pas de majorité parlementaire qui supporte une de ces propositions. Maintenant, nous nous attendons à une nouvelle série de négociations pour le rapprochement des propositions. En le faisant, c'est la troisième année qui coule après l'arrêt de la Cour. En entretemps, les requérants ont de nouvelles applications, mais maintenant, les nouveaux requérants apparaissent avec les mêmes ou, en grande mesure, pareilles applications.

C'est la responsabilité de tous les organes du pouvoir exécutif, des cours et des parlements de prévenir les violations des droits de l'homme ou d'y remédier. Néanmoins, l'expérience qui découle de notre cas dit que l'exécution des arrêts de la Cour, qui ont une influence sur les matières structurelles des pays signataires de la Convention, est, en grande mesure, plus difficile que l'exécution des arrêts relatifs à des violations individuelles des droits de l'homme et du citoyen. C'est surtout à cause du fait que notre Constitution est, en fait, l'annexe de l'accord de paix conclu, pendant les négociations, par les pays qui n'ont signé ni le Protocole n°12 ni la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Royaume Uni et la France n'ont pas signé ce Protocole, l'Allemagne et la Russie ne l'ont pas ratifié alors que les Etats Unis ne sont pas la partie de la Convention. Est-il nécessaire de souligner que ce sont justement ces pays qui font la plus grande pression sur la BiH de trouver une solution pour l'exécution de l'arrêt de la Cour?! Il y a trois ans que ce cas a gelé les relations politiques ainsi que toutes les autres relations dans le pays.

Par conséquent, quand il s'agit de la recherche de solution relative à la rationalisation des requêtes dans la Cour, il faut séparer les questions relatives à l'exécution des arrêts qui concernent les matières structurelles de celles qui concernent les autres cas de la violation des droits de la Convention et de ses protocoles. Au sujet des problèmes structurels, la Cour devrait avoir plus de patience et pénétrer, de manière plus fondamentale, dans le contenu des requêtes et dans les conséquences de ses décisions. Il est facile d'adopter une décision, mais il est difficile de trouver les deux tiers de députés qui voteraient pour le changement de la Constitution. En ce qui concerne les autres cas, les parlements doivent obliger le pouvoir exécutif de mettre en conformité avec la Convention les propositions que ce

pouvoir élabore, alors que le parlement doit veiller que le pouvoir exécutif le fait vraiment.

L'irrévocabilité des décisions oblige la Cour d'avoir toujours à l'esprit que la Convention appartient à l'homme et à l'humanité, et non pas au Conseil de l'Europe, aux pays signataires, à la Cour ou à une force imaginaire. Il ne faut pas permettre que la Convention soit un instrument politique, sans égard si elle sert aux forces qui sont pour l'intégration ou à celles qui sont pour la désintégration dans les relations européennes. Chacune de ces forces représente un danger potentiel pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales. L'utilité politique potentielle ne doit pas être au détriment de la justice, la paix et la stabilité politique interne de n'importe quel pays. C'est justement la violation de la paix et la stabilité politique qui mène aux plus grandes violations des droits de l'homme et de la liberté. La Cour ne doit pas être une entité d'un autre monde.

La Convention est une norme vivant parallèlement avec les autres normes acceptées qui réellement peuvent être différentes. Aucun parlement n'a de baguette magique pour effacer ce problème. Seulement le temps et le travail dévoué puissent apporter le progrès. La solution est dans la continuité de dialogue sur les droits de l'homme et dans l'instruction de ceux qui adoptent et mettent en œuvre les lois, autrement dit, dans leur décision de ne pas jouer de jeux politiques à l'intérêt de n'importe qui, mais de faire de véritables choses et de protéger l'homme dans toutes ses dimension.

M. Eero HEINÄLUOMA, Président de l'Eduskunta (Finlande)

La Finlande attache une grande importance à la Convention et à Cour des droits de l'homme, laquelle nous aide à mieux respecter les engagements que nous avons pris en adhérant au Conseil de l'Europe.

Lorsque nous avons ratifié la Convention, le Parlement a été très étroitement associé à la procédure. L'adoption d'un certain nombre de mesures législatives a été nécessaire pour aligner notre législation sur la Convention. Aujourd'hui encore le Parlement continue à jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la Convention ainsi que de la jurisprudence de la Cour. Les temps changent et les valeurs aussi. La Convention et la jurisprudence sont des instruments vivants. Les législateurs nationaux doivent identifier les conséquences qu'elles ont sur leur propre législation.

Nous nous félicitons de la réforme de la Cour, dans l'espoir qu'elle servira encore mieux à l'avenir les droits et les intérêts des citoyens européens. C'est pourquoi nous sommes partisans du maintien du droit au recours individuel.

Des changements législatifs sont parfois nécessaires pour apporter une solution permanente à un problème identifié par la Cour. Je donnerai deux exemples ayant

concerné le Parlement finlandais. Dans un arrêt récent, la Cour a considéré qu'il n'y avait pas de garantie légale suffisante en cas de perquisitions. Il a fallu modifier la législation pour supprimer cette anomalie et surtout pour éviter que des centaines de requêtes analogues soient enregistrées par la Cour. Autre exemple : pour ce qui concerne la durée des procédures, la satisfaction équitable, qui est la solution individuelle, n'aurait jamais pu apporter une réponse véritable au problème. Une disposition législative devrait permettre de régler le problème.

La commission constitutionnelle de notre parlement, qui est l'instance la plus élevée selon notre Constitution, est saisie de tous les projets de loi qui concernent les droits fondamentaux. Le médiateur parlementaire veille au respect et à la mise en œuvre des droits fondamentaux, en diligentant des enquêtes en fonction des plaintes dont il est saisi. Le médiateur examine aussi attentivement les arrêts mettant en cause la Finlande et il lui est loisible de formuler des recommandations et des commentaires sur des projets législatifs.

J'espère que nous continuerons à identifier les meilleures pratiques et que, dans nos parlements nationaux, nous pourrions continuer à jouer notre rôle pour que le système conventionnel s'améliore encore.

M^{me} Tsetska TSACHEVA, Présidente de la Narodno Sobranie (Bulgarie)

L'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme appelle une délimitation claire des rôles joués par la Cour, d'une part, et les parlements nationaux, d'autre part en vue de s'assurer que la Convention européenne est pleinement mise en œuvre.

Le Parlement de Bulgarie a la volonté de prendre sa part dans le renforcement de système unique dans son genre de protection des droits de l'homme, avec le soutien de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La Bulgarie soutient le principe de subsidiarité, ce qui implique que chaque Etat membre a la responsabilité de mettre en œuvre les arrêts de la Cour et de respecter les principes de la Convention. Nous reconnaissons la nécessité d'une participation plus active du parlement pour assurer l'exécution des arrêts contre la Bulgarie. Nous accordons toute l'attention nécessaire aux violations identifiées par la Cour dans ses arrêts contre notre pays. Toute une série de mesures ont pu être adoptées en 2012 pour nous mettre en conformité avec les arrêts pilotes, y compris un mécanisme administratif instituant une compensation pour les personnes morales et physiques en cas de durée excessive de la procédure judiciaire. Ce mécanisme sera opérationnel à partir du 1^{er} octobre prochain. Par ailleurs des amendements sont imminents à la loi sur la responsabilité des dommages infligés par l'État et les municipalités. Des modifications législatives ont été adoptées concernant la détention préventive et les violences dans les commissariats de police. Ces amendements ont conduit à l'amélioration des garanties procédurales pour le respect des droits des personnes

détenues et à la mise en œuvre de la norme de la nécessité absolue en matière d'usage des armes et de recours à la force physique par les autorités de répression.

Différentes options sont offertes pour la prise en compte d'un mécanisme de suivi qui permette de vérifier la mise en œuvre par le législateur des arrêts. Une initiative a d'ores et déjà été lancée pour un meilleur suivi du respect des arrêts de la Cour dans le cadre de la mission qui incombe au parlement de surveiller l'action du Gouvernement. Plusieurs questions ont été posées au ministre de la Justice sur la volonté du gouvernement d'exécuter les arrêts pilotes. Une décision contraignante pour le conseil des ministres devrait être adoptée sous peu. Il s'agirait de fournir chaque année un rapport à l'assemblée, donnant un aperçu de toutes les initiatives prises pour faire connaître et mettre en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le principe de subsidiarité et les normes internationales applicables à tous les Etats parties ont comme objectif de sauvegarder la Convention telle qu'elle a été ratifiée dans le cadre de notre volonté souveraine. La Bulgarie défend les requêtes individuelles, mais rappelle qu'il ne s'agit pas de faire de la Cour une quatrième instance au-dessus des instances nationales. Le concept de marge d'appréciation est garanti par le système conventionnel. Il ne s'agit pas de le diluer par des interprétations qui iraient au-delà des limites de la Convention. Dans ses arrêts la Cour doit s'en tenir à ses compétences.

Enfin, la Bulgarie, en tant que membre à la fois du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne attend impatiemment l'adhésion de cette dernière à la Convention européenne des droits de l'homme, avec un minimum d'amendements.

M. Bertel HAARDER, Président du Folketinget (Danemark)

J'ai été pendant sept années rapporteur pour les droits de l'homme au Parlement européen. J'ai notamment fait adopter le rapport sur cette question en 1998 et 1999. Mon prédécesseur avait rencontré plus de difficultés parce qu'il avait introduit dans son rapport des points mineurs qui concernaient son pays ou son parti, à telle enseigne que son rapport a été rejeté. J'en ai tiré la conclusion que si l'on veut faire avancer les droits de l'homme il faut se concentrer sur les questions essentielles qui sont à la base de notre démocratie.

Lorsque la Cour européenne rend un arrêt, il appartient aux parlements nationaux d'en tirer les conséquences sans tarder. Leurs présidents doivent y veiller. La responsabilité des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe n'est pas moindre : ils doivent faire en sorte que les droits de l'homme ne soient jamais dilués, affaiblis par des protocoles additionnels sur l'environnement, la diversité biologique ou les changements climatiques, par exemple. De tels sujets ne relèvent pas des droits de l'homme.

Devant le nombre impressionnant de requêtes enregistrées à la Cour, je me pose un certain nombre de questions. Celle-ci ne devrait-elle pas se consacrer davantage aux questions essentielles ? Ne faudrait-il pas cesser de donner une interprétation trop extensive à certains articles de la Convention ? N'est-il pas difficile pour le législateur national de prévoir dans quel sens la Cour va se prononcer sur certaines questions, comme le montre d'ailleurs la multiplicité des avis dissidents émis par des juges de la Cour ? Ces questions pourraient utilement nourrir notre réflexion.

Les parlements nationaux doivent veiller à la mise en œuvre des décisions de la Cour. Mais le Conseil de l'Europe doit aussi veiller à ce que le concept de droits de l'homme ne soit pas affaibli. Dans ce processus, la Cour a un rôle à jouer afin que nous puissions nous consacrer à consolider ce socle des droits de l'homme qui est indispensable à toute démocratie.

J'aime les droits de l'homme et je souhaite plein succès à la Cour !

M. Fred de GRAFF, Président du Sénat (Pays-Bas)

La réflexion sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme touche à de nombreux domaines. Au Sénat des Pays-Bas, nous la menons non seulement avec le ministre de la Justice et celui de la Sécurité, mais aussi avec le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur.

Avant la Conférence de Brighton, nous avons organisé une réunion d'experts sur des questions précises, comme la subsidiarité et la marge d'appréciation, et sur des questions plus pratiques comme les conséquences de la charge excessive de travail de la Cour. Un débat public a aussi été consacré exclusivement à l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme.

À l'issue de la Conférence, nous avons poursuivi la discussion avec les ministres compétents, sous une forme orale et écrite. Nous avons eu la satisfaction de constater que la plupart de nos observations étaient prises au sérieux par le gouvernement. Celui-ci a pris note de nos remarques sur les frais d'enregistrement auprès du greffe et a promis d'accorder une aide matérielle à la Cour. Dans une résolution adoptée par tous les partis, à l'exception d'un seul, le gouvernement est appelé à tenir ses engagements à l'égard de la Convention et à respecter les jugements de la Cour européenne des droits de l'homme. Finalement les sénateurs ont demandé au gouvernement néerlandais d'accroître son assistance à la Cour en y déléguant de jeunes juristes et du personnel pour le greffe, sans pour autant réduire sa contribution financière.

La Cour européenne des droits de l'homme est un organe indispensable pour défendre les valeurs fondamentales sur lesquelles sont assises nos démocraties.

Je forme le vœu, chers collègues, que vous restiez actifs sur ce dossier. Il convient de rappeler aux gouvernements la nécessité de veiller à l'avenir de la Cour mais aussi à l'exécution de ses arrêts. Cela relève principalement du Comité des Ministres, mais comme nous le savons tous, c'est un exercice souvent difficile et politiquement sensible. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de surveiller l'exécution des arrêts, les parlements peuvent avoir un rôle décisif.

Le Président

La liste des orateurs sur ce premier thème est désormais épuisée, mais, mes chers collègues, si certains d'entre vous souhaitent s'exprimer spontanément, c'est bien volontiers que je leur donnerai la parole.

Personne ne demande la parole.

Je remercie une nouvelle fois Sir Nicolas Bratza et tous les orateurs qui se sont exprimés. Je ne doute pas que leurs interventions contribueront aux réflexions qui vont se poursuivre dans nos parlements respectifs et qui pourront déboucher sur des débats approfondis.

Nous poursuivons avec le deuxième thème.

Deuxième thème : la démocratie représentative est-elle en crise ? Défis pour les parlements nationaux

Le Président

Trois collègues nous ont fait l'honneur d'accepter d'introduire ce débat. Il s'agit de M. Jesus Posada Moreno, Président du Congrès de l'Espagne, de M^{me} Barbara Prammer, Présidente du Conseil national de l'Autriche, et de M. Marian Lupu, Président du Parlement de la République de Moldova.

M. Jesus POSADA MORENO, Président du Congrès des députés (Espagne)

Je vais essayer de partager avec vous mon point de vue sur ce débat de la plus grande importance. Ce point de vue, je le pense, reflète, celui de la majorité des députés espagnols. Voilà des décennies que l'on discute de la crise de la démocratie représentative dans les milieux politiques ou universitaires, mais au cours des dernières années, le fossé s'est creusé entre les citoyens et leurs représentants. Les causes de cette évolution sont assez variées. Il faut sans doute y voir la conséquence d'erreurs commises au niveau européen. De même la crise économique et financière que nous traversons actuellement, ainsi que l'absence d'une réponse politique adéquate ont des effets néfastes sur la vie démocratique. Mais ne soyons pas naïfs : ce n'est pas la première fois que le monde et l'Europe en

particulier traversent une crise économique grave, même si celle-ci l'est particulièrement et aura certainement des conséquences très lourdes.

Les crises économiques génèrent des mécontentements que nous comprenons et peuvent engendrer des crises politiques qui mettent à mal les institutions démocratiques qu'il nous a fallu beaucoup de temps pour créer et stabiliser.

Nous devons d'abord affirmer notre confiance dans le système démocratique pour répondre à cette situation de crise.

Personne n'a jamais réussi à inventer un meilleur système politique que la démocratie. Il n'y a pas de plus grande légitimité que celle conférée par le suffrage universel qui s'exprime librement. Mon prédécesseur a dit un jour qu'il fallait résister à la tentation de remplacer la légitimité des parlements par celle que s'arrogent certains groupes ou individus dont la représentativité n'a jamais été établie. Cette légitimité politique ne doit pas entraîner l'inertie, au contraire. Nous devons relever les défis, renforcer notre légitimité, notamment sur le plan social, et nous devons nous assurer que les citoyens ont conscience que nous les représentons légitimement. Pour ce faire, il faut suivre simultanément trois voies. Premièrement, nous devons renforcer les institutions en créant de nouveaux canaux plus directs de participation des citoyens aux décisions et procédures législatives. Une bonne approche est de s'adresser à la société civile, notamment aux associations, mais sans oublier les nouvelles technologies électroniques qui permettent aux citoyens de formuler des propositions. Un projet de loi sur la transparence est en cours de rédaction. Nous disposons de 3 700 contributions de citoyens et de diverses organisations sociales. Il faut aller encore plus loin.

Nous devons aussi être plus exemplaires, surtout lorsqu'il s'agit de l'usage des fonds publics. Il faut aussi davantage de transparence et de rigueur dans le contrôle des dépenses publiques.

Les citoyens ne comprennent pas, surtout en période de crise, le ton acerbe qui caractérise souvent les débats politiques. C'est pourquoi ils se tiennent à l'écart de la vie politique. Ils ont besoin de comprendre les vraies raisons qui motivent les responsables politiques. Nous devons développer toutes les formes de dialogue et essayer de parvenir à des consensus, ce qui renforcerait d'ailleurs les majorités parlementaires.

Beaucoup de gens estiment que des décisions lourdes de conséquences pour eux sont prises par des institutions qui sont très éloignées de leurs préoccupations. Nous devons faire en sorte que les processus mis en œuvre aboutissent à des décisions plus légitimes.

En conclusion, je suis convaincu que la démocratie représentative n'est pas en péril, qu'il n'y a pas d'autre voie. Nous devrions nous méfier de tous ceux qui prétendent que les démocraties ne sont pas authentiques et que les représentants des citoyens

sont des marionnettes entre les mains des marchés. Les parlements resteront toujours la meilleure expression de la souveraineté populaire. Ils doivent continuer à être le pivot des Etats fondés sur le droit. Cela étant, nous devons mettre en œuvre des réformes permettant aux parlements d'être plus en phase avec les temps modernes et en conséquence aux citoyens de mieux s'identifier à leur représentation politique.

Présidence de M. Omirou, Vice-Président

Le Président

Mes chers collègues, malheureusement, M^{me} Barbara Prammer ne peut être parmi nous aujourd'hui. Elle s'exprimera demain matin dès le début de la séance. Je donne donc maintenant la parole à M. Marian Lupu.

M. Marian LUPU, Président du Parlement (République de Moldova)

Nous les Moldaves, nous nous sentons en toute sincérité comme des Européens. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous faisons des efforts pour nous intégrer dans l'Union européenne. Mais jusqu'à présent la principale preuve institutionnelle de notre appartenance à la civilisation européenne, c'est la qualité de pays membre du Conseil de l'Europe. Ce forum nous guide vers l'adoption des standards et des normes les plus avancés de la démocratie européenne. Notre pays est situé à la première place en Europe au moins sur un point : il a la plus longue expérience de l'assimilation des valeurs démocratiques !

La République de Moldova est devenue membre du Conseil de l'Europe en 1995. Mais nous sommes aussi le pays qui connaît le monitoring le plus long quant à son respect des critères et des engagements souscrits lors de son adhésion. Il est temps que ce processus touche à sa fin et je vous demande, chers collègues, que les représentants de vos Etats se prononcent en ce sens au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Pour que vous soyez bien convaincus que la République de Moldova doit passer à l'étape du post-suivi, je tiens à vous informer que les réformes tendant au renforcement des institutions démocratiques ont été accélérées depuis 2009, à un moment où la plupart des pays dans le monde ne se préoccupaient que des conséquences désastreuses de la crise économique et financière.

Le mot clé était et demeure la réforme : démocratique, juridique, économique, structurelle, de la classe politique, des autorités publiques centrales et locales, et dans d'autres domaines. Mais la formation et le fonctionnement d'une coalition

majoritaire au Parlement ainsi qu'au Gouvernement est probablement pour nous la chose la plus difficile à réussir. Aujourd'hui, nous pouvons annoncer le succès du premier gouvernement de coalition dans notre pays, avec l'Alliance pour l'intégration européenne. Nous faisons aussi la démonstration que la démocratisation et des réformes raisonnables et claires génèrent des profits économiques. En effet, la République de Moldova a eu, au cours des deux dernières années, le taux de croissance économique le plus élevé de la région.

La démocratie représentative, la transparence et la participation au processus décisionnel, une justice équitable et indépendante, la liberté d'expression et la liberté de choix font partie des réponses adéquates pour combattre les crises économiques et financières. Dans ce contexte j'apprécie hautement les analyses et les recommandations de la Résolution 1871 de l'APCE.

Au cours des trois dernières années, la République de Moldova a fait des pas importants et continue de les faire, dans de nombreux domaines fondamentaux pour assurer la fonctionnalité des institutions démocratiques.

Après la liberté de choix, je pense que le plus important était la restauration de la diversité et du pluralisme des médias, la liberté de la presse et de l'expression. Je pourrais également mentionner la liberté d'association et de manifestation. En moins de trois ans, un nombre important de chaînes de télévision et de radio ainsi que de sites électroniques d'information sont apparus et se sont développés. La liberté de réunion et de manifestation est garantie et toute forme de discrimination est exclue par la nouvelle loi sur l'égalité.

Le Parlement a adopté la stratégie nationale pour la réforme de la justice. On s'attend à l'application généralisée et uniforme de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Le centre national de lutte contre la corruption est déjà passé sous la responsabilité du Parlement, ce qui assurera la transparence de son action.

Grâce à toutes ces actions et à d'autres mesures prises au cours des dernières années, les normes européennes devraient être en vigueur dans mon pays et bénéficier d'une protection suprême grâce à l'adoption d'une nouvelle Constitution.

Depuis la proclamation de l'indépendance en 1991, c'est la première fois – et cela fait trois ans - que la République de Moldova est gouvernée par une coalition de partis qui remporte des succès malgré les différences idéologiques. Le secret de cette réussite ? Le sens du compromis, la capacité de sacrifier certains intérêts et certaines ambitions politiques au profit des objectifs nationaux de développement.

Et tout cela est basé, je le répète, sur les principes de la démocratie parce que le vote de la majorité des citoyens n'est pas un chèque en blanc avec lequel les politiciens auraient le droit de faire ce qu'ils veulent. Les résultats de l'Alliance pour

l'intégration européenne montrent que les partis sont devenus plus adultes, plus responsables, plus dévoués aux citoyens qui ont voté pour eux.

La République de Moldova peut maintenant poursuivre son chemin vers un avenir démocratique et européen, résoudre des problèmes socio-économiques graves et régler le conflit transnistrien qui constitue la principale menace pour notre intégrité territoriale.

Le parlementarisme peut et doit apporter sa contribution à la résolution des conflits gelés. À cet égard je pense que les initiatives qui ont été lancées récemment par M. le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se concrétiseront.

Nous ne devons pas admettre le déclin des valeurs démocratiques que pourrait provoquer la crise économique. À cet effet, que chacun apporte une contribution pratique à la recherche de solutions possibles !

Le Président

Merci beaucoup, Monsieur Lupu, pour votre intervention qui conclut les introductions à notre débat qui s'ouvre maintenant.

Je vous rappelle que les orateurs disposent d'un temps de parole de cinq minutes.

M. Gianfranco FINI, Président de la Camera dei deputati (Italie)

On peut s'interroger pour savoir si la démocratie représentative est malade ou en crise. En tout cas, une chose est sûre : nous traversons une époque où le risque pour la démocratie représentative n'est plus l'avènement d'une dictature idéologique ni même militaire, mais de perdre son âme, que les citoyens perçoivent les institutions démocratiques comme des lieux vides où ne se prennent pas les décisions qu'ils attendent.

Comme le dit l'excellent document qui nous a été remis, la crise économique et financière a fait comprendre à tout le monde que le binôme démocratie représentative et prospérité ne fonctionne plus comme dans le passé. On voit bien que la Chine, qui n'est pas franchement démocratique, connaît une croissance économique bien plus importante que bon nombre de nos démocraties. La crise économique a donc affaibli le couple que constituaient la démocratie représentative et le bien-être.

Nos parlements sont invités à voter des lois de rigueur, d'austérité, ce qui crée des difficultés sociales, lesquelles font le lit de la démagogie. C'est sans doute la principale cause de l'affaiblissement de la démocratie. Mais il y en a d'autres. Les partis politiques ne sont plus ce qu'ils étaient. Le siècle dernier était celui des conflits idéologiques. Aujourd'hui nous vivons une époque post-moderne (post-démocratique disent certains) et les partis politiques sont de moins en moins idéologiques,

beaucoup plus programmatiques, voire pragmatiques. Ils ne sont plus les seuls vecteurs de la participation populaire à la vie politique. Il faut compter sur les réseaux sociaux, sur la société civile. Il y a bien d'autres instruments que le parlement pour la participation politique.

La troisième cause de l'affaiblissement du binôme dont je parlais tient au fait que beaucoup de décisions sont prises à un niveau supranational.

Quelles sont les raisons d'être optimistes ? Je souscris pleinement à ce qu'a dit M. Moreno. Il faut garantir la représentativité des parlements. Les femmes, certaines minorités souffrent d'un déficit de représentation. Un parlement qui ne représente pas vraiment la société perd de sa crédibilité.

Enfin, s'il est vrai que le malaise provient du fait que nos parlements ne peuvent pas contrôler les lieux où sont prises les décisions, puisqu'elles le sont à un niveau supranational, le grand défi de notre époque sera de savoir comment on peut combler le déficit démocratique constaté. Les parlements sont là pour contrôler les gouvernements, mais si les décisions sont prises ailleurs, la confiance ne peut plus être au rendez-vous.

M. Laurent MOSAR, président de la Chambre des députés (Luxembourg)

Les défis politiques auxquels nos sociétés, tout autant que les parlements, sont confrontés, sont bien connus. Ils sont tous liés : la crise économique et financière, le chômage des jeunes, les risques d'un repli nationaliste, les votes protestataires et l'émergence de discours de haine.

Les défis institutionnels pour les parlements sont bien connus également, avec la transformation que subit le monde des médias, les nouvelles technologies, la multiplication des modes de représentation alternatifs, ainsi que l'omniprésence des réseaux sociaux.

Ces phénomènes signifient-ils pour autant que le modèle de la démocratie représentative est fondamentalement en crise ?

Je ne pense pas que ce soit nécessairement le cas. Agir tout en résistant au sentiment d'urgence, telle est une solution pour éviter une crise de la démocratie représentative.

Les nouveaux modes délibératifs et de représentation ne doivent pas être perçus comme une forme de concurrence à la démocratie représentative tant que les Parlements continuent de s'investir dans les débats. Qu'il s'agisse de référendums, de pétitions nationales, voire transnationales, de réseaux sociaux, les représentants des parlements doivent se doter des moyens pour y faire entendre leurs voix.

Il devient de plus en plus important d'apporter l'information aux citoyens, sans attendre qu'ils viennent la chercher car ils ont l'habitude, à travers les réseaux sociaux, que l'information vienne à eux. Au-delà de la diffusion des comptes rendus des débats et de la mise en place de chaînes parlementaires de télévision, il faut être de plus en plus présent dans les nouveaux médias. Notre Chambre des députés avance dans cette direction, notamment par le lancement, il y a quelques semaines, d'une application pour les smartphones. Le grand défi consiste aussi à investir les réseaux sociaux et à s'adapter aux nouvelles formes de mobilité des citoyens.

Pour autant un parlement doit se garder de vouloir imiter la rapidité de réaction des médias et des réseaux sociaux, mais doit rester au contraire une sorte de sanctuaire de la réflexion et du débat afin d'être en mesure de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

La démocratie a un coût. Vouloir économiser sur le dos de la démocratie pourrait au final revenir très cher.

La démocratie représentative n'est pas en crise, mais il faut continuer à investir dans ce bien commun si précieux. La démocratie n'est pas une représentation pour les périodes où tout va bien. C'est surtout en temps de crise qu'elle doit faire ses preuves. Contourner les parlements revient à renforcer les crises. Pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés, les parlements restent les meilleurs garants de la démocratie représentative.

M. László KÖVÉR, Président de l'Országgyűlés (Hongrie)

Il est important que nous soyons d'accord sur les symptômes qui marquent la crise de la démocratie, notamment le fait que les citoyens n'aient plus foi dans le système social et que ce système ne soit plus en mesure de s'autogérer. Sur la base de ces critères, on peut dire que la démocratie connaît aujourd'hui une crise. Les électeurs ne vont plus voter, les partis connaissent une érosion de leurs adhérents. Nous les responsables politiques, nous ne devons jamais oublier que la démocratie n'est pas une loi naturelle, comme l'est celle de la gravité, c'est une création vulnérable de l'homme. Il ne faut pas laisser la démocratie s'autodétruire. Il faut donc imposer des mesures de correction pour surmonter la crise.

Il faut renforcer le contrôle démocratique et empêcher que les responsables politiques n'affaiblissent eux-mêmes le système. Au lieu de prendre des décisions à la va-vite, les responsables politiques doivent prendre les vraies décisions qu'impose la crise. Par exemple, est-il possible de sauvegarder les intérêts du peuple en sapant parallèlement certaines valeurs et en fragilisant l'économie ? Peut-on réduire les marges de manœuvre de la cellule familiale, des communautés, notamment religieuses, alors qu'elles veulent promouvoir des valeurs comme la solidarité et la tolérance. N'est-il pas possible d'élargir l'espace de liberté des individus tout en les

appelant à veiller à la liberté collective ? Peut-on maintenir concilier la démocratie et les traditions au moment où l'Europe connaît des difficultés économiques ? Comment assurer l'unité de nos sociétés européennes en dehors de la promesse du bien-être économique ?

Après la fin de l'ordre mondial bipolaire, seule la démocratie représentative a permis d'empêcher la guerre en Europe. On doit la préserver. L'intégration internationale doit s'ancrer dans un bien-être national, avec un gouvernement responsable, respectueux de la volonté du peuple. Ce n'est qu'à cette condition que les démocraties peuvent survivre et qu'il est possible de garantir la stabilité socio-économique. Seuls les Etats réactifs peuvent transférer une partie de leur souveraineté pour permettre l'opérabilité de l'intégration internationale.

L'intégration internationale ne menace pas l'identité nationale. Au contraire, c'est l'exacerbation des identités nationales qui menace l'intégration internationale. Comme l'a dit un grand penseur hongrois en 1956 : être démocrate, cela signifie avant tout n'avoir aucune peur. En 2012 le défi est semblable, soyons, demeurons des démocrates, n'ayons pas peur de faire face à la réalité !

M. Bozo LJUBIĆ, président de la Chambre des représentants (Bosnie-Herzégovine)

Tout ce que nous pouvons lire dans le document de travail de cette Conférence sur notre perception de la crise démocratique est vrai, mais est-ce toute la vérité ?

Pourquoi les gens perçoivent-ils la politique comme un refuge pour carriéristes sans qualifications ? Dans quelle mesure, en tant qu'élus, contribuons-nous à cette image ? Rappelons-nous de toutes les affaires qui, au cours de la dernière décennie, ont entaché des démocraties développées ! Les défenseurs de groupes d'intérêts, les opportunistes, les démagogues, qui se nourrissent de la faiblesse des autres, la plupart du temps, sont élus. La vérité est quelque part entre la réalité et l'éthique. La politique pure, idéalisée ne résiste pas très longtemps pas à l'opportunisme. Mais le cynisme économique ambiant va à l'encontre des valeurs morales qui sont les nôtres.

Où et pourquoi a-t-on perdu la dimension éthique de la démocratie ? Où se trouve la sortie de la crise ? Rappelons-nous ce que disait Vaclav Havel en 1994 : le relativisme de toutes les normes morales, la crise de l'autorité, la recherche du gain matériel instantané sans égard à ses conséquences générales, donc tout ce que l'on reproche à la civilisation occidentale n'a pas son origine en soi mais tient au fait que l'homme a perdu son ancrage transcendantal. Il a perdu la source unique de sa responsabilité et son respect de soi. C'est justement à cause de cette perte que la démocratie est privée d'une partie considérable de sa crédibilité.

Ce tableau ne doit pas nous conduire au pessimisme et encore moins au défaitisme, mais il faut réagir. Commençons par nous-mêmes. Affranchissons-nous de la peur que nous ressentons. Il faut construire ou renforcer la solidarité à l'échelle nationale et mondiale, remplacer par un nouvel ordre mondial l'impérialisme économique et politique, respecter et protéger les droits individuels et collectifs, renforcer la démocratie directe, faire preuve de pragmatisme, mais pas d'opportunisme.

La réponse essentielle à la crise du monde moderne ainsi qu'à la crise de la démocratie représentative, est l'attachement aux valeurs fondamentales sur lesquelles la démocratie est construite. La démocratie est et reste le meilleur système politique connu. Mon expérience en politique me fait dire qu'à long terme il faut investir dans l'éducation du citoyen-électeur. Il ne faut pas soutenir les marionnettes de la démocratie, les charlatans, les messies autoproclamés. Il ne faut pas voler leur vote aux citoyens qui doivent se voir proposer un choix de qualité entre des représentants et des dirigeants compétents et intègres.

M. Josip LEKO, Président ad interim du Sabor (Croatie)

La crise de la démocratie représentative et de ses institutions est un problème contemporain qui a une dimension mondiale et qui n'épargne donc pas la Croatie. Mais on peut dire aussi que certaines difficultés liées à la transition dans notre pays ont contribué à accroître la méfiance à l'égard des politiciens, de la politique en général et de la démocratie représentative. Des millions d'électeurs ne se présentent pas dans les bureaux de vote. Comment rétablir la confiance ? Comment convaincre les électeurs que leur vote leur sera bénéfique personnellement et pour l'ensemble de la société, spécialement en période de crise ?

Les sociétés développées ne montrent aucune tendance à s'écarter de la démocratie représentative, mais les responsables politiques doivent s'assurer qu'elle fonctionne bien au profit de l'intérêt général.

Il faut trouver des solutions institutionnelles mais aussi faire renaître la confiance chez les électeurs. De ce point de vue, il est clair que les parlements nationaux ont un rôle à jouer. Vaincre l'indifférence des citoyens est la condition de base d'un plus grand engagement des parlements et des citoyens dans les débats. C'est d'une importance pour toutes les communautés.

Nous devrions au niveau national lancer un vaste débat sur le modèle actuel de la gouvernance démocratique en vue de dégager les améliorations potentielles. Faute de quoi je crains que nous ne puissions pas en finir avec l'apathie croissante de la société en matière politique. Certaines solutions pourraient être étudiées pour redéfinir le rôle des partis dans le processus électoral ou pour renforcer la participation des électeurs.

Les parlements doivent s'assurer que les démocraties sont réelles et non pas apparentes, c'est-à-dire ne reposant que sur l'addition des voix et la recherche arithmétique d'une majorité. Avant tout les parlements doivent veiller au respect de la volonté commune dont la détermination ne saurait être laissée à la « main invisible » de certains mécanismes, comme les forces des marchés.

La démocratie a besoin de millions d'amis. Il faut que ceux qui en souhaitent le développement soient plus nombreux que les indifférents ou ceux qui cherchent à saper le système représentatif.

M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil national (Monaco)

L'architecture des institutions européennes, dont fait partie le Conseil de l'Europe, est née de la volonté fondamentale de défendre les valeurs de démocratie, de paix entre les nations, de justice et de respect des droits de l'homme et des libertés individuelles. Les révolutions du monde arabe ont d'ailleurs été animées en très grande partie par ce même espoir, par cette même aspiration démocratique

L'élan démocratique propre à ces révolutions reposait alors sur une volonté positive, celle de construire un idéal autour de la démocratie représentative. Dans le même temps, de nouveaux groupes, plus ou moins spontanés, plus ou moins structurés se créent pour défendre des causes communes, parfois au niveau transnational, comme le Mouvement des Indignés. Dans ce cas, le mouvement démocratique se structure contre une situation, pour ne pas dire contre un idéal rejeté. Ainsi la crise économique actuelle, par son ampleur internationale, a accentué ou révélé la fragilité de nos modèles démocratiques traditionnels

Je crains également que les nouvelles technologies n'aient développé non pas une forme de démocratie directe, mais davantage une forme de tyrannie de l'instant, de la réactivité immédiate, peu propice à la réflexion et finalement au renforcement de la participation des citoyens à la vie politique de leur pays.

Les fondements de la démocratie semblent affaiblis avec la montée de l'abstention, la perte de confiance à l'égard des représentants élus, la montée du populisme, des extrémismes, la recrudescence des discriminations ou encore la prise de décisions en dehors du processus démocratique, en particulier dans les domaines économique et financier.

Aucun État, quel qu'il soit, n'est à l'abri d'une crise démocratique. Les démocraties que nous connaissons restent perfectibles, tant de l'extérieur que de l'intérieur, au niveau local aussi bien que national.

En ce qui concerne les améliorations venant de l'extérieur, la procédure de suivi propre à l'Assemblée parlementaire. Je regretterai cependant une fois de plus que les rapports périodiques consacrés aux États membres les plus anciens se limitent à

la somme des travaux réalisés par les autres organes du Conseil de l'Europe au titre de chaque pays. Cette situation maintient une inégalité discriminante entre les anciens et les nouveaux Etats membres, alors que le Conseil de l'Europe s'efforce de lutter contre toutes les discriminations.

En ce qui concerne les améliorations provenant de l'intérieur, un ensemble de mesures concrètes doit être envisagé afin de renforcer la participation des citoyens à la conduite des affaires publiques. À côté des formes traditionnelles de représentation, le lien politique entre la société et ses gouvernants doit être envisagé d'une façon différente, car le mandat donné par les concitoyens ne peut plus être la seule expression de la démocratie.

M^{me} Romana TOMC, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (Slovénie)

Le manque de confiance dans le parlement et les autres institutions démocratiques n'implique pas en tant que tel une crise de la démocratie représentative. Mais le fait est que dans l'Europe d'aujourd'hui la démocratie est la première victime de la crise économique et financière. Cette crise a révélé des carences dans les interactions entre le politique, l'économique et le social, ce dernier supportant toutes les conséquences des erreurs faites dans les deux premiers.

La concentration du pouvoir entre les mains de réseaux financiers internationaux a affaibli la stabilité bancaire de certains pays. Mais la crise ne se serait pas aussi étendue si des Etats prétendument souverains ne l'avaient pas permis en perdant le contrôle sur des réseaux financiers qui ne recherchaient que leur propre intérêt. Des Etats se sont retrouvés à la solde d'intérêts financiers sans plus assumer leur fonction de réglementation.

Les Etats et les institutions démocratiques sont donc une partie importante du problème, mais ils sont aussi une partie importante, et peut-être unique de la solution. Cela implique de rendre tout son sens au mot « démocratie ». Il est impératif d'organiser des tables rondes, des forums, des contacts directs, d'user de toutes les formes de communication directe afin que les citoyens aient le sentiment qu'ils peuvent avoir une influence directe sur les processus de prise de décision, pas seulement tous les quatre ou cinq ans, mais tous les jours.

Cette communication doit se faire dans les deux sens, et c'est la première étape vers la recherche de solutions. Le rôle des parlementaires en tant que messagers des citoyens devrait apparaître plus clairement. Nous devons montrer aux électeurs qu'ils sont compris et que leur opinion est respectée. Cela aiderait à régler le problème de la poussée de l'abstentionnisme, un phénomène politique qui n'est pas aussi innocent qu'il n'y paraît.

Regagner la confiance des électeurs ne sera possible que si les parlements recouvrent pleinement leur fonction législative, sans ingérence des opérateurs

financiers, et n'oublient pas pour autant leur fonction de contrôle sur l'exécutif. Les parlementaires sont les plus exposés au sein du pouvoir puisqu'il leur appartient de délibérer et de décider des mesures qui, très souvent, sont rejetées par la population.

Il est capital que les électeurs prennent une part active dans le processus de décision, de telle sorte que la décision finale soit aussi la leur. Il nous faut expliquer que certaines mesures sont la seule voie possible de sortir de la crise, mais sont aussi la seule façon d'améliorer l'environnement économique et social et, par voie de conséquence, le niveau de vie individuel et collectif.

M^{me} Miroslava NEMCOVA, Présidente de la Poslanecká Snemovna (République tchèque)

J'espère que la démocratie représentative n'est pas en crise. Par contre il est clair qu'elle doit affronter de sérieux problèmes. Des sondages montrent que dans mon pays c'est le parlement qui bénéficie le moins de la confiance populaire. En fait, les citoyens ne croient pas leurs représentants élus, ils ne croient pas que ceux-ci agissent dans leur intérêt, à eux, citoyens. Ils ont de plus en plus l'impression que les députés et les sénateurs ne défendent que leurs propres privilèges. Or nous, responsables politiques, savons que ce n'est pas vrai pour la plupart de nos collègues. Mais c'est une conviction qui s'ancre de plus en plus chez les citoyens.

Compte tenu de cette méfiance, les citoyens cherchent des solutions alternatives. Il existe de nombreux acteurs non élus qui jouent un rôle important dans la discussion publique. Pour autant les responsables politiques ne doivent pas désertier la scène politique, faute de quoi ils laisseront tout l'espace au populisme.

Je suis convaincue que le populisme n'est pas une forme responsable de prise de décision et qu'il n'a jamais joué un rôle positif en Europe. Mais les médias succombent souvent à son charme. La question pourrait être posée de savoir si la représentation politique dispose du vrai pouvoir dans nos sociétés démocratiques, ou si ce ne serait pas plutôt les médias. C'est un vaste débat qui pourrait faire l'objet de toute une conférence. Je pense que l'une des fonctions des parlements est de refuser ce populisme des médias, car ces derniers ne sont jamais candidats à des élections !

Notre Chambre ouvre au maximum ses portes au public : accès direct, retransmission télévisée ou sur internet des séances plénières et des réunions de commissions et de groupes, l'organisation de séminaires pour les étudiants et les enseignants, etc. Mais je ne sais pas si notre action d'animation de l'espace public est suffisante puisque l'insatisfaction des citoyens semble croissante.

Nous avons tous l'obligation de défendre la démocratie représentative. Je ne connais pas de meilleure forme de gouvernance, c'est l'un des piliers de notre société.

M. Abdelwahad RADI, Président de l'Union interparlementaire (UIP)

En avril dernier, j'ai eu l'honneur de lancer à Kampala, en Ouganda, la toute première édition du « Rapport parlementaire mondial », ouvrage publié conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Programme des Nations Unies pour le développement. Ce rapport s'appuie sur les résultats d'une enquête mondiale de grande envergure que nous avons conduite sur une période de deux ans. À mes yeux, ses conclusions sont plutôt rassurantes pour l'avenir des démocraties représentatives.

Certes les parlements sont soumis à une forte pression de la part des électeurs et des autres instances de représentation et de contrôle. Les citoyens s'interrogent de plus en plus sur le bilan de l'action de leurs élus et attendent d'eux qu'ils soient plus réceptifs à leurs demandes. Ils revendiquent plus d'influence sur les activités et la manière dont les parlements travaillent, ils attendent de leurs élus qu'ils rendent mieux compte de leur action et qu'ils soient plus attentifs aux sollicitations du public. Ils veulent aussi que les parlementaires leur assurent de meilleures prestations.

Les parlements sont confrontés à la concurrence que leur livrent d'autres instances porteuses de plus de transparence que sont les organisations de la société civile et les instances d'observation du travail parlementaire.

L'institution parlementaire est toujours au cœur du dispositif démocratique. Les événements les plus récents liés au Printemps arabe ont montré que les parlements continuent à jouer un rôle primordial dans la quête des citoyens pour une expression politique plus forte et pour plus de démocratie. La sortie de crise des pays en transition démocratique passe nécessairement par des élections parlementaires comme le démontrent les cas de la Tunisie et de la Libye. Jamais il n'y a eu autant de parlements dans le monde. Le fait que, en 2012, quelque 190 pays sur les 193 que compte la planète, disposent d'une assemblée représentative, sous une forme ou sous une autre, montre bien la nécessité incontournable de cette institution. Les parlements demeurent malgré tout les seules instances pouvant légitimement accomplir les fonctions qui sont les leurs : légiférer et contrôler les gouvernements. Si les parlements et leurs membres sont confrontés aux défis majeurs que leur lancent d'autres institutions ainsi que les citoyens qu'ils représentent, ils savent néanmoins répondre aux attentes évolutives des citoyens grâce à la vigilance et à la capacité d'écoute des instances dirigeantes.

Les parlements sont confrontés à des défis de grande ampleur. Nous devons y apporter des réponses innovantes, sinon nous risquons de n'être plus crédibles. Dans ce cas, les citoyens se tourneront vers d'autres systèmes apparemment aptes à offrir à certains des avantages personnels et un mieux-être et à l'action gouvernementale l'illusion d'une meilleure efficacité. Si tel était le cas, alors la démocratie représentative serait véritablement en crise, voire en danger. En tant que présidents des parlements des grandes démocraties, vous avez un rôle vital à jouer pour maintenir vivante la flamme de la démocratie représentative.

M. Dag Terje ANDERSEN, Président du Stortinget (Norvège)

L'Europe traverse une crise financière. La démocratie représentative est-elle, elle aussi, en crise ? La baisse de participation électorale, le déclin de politiques basées sur l'idéologie, la montée du populisme, et le manque de confiance dans les hommes et femmes politiques, la question est donc pertinente – particulièrement pertinente pour nous, présidents de parlements.

Peut-être devrions-nous nous interroger : Si la démocratie est en crise, quelles sont les solutions alternatives ? Existe-t-il d'autres manières de gouverner dans l'intérêt du peuple ? La démocratie représentative, telle que nous la voyons aujourd'hui, est le résultat de l'histoire, évoluant de la démocratie Athénienne de la Grèce Antique, en passant par la révolution française, aux démocraties parlementaires dominant l'Europe d'aujourd'hui. Au fil des siècles, les peuples ont lutté pour être représentés et avoir un peu d'influence sur les systèmes politiques.

Je crois encore en la démocratie représentative, il n'y a pas d'alternative. Dans les démocraties, le capital social se construit au travers des relations entre l'électorat et les dirigeants politiques. Ce capital social est la condition de la stabilité démocratique.

La démocratie est la seule forme de gouvernement où les poids et contrepoids sont équilibrés de sorte que le pouvoir est distribué sans tenir compte des origines sociales, ethniques ou religieuses, qui se tient éloigné de tout élitisme ou de toute oligarchie. Je ne dis pas que toutes les démocraties que nous voyons de nos jours en Europe sont imprégnées de ces qualités, mais je suis convaincu que seules des démocraties peuvent avoir ces caractéristiques.

- Ce n'est que dans une démocratie que l'on réserve un véritable rôle à l'opposition. Dans une démocratie opérante, elle joue un rôle essentiel au sein du parlement, faisant du parlement le contrôle indispensable du gouvernement.
- Ce n'est que dans une démocratie que le peuple décide de qui gouvernera en son nom.
- Ce n'est que dans une démocratie que l'alternance entre les partis politiques et les coalitions, entre les majorités et les minorités est possible.

Président,

Si la démocratie est en crise, il est de notre responsabilité de trouver des solutions. Les électeurs ne peuvent pas être tenus pour responsables de leur manque de confiance et de leur faible participation aux élections. C'est notre responsabilité. Nous devons y remédier.

Les solutions se trouvent dans ces trois points essentiels : Représentation, influence et transparence.

- Lorsque les gens ont l'impression qu'ils sont représentés, ils ont confiance.
- Lorsqu'ils peuvent peser sur les décisions au travers des partis politiques ou des groupes d'intérêts, ils participent.
- Lorsque les processus de prise de décision sont transparents, les gens voient qu'il n'y a pas d'agenda caché et ont confiance dans leurs représentants.

Un système ouvert et transparent et la condition d'une bonne représentation et capacité d'influence, c'est la clé pour construire un capital social et avoir des démocraties prospères.

Nous sommes des élus du peuple sans lequel il ne peut y avoir de politique. Comme nous le savons tous, la démocratie signifie étymologiquement « gouvernement par le peuple ». Ne l'oublions jamais, n'oublions jamais que l'on nous a confié le pouvoir, mais que c'est le peuple qui nous l'a donné. Nous devons mériter cette confiance au travers de décisions transparentes et responsables. Le peuple ne mérite rien de moins.

Le Président

Nous allons arrêter nos débats pour aujourd'hui. Ils reprendront demain matin à 9 h30.

(La séance est levée à 19 heures)



European Conference of
Presidents of Parliament
Strasbourg, 20-21 September 2012

Conférence européenne des
Présidents de Parlement
Strasbourg, 20 - 21 septembre 2012



Proceedings

Actes

Strasbourg

20 – 21 September 2012

20 – 21 septembre 2012

2nd working session - Friday 21 September morning

2^{ème} séance de travail – vendredi 21 septembre matin

Vendredi 21 septembre 2012 (matin)

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la présidence de **M. Jean-Claude Mignon**, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le Président

Bonjour à toutes et à tous.

Lors de leur réunion ce matin, les Secrétaires généraux de Parlement ont approuvé le rapport d'activité du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP). Notre Conférence est invitée à en prendre note.

Nous reprenons la discussion sur le thème 2 de notre Conférence. Comme indiqué hier, je passe immédiatement la parole à M^{me} Barbara Prammer, Présidente du Conseil national de l'Autriche, l'une de nos trois orateurs principaux sur ce thème, qui ne pouvait être parmi nous hier après-midi.

Thème 2 : La démocratie représentative est-elle en crise ? Défis pour les parlements nationaux (Suite)**M^{me} Barbara PRAMMER, Présidente du Nationalrat (Autriche)**

Cela fait à peine 25 ans que l'on a fêté la grande victoire de la démocratie en Europe, mais dans aucun des pays membres du Conseil de l'Europe on ne peut considérer que la tâche est achevée. La promesse de la démocratie parlementaire en tant que meilleure organisation politique est de plus en plus souvent remise en question dans un certain nombre d'Etats et on se demande si les parlements sont capables de prendre les décisions rapides qui s'imposent pour relever des défis économiques et sociaux de plus en plus complexes. La démocratie en tant que telle n'est jamais remise en question, mais la recherche de solutions alternatives aux pratiques actuelles est au cœur du débat politique.

On peut distinguer trois approches sur la crise, ou plutôt sur les crises de la démocratie parlementaire.

En premier lieu, l'approche gouvernementale : les gouvernements se focalisent sur l'action et la prise de décision, en mettant l'accent sur l'efficacité aussi bien que sur leur responsabilité dans la recherche du bien commun.

La seconde approche est celle des parlements ou plus précisément de leurs membres. Certains pensent qu'il faut des parlements forts qui soient aussi des partenaires du gouvernement, avec des débats publics, la formulation d'alternatives et la transparence dans la prise de décision. Mais il ne faut pas oublier que dans certains parlements européens, on trouve des groupes qui refusent tout compromis. Or l'une des caractéristiques de la démocratie est la recherche de solutions par le compromis.

La troisième approche est celle des citoyens qui souhaitent à la fois que les politiques professionnels obtiennent des bons résultats et qu'eux-mêmes puissent être entendus, voire associés aux décisions. Mais souvent ils sont déçus par la vie parlementaire, comprennent mal les procédures. D'où le sentiment qu'il existe un fossé entre les parlementaires et les citoyens.

Sans insister sur ce sujet aujourd'hui, il faut bien mentionner aussi le rôle des médias.

La crise de la démocratie représentative se situe donc à plusieurs niveaux et cela nécessite des réponses différentes. Globalement, c'est le rôle de la politique qui est souvent remis en question. On fait parfois valoir que les critiques reposent plus sur une nostalgie du passé que sur les perspectives d'avenir. Nous vivons à une époque où des valeurs comme la liberté, l'autonomie, l'égalité jouent un rôle de plus en plus important. La modernisation de la société, du droit, de la technique, de l'économie devrait rendre crédible la perspective d'une plus grande liberté, mais la crise économique suscite de nombreuses craintes. Dans ce contexte, la promesse centrale de la démocratie – autonomie et liberté – peut se retourner contre elle-même. On s'en aperçoit quand on entend dire que l'espace politique traditionnel est en voie de disparition et doit céder la place à la capacité des politiques de trouver des solutions à des problèmes spécifiques. Il n'est plus alors question d'en appeler à la participation, voire à la codécision des citoyens, mais de définir des règlements et des procédures.

Néanmoins, plus les citoyens attendent des gouvernements, plus ils leur reprochent d'avoir trop de pouvoirs et s'en inquiètent. D'où la recherche par les citoyens de nouvelles marges de manœuvre pour mieux participer. Certains misent sur de petites solutions concrètes, d'autres sur l'ouverture plus large de grands débats démocratiques.

Il est clair que dans l'Union européenne, la crise économique et financière pose la question de la légitimité démocratique, de la signification de la démocratie. Je pense que cette légitimité démocratique passe par un renforcement des pouvoirs du Parlement européen et des parlements nationaux.

Un problème majeur se pose pour assurer cette légitimité démocratique : les citoyens n'ont pas confiance dans leurs parlementaires pour résoudre leurs problèmes, car ils

estiment que ce ne sont pas des experts. Leur reprochant aussi de faire partie du système, ils n'attendent pas des parlementaires une extension de la démocratie.

On peut dégager de ce constat deux axes de travail. Tout d'abord les parlements doivent être considérés comme des lieux de la décision politique. Ils doivent être aussi des forums pour une discussion ouverte. Les argumentations qui conduisent à des décisions doivent être partagées avec les citoyens. Les parlements doivent être des lieux où sont proposées des alternatives, des solutions de compromis.

Pour conclure, je peux donner trois exemples des initiatives que le Parlement autrichien a prises récemment.

Tout d'abord, en direction des jeunes, la mise en place d'ateliers de la démocratie. Plus de 11 000 jeunes de 7 à 14 ans participent tous les ans à ces ateliers. Par ailleurs un « parlement des jeunes » se réunit deux fois par an. Les membres du parlement et du Gouvernement participent activement à ces réunions. Une information accessible à tous contribue à une meilleure transparence.

Par ailleurs, le Conseil national autrichien participe à l'information sur la crise financière, notamment en relation avec le Mécanisme européen de stabilité, tout en renforçant sa fonction de contrôle démocratique.

Enfin, un groupe de travail parlementaire, que je préside, traite de l'avenir du parlementarisme et s'interroge sur la manière de concilier le développement de la démocratie directe et le renforcement du rôle du parlement dans l'élaboration de la loi. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt les débats similaires qui se déroulent dans d'autres parlements.

Le Président

Nous reprenons la liste des orateurs.

M. Kimmo SASI, Président du Conseil nordique

Dans les pays du nord de l'Europe, la démocratie n'est pas vraiment en crise. Elle est bien enracinée et fonctionne correctement. Pourquoi ? En raison d'un modèle social qui lie la société, l'économie et la démocratie. Je vais vous donner cinq caractéristiques de ce modèle. Premièrement, tous les citoyens sont inclus dans la société et cela commence par une excellente éducation pour tous. Cependant l'égalité ne signifie pas l'absence de reconnaissance des talents. Nous garantissons des droits aux jeunes : tout jeune doit avoir accès à l'éducation et trouver un emploi. Mais les jeunes ont aussi des devoirs. Deuxièmement, nous encourageons l'entrepreneuriat. Nous réduisons au minimum la bureaucratie et la réglementation, car plus il y a de réglementation, plus il y a de corruption, comme le montrent les études internationales. Il faut parallèlement encourager les gens à rester dans leur

pays et à y trouver un emploi. Troisièmement, nous nous efforçons de conjuguer flexibilité et sécurité sur le marché du travail. Quatrièmement, nous accordons une grande importance à l'Etat de droit, à la prééminence du droit. Cinquièmement, notre réflexion porte sur le long terme et les moyens de privilégier le développement durable.

Concernant la démocratie directe, les taux d'intérêt pratiqués par les investisseurs étrangers sont un excellent indicateur : plus ils sont faibles, plus la confiance dans les dirigeants est grande. Il va falloir en tenir de plus en plus compte. J'observe d'ailleurs que les agences de notation délivrent d'excellentes notes aux pays du nord de l'Europe.

Soyons positifs : la crise économique que nous vivons peut renforcer la démocratie. Des réformes sont nécessaires et nous devons rechercher les meilleures pratiques dans les différents pays. Nous avons le choix entre plusieurs modèles. Considérons la crise comme un nouveau commencement !

M. Reuven RIVLIN, Président de la Knesset (Israël)

Le monde est traversé de conflits entre les nations, entre les cultures et entre les valeurs. Des conflits existent aussi entre les religions et à l'intérieur même des religions.

Des événements récents ont bien montré que des valeurs démocratiques comme la liberté d'expression peuvent entrer en opposition avec la liberté de croire et de vivre sa foi.

En Israël, État à la fois juif et démocratique, vivent 8 millions de personnes, dont 1,5 million de musulmans et un demi-million de chrétiens, et bien d'autres confessions y sont représentées. Le Parlement israélien comprend 120 membres dont 17 sont musulmans, druzes ou chrétiens.

Nous essayons de concilier des valeurs très diverses, avec succès la plupart du temps, mais parfois certains conflits apparaissent. Je ne donnerai qu'un seul exemple, celui de l'immigration massive en provenance de l'Afrique. Notre pays est obligé de naviguer entre l'obligation morale d'une démocratie de protéger les véritables réfugiés et la nécessité de répondre à ses propres besoins sociaux. C'est ce type de défi que toute démocratie se doit de relever.

Le conflit entre les valeurs démocratiques et les croyances religieuses en Europe est un moment de vérité pour les parlements. Ils ont ainsi l'occasion de montrer qu'ils sont les « adultes responsables » de ce système. Il est de leur rôle d'empêcher les embrasements causés par des raisons religieuses ou culturelles. Nous devons maintenir la stabilité de la démocratie et débattre autant qu'il le faut de toutes les questions, mais dans le même temps nous devons être fermes dans la lutte contre

les mouvements extrémistes et contre ceux qui cherchent à exploiter politiquement les conflits.

Les parlements du monde libre et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe doivent trouver des terrains d'entente par le dialogue.

La liberté d'expression, que nous devons évidemment protéger, doit inclure aussi la liberté pour les musulmans de protester lorsqu'ils se sentent offensés, par des moyens non violents et légitimes bien entendu.

En conclusion, Israël apprécie les efforts qu'accomplissent les Européens pour ancrer la démocratie dans leur continent et dans les pays voisins.

M. Fred de GRAFF, Président du Sénat (Pays-Bas)

Comme vous le savez, les Pays-Bas ont connu des élections pour la Chambre basse voici une semaine, ce qui retient sur place son président. Mais le Président du Sénat que je suis peut assister à cette conférence et s'exprimer.

C'était la cinquième élection en dix ans, mais la veille du scrutin, 40% des électeurs ne savaient toujours pas pour qui ils allaient voter. Le taux de participation n'a été que de 75%. On peut dire qu'il y a un grain de sable dans le mécanisme électoral. Pourquoi ? Je vais essayer de répondre pour ce qui concerne mon pays.

D'abord, parce que les partis ne répondent plus aux attentes des électeurs et font des promesses qu'ils ne tiennent pas. Les partis tentent de se rapprocher des électeurs, mais avec des succès variables. Une démocratie saine doit être flexible et s'ajuster à ce qu'attend la société. Actuellement, onze partis sont représentés au parlement. Dans les années 1950, la politique était prévisible, avec un consensus au centre, avec des groupes clairement séparés, les catholiques, les protestants, les libéraux, les socialistes. Chacun de ces piliers avait son parti politique, mais aussi son journal, sa télévision, ses écoles, ses syndicats. La communication entre les groupes ne se faisait qu'au niveau de l'élite, là où se prenaient les décisions. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Les piliers traditionnels se sont effondrés à la suite de la sécularisation, de l'individualisme et de la mondialisation. Les changements ont été très nombreux, et il y a même deux représentants du parti de défense des animaux ! De nouveaux partis sont nés pour défendre de nouvelles idées.

Cela prouve que la démocratie est vivante et non pas nécessairement en crise. Pour autant, les citoyens considèrent qu'aucun parti ne représente complètement leurs aspirations et que les coalitions aboutissent à une dilution des projets. De plus, ils ont le sentiment que leur vote n'a pas réellement d'importance puisque tout est décidé à Bruxelles ou ailleurs et échappe au pouvoir de leur gouvernement et de leur parlement. Plus la crise dure, plus l'écart se creuse entre les promesses et les

réalisations. Or, surtout en période d'austérité, les politiques doivent répondre de manière honnête aux attentes des citoyens.

Les résultats des dernières élections ont constitué une surprise : les électeurs ne se sont plus éparpillés entre de multiples petits partis et les grands partis ont gagné du terrain. On peut en conclure que les Pays-Bas veulent continuer à jouer le même rôle qu'auparavant au niveau européen et international.

M. Eduardo FERRO RODRIGUES, Vice-Président de l'Assembleia da Republica (Portugal)

Si certains estiment que la question de la crise des systèmes démocratiques dérive de la notion de démocratie elle-même, je suis de ceux qui pensent que les problèmes auxquels se heurtent à notre époque les démocraties sont spécifiques, particulièrement sérieux et méritent qu'on les affronte.

Dans l'Europe de l'Ouest, la crise est forte comme le montrent le taux d'abstention élevé et l'animosité non seulement des médias mais aussi d'une grande partie de l'opinion publique contre les politiciens.

La caractéristique essentielle de la crise du système démocratique est le manque de confiance du public dans ses élus qui, selon lui, ne répondent pas à ses attentes. Le divorce semble consommé entre les élus et les électeurs.

La mondialisation a représenté pour de nombreux peuples l'occasion d'améliorer son niveau de vie et de bénéficier de plus de liberté. Mais pour les démocraties les plus développées elle s'est traduite par un affaiblissement par rapport à la puissance des marchés financiers et l'incapacité de répondre aux préoccupations des citoyens.

La suprématie de la dérégulation, de la privatisation, de la libéralisation a fini par convaincre la population que la réponse aux questions essentielles échappait aux gouvernements qui ne pouvaient même plus protéger les plus faibles dans le monde du travail et au niveau de la protection sociale.

La crise que nous vivons, la plus importante depuis la Seconde Guerre mondiale, a affaibli le système démocratique.

Nous allons devoir lutter pour éviter la disparition de notre modèle social, empêcher la récession de s'installer et le taux de chômage de grimper, tout en faisant reculer l'injustice. La maîtrise des dépenses publiques est nécessaire, mais sans croissance économique, il n'est pas possible de mieux contrôler l'endettement public. La situation est particulièrement critique dans un certain nombre de pays. Il faut les écouter.

Les parlements européens ont un rôle irremplaçable à jouer pour favoriser un nouvel ordre social, politique et financier en Europe. Ils doivent l'assumer pour que la crise ne soit pas une menace pour la liberté, l'égalité des chances et la solidarité.

M. Miguel Angel MARTINEZ, Vice-Président du Parlement européen

Je ne reviendrai pas sur tous les propos qui ont été tenus et que je partage pour l'essentiel, mais je voudrais ajouter quelques réflexions personnelles qui sont le fruit de mon expérience.

Il me semble dangereux d'accoler des adjectifs à la démocratie. Par nature, elle est représentative, je n'en connais pas qui ne le soient pas.

Nous avons fait des erreurs, on peut nous reprocher des insuffisances et des manques. Nous devons faire sérieusement notre autocritique, et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe me semble être le meilleur endroit pour le faire. Pour autant, nous ne devons pas considérer que la mauvaise passe que traverse la démocratie est due exclusivement à nos erreurs. Il serait naïf d'ignorer le rôle de certains intérêts opaques. Des intérêts puissants ont contribué à affaiblir, à délégitimer la politique, les responsables politiques et les institutions de la démocratie, afin d'occuper des parcelles de pouvoir qui ne leur revenaient pas. À leur côté des forces jouent avec le feu en pensant pouvoir tirer profit de la situation que nous connaissons. Je pense aux populistes et aux démagogues.

Dans mon pays, des forces politiques importantes proposent de supprimer 30% des conseillers, sans avoir procédé à aucune étude sociologique ou juridique pour appuyer leur demande, ou de réduire de moitié le nombre de parlementaires dans certains assemblées régionales, ou encore de supprimer la rémunération de l'ensemble des parlementaires régionaux. Certains médias applaudissent ces propositions comme s'ils estimaient que les dépenses liées à la démocratie sont superflues et qu'il faut les supprimer.

Comme l'a souligné mon collègue du Luxembourg, la crise ne doit pas conduire à économiser sur le coût de la démocratie, car c'est notre identité qui est en jeu.

Le Parlement européen est confronté aux mêmes problèmes que les parlements nationaux. Nous essayons d'y répondre en communiquant davantage avec l'ensemble des Européens et aussi en renforçant nos liens avec les parlements nationaux.

M. Hovik ABRAHAMYAN, Président de l'Assemblée nationale (Arménie)

Voilà 21 ans que le peuple arménien a déclaré son indépendance à la suite d'un référendum. Depuis, le système de valeurs européen est devenu le fil directeur de la

construction de notre État et exprime la volonté de notre peuple. La question de la crise de la démocratie est à notre agenda politique depuis longtemps. Mais la crise économique et les mesures d'austérité qu'elle a imposées sont un défi pour notre système européen de valeurs démocratiques.

Les parlements sont un des plus importants éléments de la démocratie représentative. Néanmoins internet, les technologies de l'information et les réseaux sociaux offrent de nouvelles possibilités aux citoyens pour devenir des participants actifs de la vie démocratique dans une société contemporaine. Il est maintenant possible de débattre librement, quelles que soient les distances et les frontières. Mais un tel environnement crée le risque de voir les politiques mises en œuvre être en décalage dans le temps par rapport à la volonté dynamique qui s'exprime dans les médias modernes. C'est une menace particulièrement forte lorsque les autorités ne peuvent pas imposer leur légitimité. Il est donc nécessaire de mettre en harmonie les systèmes de gouvernance actuels avec les besoins des parties prenantes au processus démocratique.

La représentation ne peut plus être l'expression unique de la démocratie. Il faut trouver des formes plus durables d'interaction entre le peuple et les autorités, qui doivent inclure la participation démocratique directe à la prise de décision à différents niveaux.

La démocratie n'est pas durable sans une culture démocratique pour l'accompagner. Elle exige une éducation continue de la société et c'est l'élite politique qui en porte la principale responsabilité. L'unique voie à suivre est de faire des efforts pour que le système européen de valeurs ne soit pas menacé. Mais il arrive que les droits fondamentaux garantis par le système fassent l'objet d'abus et profitent à des outils de dissémination d'idéologies extrémistes. C'est une menace à laquelle nous devrions réagir ensemble.

J'aimerais à ce sujet souligner qu'il existe encore des avocats de l'intolérance et du racisme dans des Etats membres du Conseil de l'Europe. Je pense à un événement récent qui est sans précédent. Safarov, un assassin qui a commis un meurtre cruel pour des raisons ethniques, a été condamné à la prison à vie puis transféré en Azerbaïdjan où il a été libéré et glorifié par le régime azéri. Il suffit d'aller sur le site internet du Président de l'Azerbaïdjan pour lire des déclarations de hauts responsables du pays qui défendent de tels crimes. Les manifestations de racisme et de xénophobie peuvent être contagieuses. C'est une menace pour l'ensemble de l'Europe, qui doit réagir de manière adéquate et sans ambiguïté à ce défi.

M^{me} Solvita ĀBOLTINA, Présidente de la Saeima (Lettonie)

La gouvernance démocratique n'est pas toujours chose aisée. La démocratie représentative ne dispose pas de réponses toutes faites. Ce n'est pas une personne

investi de pouvoirs sans limites qui décide de notre avenir, ce sont les peuples et leurs représentants qui détiennent ce pouvoir.

La démocratie représentative est un concept développé de gouvernance, mais elle connaît aussi ses défis. Les solutions à ces défis ne sont pas faciles à mettre en œuvre en raison même de l'essence de la démocratie qui exige participation, engagement, tolérance et une société civile active.

Il est toujours difficile d'analyser les causes d'un problème en période de crise. On participe à une élection lorsqu'on a confiance, lorsqu'on pense que sa voix a une influence et lorsqu'on apprécie les valeurs de la démocratie. Une grande part de la responsabilité nous incombe à nous, les élus. Notre engagement peut conduire à un renouvellement de la démocratie. Encore faut-il avoir des parlements sages, des élus capables de jeter les bases d'une nouvelle culture démocratique. La démocratie nous donne beaucoup de choix, mais elle exige aussi que chacun assume les conséquences de ses actes et prenne des décisions réfléchies.

Chaque individu, avec sa part d'expérience, joue son rôle au sein de la société.

L'Europe dans laquelle nous vivons aujourd'hui est née de la Deuxième Guerre mondiale. Cinquante ans plus tard, avec l'effondrement de l'Union soviétique, elle a connu de grands changements. Depuis vingt ans, l'Europe n'est plus divisée ni géographiquement, ni idéologiquement. Elle est constituée d'un grand nombre de strates, de coopérations, de règles mutuellement acceptées. La plupart des pays représentés ici sont membres de l'Union européenne, un projet qui a été initié en même temps que celui qui est à l'origine du Conseil de l'Europe. Les visionnaires de l'époque ont donné la possibilité à six pays d'insuffler de la confiance. Aujourd'hui il est plus difficile de trouver des idées aussi révolutionnaires qui redéfinissent le temps et l'espace. Le souvenir de la guerre s'estompe et les réalisations de l'époque sont considérées comme des acquis. Nous devons définir la mission de notre génération et notre rôle pour faire en sorte que les générations futures connaissent la paix et la stabilité dont ont bénéficié nos enfants. Dans des périodes où beaucoup de personnes subissent des contraintes financières, il faut faire attention à ne pas porter préjudice aux fondements de nos sociétés.

Nos peuples veulent la démocratie, l'Etat de droit et la prospérité. Beaucoup d'Européens n'ont eu la possibilité d'atteindre ces objectifs que depuis quelques décennies. Nous devons faire en sorte que les futures générations s'en souviennent.

M. Ivan MELNIKOV, Premier Vice-Président de la Douma d'Etat (Fédération de Russie)

Aujourd'hui, dans les villes européennes, il arrive que les citoyens manifestent parce qu'ils ne sont pas satisfaits de l'écoute que leur accorde le pouvoir. Ils considèrent que leurs intérêts ne sont pas pris en compte par les parlements nationaux. C'est un problème d'autant plus grave que les symptômes de la crise économique sont de plus en plus marqués.

Chacun de nos pays a ses spécificités parlementaires, son histoire, ses traditions. Les manifestations de la crise sont singulières. Mais les moyens de redresser la situation apparaissent comme étant plus ou moins universels.

Pour notre part, nous considérons qu'il est indispensable pour tout parlement national d'avoir une représentativité telle qu'il soit persuadé que dans le processus d'élaboration de la loi sa légitimité sera reconnue. Les parlements ne doivent pas être une simple composante du système de gestion de l'État, mais doivent être des lieux ouverts, influents et indépendants.

Dans une société de l'information, on peut connaître l'opinion des électeurs en réalisant des sondages, en analysant les discussions sur internet, en tenant compte des débats au sein des syndicats ou des associations. Cela nécessite beaucoup de travail, mais c'est la seule voie pour donner toute son autorité au parlement. Il faut développer ce que l'on a appelé les technologies du « parlement électronique » pour informer les citoyens.

Il faut qu'au moment des élections la question de la légitimité de la représentation ne se pose plus dans l'esprit des électeurs. Des consultations régulières des citoyens permettront que le fossé ne se creuse pas avec les élus. Le mandat parlementaire n'est pas seulement politique, il est aussi moral. En Russie il faut élargir les possibilités d'enquête parlementaire. Le Parlement n'est réellement fort que lorsqu'il dispose des moyens nécessaires pour défendre les intérêts et les droits des citoyens. Nous devons aussi coopérer plus étroitement avec la communauté scientifique de telle sorte que nous puissions avoir une approche impartiale et non politique des problèmes.

La crise de la démocratie représentative est avant tout une crise de confiance. Plus les parlements tiendront compte des sentiments des citoyens, plus il sera facile de surmonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

M^{me} Asta R. JOHANNESDOTTIR, Présidente de l'Althingi (Islande)

La démocratie est la pierre angulaire des Etats membres et le principe fondamental du Conseil de l'Europe. La démocratie représentative prédomine alors que la démocratie directe est plus rare.

La démocratie représentative est la forme principale de la démocratie en Islande depuis longtemps. Le parlement a toujours eu la possibilité de renvoyer les questions importantes devant la nation, mais les résultats de ces référendums ne sont pas contraignants. Il a posé trois questions importantes à la nation et en a toujours respecté le résultat. Un quatrième référendum se tiendra, à la demande du parlement, le 20 octobre sur la réforme constitutionnelle.

La deuxième forme de référendum en Islande concerne les projets de loi que le Président de la République refuse de signer. Dans ce cas-là le résultat est contraignant : si la nation rejette le projet de loi, celui-ci est déclaré nul et non avenue. Cette procédure n'a été utilisée que trois fois, et toujours après 2004.

L'effondrement économique en 2008 a été suivi de grandes difficultés politiques. La « révolution des casseroles » comme elle a été appelée – des gens se réunissaient devant le parlement et protestaient bruyamment – est probablement l'exemple le plus sérieux des difficultés sociales dans l'histoire la plus récente.

Parmi les questions qui seront posées en octobre figure celle-ci : souhaitez-vous que la nouvelle constitution prévoie le droit pour un certain pourcentage d'électeurs de demander un référendum ? Il est envisagé que 10% des électeurs puissent demander un référendum sur un projet de loi déjà adopté.

Quoi qu'il en soit si la démocratie directe a ses mérites, elle ne remplacera jamais la démocratie représentative. La participation électorale n'a jamais été un problème en Islande : elle a toujours été supérieure à 80%. D'où un mandat démocratique très clair pour les élus.

Le Gouvernement et le Parlement bénéficient de l'aide d'experts. Ce n'est pas le cas de l'opinion publique qui, selon certains observateurs, peut être manipulée par les populistes via les médias.

Le coût des référendums a été beaucoup critiqué. Le vote électronique n'est pas légal en Islande, notamment en raison de l'absence de sécurité autour des données. Certes on ne doit pas s'interroger sur le coût de la démocratie, mais il reste que des référendums à répétition coûteraient cher.

En résumé, la pression est de plus en plus forte en Islande pour développer la démocratie directe, mais la démocratie représentative fonctionne bien et le mandat démocratique des élus n'est pas contesté. Le référendum peut apporter un supplément bénéfique à la démocratie représentative, mais jusqu'à un certain point seulement.

La démocratie représentative ne connaît pas de crise en Europe et ne sera probablement pas remplacée par d'autres formes de démocratie dans un avenir proche, même si nous connaissons quelques difficultés en ce moment.

M. Jesus MURILLO KARAM, Président de la Chambre des députés (Mexique)

La mobilisation sociale à laquelle nous avons assisté l'année dernière en raison de la crise économique, si elle a permis à la population d'exprimer son indignation, n'a pas débouché sur le dialogue indispensable pour mettre en place les réformes nécessaires. Les motivations de l'indignation sont évidentes, mais aucun consensus ne s'est dégagé sur les moyens de renforcer le processus démocratique.

La démocratie a besoin de contestation et de dialogue, mais il ne faut pas se laisser submerger par des monologues qui ne mènent rien, sauf au désenchantement ou à la frustration collective qui discrédite l'expression citoyenne et conduit à la délégitimation des institutions et des acteurs politiques, notamment les parlementaires.

Les causes peuvent être nobles, mais la concrétisation des solutions ne peut résulter que d'un processus consensuel, par le dialogue et la délibération. Il faut davantage d'espaces pour la participation au débat. Le renouveau démocratique doit aboutir à renforcer l'interaction entre le gouvernement et les citoyens. Il faut plus de communication active, plus d'éducation civique pour susciter une citoyenneté participative et l'implication des acteurs sociaux dans la politique, ce qui est nécessaire pour légitimer le processus de prise de décision et l'action publique.

Je me demande si nous n'avons pas mal posé le problème. Ce qui est en crise, ce n'est pas la démocratie, car il n'existe pas d'autre système qui garantisse mieux les droits individuels, politiques et sociaux, et elle continuera à être le meilleur système de gouvernance. En fait, ce qui crée ce sentiment de crise et d'urgence, c'est l'incapacité à faire ressentir au pays ce que représenterait l'absence de la démocratie. Elle est comme l'air que nous respirons, que nous apprécions surtout lorsqu'il vient à manquer.

La démocratie ne doit pas être cantonnée dans un espace fermé, elle doit ouvrir des débats intelligents, profonds, responsables.

M. Yiannakis OMIROU, Président de la Chambre des représentants (Chypre)

Monsieur le Président, honorables collègues,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma joie d'être parmi vous dans cette importante Conférence biannuelle que mon pays, Chypre, a accueilli il y a deux ans. Je voudrais également féliciter le Président Mignon pour l'excellente organisation de cette Conférence à Strasbourg.

La démocratie représentative est vraiment au cœur de l'Europe puisque c'est le pilier du modèle politique chéri par toute l'Europe. C'est un concept qui est en parfaite harmonie avec le respect des droits de l'homme, la protection des libertés fondamentales et du droit, qui doit être au centre de toute société démocratique. Ces principes, que cette Organisations pan-européenne et ses 47 Etats membres, a décidé de protéger et de promouvoir pour le bien de l'ensemble du continent et des peuples, et comme modèle pour le reste du monde.

Je suis particulièrement ravi de rappeler que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe tient régulièrement depuis 2007 des débats sur l'état de la démocratie en Europe afin d'en suivre de près les développements dans tous les Etats membres. D'autant plus que, depuis 2007, le premier rapporteur sur ces questions, au nom de la commission des questions juridiques et des Droits de l'Homme, a été un membre de cette Assemblée, M. Christos Pourgourides.

Estimés collègues,

Un phénomène se développe de façon alarmante dans nombre de pays européens, je veux parler de la baisse de la confiance des citoyens dans les institutions. En témoignent la faible participation électorale et la montée des partis extrémistes. En parallèle, la crise économique et financière qui perdure jette une ombre sur l'ensemble de la planète et conduit nombre de gouvernements à mettre en place des mesures très rigoureuses d'austérité qui aboutissent à un mal-être des citoyens dans leur vie professionnelle et personnelle. Cette crise a véritablement conduit à un mécontentement du public et à une défiance des citoyens à l'égard de la démocratie représentative ; nous mettant tous devant un immense défi. Nous devons relever ce défi au mieux, sans mettre en danger, dans le même temps, le caractère démocratique des institutions de nos pays respectifs, tandis que nous combattons avec acharnement la crise économique. C'est un défi que nous ne pourrions relever qu'au prix d'efforts cohérents et durables en faveur de la croissance et de l'emploi. On ne peut pas se contenter de mesures d'austérité.

Nous devons également clairement envisager que la crise de la démocratie est caractérisée par un fossé grandissant entre le peuple et les institutions démocratiques. Des décisions s'imposent pour restaurer la confiance envers les institutions démocratiques dans les esprits et les cœurs. L'un des meilleurs moyens de parvenir à créer une culture démocratique forte est de rapprocher les citoyens des centres de prise de décision pour qu'ils se sentent des acteurs à part entière et des bâtisseurs de leur propre avenir.

La Chambre des représentants de la République de Chypre fait de sérieux efforts dans ce domaine, notamment grâce au développement des moyens électroniques d'information et à l'organisation de visites d'écoliers et d'adultes dans ses locaux. Cela permet aux citoyens de discuter avec les politiciens et de se rendre compte que les uns et les autres partagent les mêmes valeurs. Il faut rapprocher le parlement du

peuple, permettre aux citoyens de participer à tous les stades au processus démocratique de présidence de décision.

Présidence de M. Omirou, Vice-Président

M. Trajko VELJANOSKI, Président de la Sobranie (« L'ex-République yougoslave de Macédoine »)

Même si la démocratie est aujourd'hui la meilleure forme d'organisation d'une société, c'est néanmoins un processus dynamique. Elle a ses forces et ses faiblesses qui créent des espaces pour des dilemmes, des confusions, des théories du complot et des forces antidémocratiques.

Le problème de la perte de confiance se pose en démocratie parce que toute autre forme de gouvernement ne la laisse pas s'exprimer. Cela étant, avec tous ses défauts, la démocratie reste le meilleur système existant. J'en veux pour preuve le fait que plus en plus de personnes, de groupes, de partis, d'Etats s'en réclament. Je vous rappelle la définition qu'en donnait Abraham Lincoln : c'est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. Dans une démocratie parlementaire, cela veut dire que les représentants nationaux doivent être en phase avec la population.

Beaucoup de personnes ne critiquent pas le principe de la démocratie, mais en constatent et en déplorent les faiblesses. Ils imputent les raisons de la crise de la démocratie à la crise économique et sociale.

Il nous faut beaucoup de dévouement pour répondre aux attentes des citoyens et défendre leurs intérêts.

Le siècle dernier a été marqué par l'affaiblissement du parlementarisme, essentiellement sous l'effet du renforcement de l'exécutif et de la bureaucratie, sans oublier le rôle croissant des partis.

Les intérêts sociaux et économiques des citoyens doivent être au centre de tous les débats. C'est ainsi que l'on évitera les solutions irréalistes ou populistes et que l'on pourra atténuer les effets de la crise économique.

La crise de la démocratie prend différentes formes : déception, abstentionnisme, manifestations diverses d'insatisfaction. Tous nos efforts doivent se conjuguer pour que les citoyens reprennent confiance dans le système parce qu'ils auront le sentiment que la prise en considération de leurs intérêts l'emporte sur les querelles partisans.

M. Vicenç MATEU, Président du Conseil général (Andorre)

La crise de la démocratie ne semble pas concerner le principe même de la démocratie, la souveraineté du peuple, mais seulement son organisation

représentative. À la base il y a un manque de confiance entre les citoyens et leurs élus. C'est comme si les citoyens ne se sentaient plus représentés par les parlementaires, ne se sentaient plus concernés par le travail qui s'effectue dans nos assemblées. Il y a évidemment des raisons à ce phénomène : la gravité de la crise économique, l'impuissance des gouvernements et des parlements à la surmonter, le manque de vigilance des régulateurs au moment opportun, les scandales de corruption, les conflits d'intérêts, les financements illégaux, le sentiment d'impunité.

La viabilité du système représentatif est sans doute menacée. Nous devons renforcer le système et pas le dévaluer ou le remplacer parce qu'il n'y a pas d'alternative raisonnable. Nous devons faire face à cette crise en restaurant la légitimité des institutions et la crédibilité des personnes qui les gèrent. La légitimité dépend essentiellement de la façon dont on prend en compte les besoins de nos citoyens et dont on y répond par des actions concrètes. Quels sont ces besoins ?

Les citoyens exigent d'abord que leurs intérêts soient mieux défendus, veulent participer à la prise de décision, bénéficier d'une meilleure communication avec plus d'information et moins de propagande, que la transparence soit meilleure et que les élus rendent des comptes, et pas seulement à la fin de leur mandat.

Que peut-on offrir à nos concitoyens ?

Du leadership : nous devons inspirer, unir, organiser, rétablir un contrat de confiance pour travailler ensemble et avec détermination. Des résultats en améliorant notre société par nos décisions. De la transparence et de l'éthique, en renforçant les compétences des commissions parlementaires pour mieux contrôler les pouvoirs publics. De la représentativité, en défendant à tout prix les intérêts de la population et en évitant que la classe politique ne soit perçue comme une oligarchie de professionnels qui ne défendent que leurs propres intérêts.

Je voudrais mentionner un problème qui menace la démocratie représentative. C'est une forme modernisée de populisme qu'on appelle « démocratie du public ». Ce régime suppose le passage de la démocratie au césarisme. D'où la nécessité de renforcer les principes de la démocratie représentative si l'on veut éviter que le pluralisme politique ne soit menacé. La politique ne doit plus être perçue comme une partie du problème, mais comme une partie de la solution parce que, en fait, c'est la seule solution possible.

La démocratie n'est jamais parfaite, elle est toujours à perfectionner. C'est un chemin, un parcours, un horizon, un terrain de jeu irremplaçable pour décider de notre vie en commun et pour régler nos différends.

Travaillons ensemble pour réduire au minimum la séparation entre les parlements et les citoyens, parce que nous nous devons à nos citoyens, parce que nous sommes des citoyens au service des citoyens.

M. Vannino CHITI, Vice-Président du Senato della Republica (Italie)

Oui, la démocratie risque de vivre une crise. Après avoir vaincu au XX^e siècle les totalitarismes de droite et de gauche, elle est menacée par le fondamentalisme, le terrorisme, les populismes, la mondialisation qui a placé l'économie réelle et la politique sous le joug de la finance.

Les croyances religieuses doivent être respectées partout, mais il faut aussi demander à tout gouvernement, notamment à ceux issus du Printemps arabe, une grande fermeté contre certains agissements. On a bien sûr le droit de critiquer un livre ou un film, mais ce ne doit pas être le prétexte pour déclencher la terreur. En démocratie, c'est l'ordre juridique, plus que tout autre, qui peut garantir la liberté et la dignité des personnes. La Déclaration universelle des droits de l'homme représente le point de référence absolu. Dans chaque pays il faut examiner la cohérence des constitutions par rapport à cette référence et rattraper les retards constatés dans l'application des droits de l'homme. La démocratie s'affaiblit si elle n'est pas capable d'atteindre ses objectifs.

Pour relever les nouveaux défis, elle a besoin d'une force éthique qui se base sur la dignité de toute personne, sur la participation consciente et responsable de chacun à la vie publique. Elle doit s'étendre aux lieux de travail, aux écoles, aux façons de penser et de s'organiser des citoyens. Elle ne peut pas prospérer si elle se limite aux institutions et aux modalités de la prise de décision. Elle meurt si elle n'arrive pas à associer égalité, solidarité, développement durable, dialogue entre les cultures et les religions. Elle suppose une forme d'éducation permanente pour que les citoyens deviennent les supports et les interprètes de la légalité, de la tolérance, de la liberté et de la fraternité. C'est pourquoi la disparition générale de la peine de mort sera une véritable victoire pour la démocratie et notre civilisation.

La démocratie ne doit pas laisser la place aux technocraties, ni s'éloigner des opinions publiques, ni se transformer en un terrain d'affrontement des individualismes et des égoïsmes car cela ne peut déboucher que sur une explosion de peurs et de conflits.

Il faut absolument réformer l'Onu, faire du Conseil de sécurité le lieu d'expression de tous les continents, en mettant fin au privilège antidémocratique qu'est le droit de veto.

Il faut utiliser les nouvelles technologies de l'information pour favoriser une participation plus directe à la vie publique.

Les parlements doivent mettre en valeur les régions, les pouvoirs locaux, les institutions qui sont les plus proches des citoyens.

Les gouvernements seuls ne peuvent pas arriver à faire ce que doivent faire les parlements. L'objectif d'étendre la démocratie au niveau supranational doit être envisagé. Le Président de la République italienne a récemment indiqué les étapes à

prévoir. En 2014, pour les élections du Parlement européen, il faut mettre en place une procédure électorale uniforme. Il faut unifier le mandat du Président du Conseil européen et celui du Président de la Commission européenne en confiant le choix du titulaire de la fonction aux électeurs.

Tels sont les défis que nous devons relever pour que la démocratie et les droits de l'homme aient un véritable avenir.

M^{me} Ene ERGMA, Présidente du Riigikogu (Estonie)

La démocratie, surtout pour ceux qui ont souffert de régimes totalitaires ne reconnaissant pas les droits de l'homme, est une valeur sacrée. Je n'aime pas beaucoup dire que la démocratie traverse une crise. Nous, les élus, nous devons faire très attention avant d'utiliser un terme aussi fort. Notre tâche principale doit être de restaurer la confiance dans les institutions. Nous avons aussi perdu la confiance dans le secteur financier en raison des méthodes répréhensibles utilisées par certaines sociétés. Et c'est par un effet domino que nous nous retrouvons dans une période de déclin économique grave en Europe et dans tout le monde occidental.

Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'accuser les autres. Nous les élus, avons aussi commis des erreurs, nous n'avons pas été suffisamment responsables, et certains ont fait des promesses populistes. Cela leur semblait normal.

En prenant des décisions aujourd'hui, nous sommes bien obligés d'envisager l'avenir. Nous devons garder à l'esprit qu'en politique nous sommes responsables de nos décisions devant les générations futures.

Le monde a changé. Nous sommes dans une société de l'information où l'acte irresponsable d'une personne peut causer un préjudice allant jusqu'à la mort de personnes innocentes. Ouvrons les yeux sur la situation telle qu'elle est. Pour entrer en contact avec les jeunes générations, les élus doivent utiliser les canaux de communication dont celles-ci sont familières.

En Estonie, la participation électorale des jeunes s'est accrue lorsque nous avons introduit la possibilité de voter par internet, sur un ordinateur ou sur un téléphone portable. C'est le monde dans lequel nos jeunes se sentent à l'aise, mais il n'y a pas qu'eux qui souhaitent s'exprimer de manière moderne. La participation électorale a augmenté de 13% par exemple en 2009 au plus fort de la crise économique, par rapport à 2005. La population a conservé sa confiance dans le parlement, ce qui prouve bien que les gens croient en la démocratie. Nous devons parler aux gens, mais nous devons aussi les écouter.

M. Ranko KRIVOKAPIC, Président de la Skupština (Monténégro)

Les parlements sont les temples de la démocratie pour chaque pays. Pourtant la démocratie parlementaire est en crise. Nous, les élus, nous sommes accusés d'être à la merci des lobbys au lieu d'être les représentants déterminés des citoyens.

Les démocraties sont confrontées à la crise financière. Nous voulons des sociétés équitables. Pour que les choses soient claires, il faut revenir aux notions de base. Au cours des dernières années, il a fallu faire preuve de courage dans les Balkans. La période des décisions faciles est révolue. En cette période de crise, on a besoin non pas simplement de décisionnaires, mais de visionnaires. Il faut trouver des leaders forts capables d'expliquer la crise. Certains gouvernements essaient de le faire, mais les parlements sont des lieux privilégiés pour cette explication. Nous avons été élus pour construire un avenir positif.

De nouvelles formes de fédéralisme doivent voir le jour, sinon l'Europe sera distancée. Parfois les parlements jouent plus la carte de la protection que celle de la décision. En oubliant qu'ils sont à la source de la démocratie, les parlements s'affaiblissent.

L'Europe souffre d'un manque de coopération entre les parlements. Il faut absolument que les parlements exercent leur fonction de contrôle et d'enquête. C'est une occasion unique qui s'offre à nous.

Le Conseil de l'Europe pourrait fournir un modèle de contrôle parlementaire de l'espace paneuropéen. Ouvrons la voie pour une nouvelle confiance en la démocratie parlementaire !

M. Ogtay ASADOV, Président de la Milli Mejilis (Azerbaïdjan)

De nombreuses idées ont déjà été exprimées par mes collègues au sujet de la crise de la démocratie. Les experts considèrent qu'un élément significatif de cette crise est la faible participation électorale. On constate en effet ce phénomène dans de nombreux pays. Mais en Azerbaïdjan la situation est différente. On a enregistré un taux de participation de 75% à l'élection présidentielle et de 50% aux élections parlementaires. La relativement faible participation à ces dernières peut s'expliquer par le fait que les électeurs considèrent que les partis ne sont pas représentatifs et aussi par la diminution du nombre de leurs adhérents. C'est une tendance que l'on constate surtout dans les pays où la démocratie est très ancienne, alors que dans les pays de l'Est la tendance est inverse : les citoyens sont intéressés par la politique.

Il est indispensable d'aller dans le sens d'une meilleure coopération entre les parlements nationaux pour procéder à des analyses comparatives des problèmes et de leurs solutions. L'Azerbaïdjan est l'un des pays les moins exposés à la crise économique mondiale. Néanmoins vous pouvez imaginer que le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan avec un million de réfugiés et 20% du territoire occupés

constituent un grave obstacle sur la voie du développement démocratique. Il est difficile de supporter deux poids, deux mesures sur un même territoire.

Les deux délégations d'Arménie et d'Azerbaïdjan s'étaient mises d'accord pour ne pas se critiquer mutuellement. Malheureusement mon collègue de l'Arménie l'a fait. La décision prise dans l'affaire Safarov dont il a parlé est tout à fait conforme à la législation internationale et azerbaïdjanaise. Il ne faut pas en exagérer l'importance, exacerber les tensions car alors la solution sera encore plus difficile à trouver et on pourra même craindre une escalade du conflit. Je me réjouis que les Arméniens s'intéressent aux sites web des institutions azerbaïdjanaises, mais il faudrait qu'ils regardent leurs sites où l'on peut lire des déclarations du Président de l'Arménie qui se félicite des massacres du Haut-Karabakh. Je suis désolé d'avoir dû aborder ce point, je ne comptais pas le faire.

Baroness Frances D'SOUZA, Présidente de la Chambre des lords (Royaume-Uni)

Beaucoup de choses pertinentes ont déjà été dites depuis 24 heures et deux grands thèmes semblent se dégager : le manque de confiance dans les procédures démocratiques existantes, y compris parlementaires et l'absence de dialogue réel avec le public. Nous connaissons les mêmes problèmes au Royaume-Uni. Il m'est assez difficile de parler de la démocratie représentative étant membre d'une Chambre non élue. J'aimerais néanmoins évoquer les efforts que fait la Chambre des lords pour surmonter les difficultés dont nous parlons.

Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité d'échanger avec le public. Nous avons une équipe de relations publiques qui a pour but de sensibiliser le public à ce que fait la Chambre des lords. Cela débouche sur une série d'activités, comme des séminaires, des réunions du parlement des jeunes et une participation aux programmes éducatifs. Des membres de la Chambre s'intéressent aussi aux interactions avec la population. Un rapport de 2009 a mis l'accent sur cette question et sur la nécessité de savoir qui s'occupe de tel ou tel dossier tout en veillant que le langage parlementaire ne soit pas un obstacle à la participation de la population. Nous avons répondu à certaines de ces préoccupations, par exemple en ouvrant un canal Twitter qui compte maintenant 12 000 amis, ainsi qu'un blog qui connaît de plus en plus de succès.

Devenir plus accessibles est un des défis des parlements nationaux. Se pose aussi le problème de notre pertinence à une époque où nous souffrons d'une perte de crédibilité.

Cette Conférence est importante car elle reconnaît l'importance du problème, du Nord au Sud, d'un continent à l'autre. Je pense que nous sommes d'accord pour considérer qu'il existe des solutions : la transparence, le dialogue par le biais des

médias et des réseaux sociaux, le contact avec les jeunes, et surtout il faut rehausser le niveau du débat politique et du comportement des élus.

J'espère que lors de notre prochaine rencontre, nous pourrons faire état de véritables progrès et que toutes les institutions démocratiques, dont les parlements, auront regagné la confiance des populations.

M^{me} Ewa KOPACZ, Présidente du Sejm (Pologne)

La démocratie représentative est l'un des acquis les plus importants de notre civilisation. Comme tout trésor il doit être choyé, c'est une expérience vive, qui est vécue différemment par les générations successives, bien que dans son essence, elle reste la même. Il faut la soigner, faute de quoi elle risque de se transformer en populisme, en tyrannie masquée par une façade démocratique. Dans notre partie de l'Europe, nous savons à quel point cette caricature peut être laide et cruelle. Les principes de la démocratie représentative doivent être lus de nouveau dans le contexte des expériences des nouvelles générations. Ces nouvelles expériences, ce sont les technologies de l'information et le dialogue social par le biais des réseaux sociaux. Est-ce que les temps de l'Agora athénienne et de la démocratie directe vont revenir ? L'avenir apportera une réponse.

Aujourd'hui, en Europe, nous sommes confrontés à de nouveaux défis. Il est vrai que les gens sont de moins en moins intéressés par la vie publique, surtout les jeunes. L'abstentionnisme électoral augmente, le prestige des hommes politiques s'affaiblit, une grande partie de la société ne s'identifie pas avec les élus.

Pour moi, ce n'est pas une crise de la démocratie représentative, c'est plutôt un nouveau défi. Il faut trouver de nouvelles méthodes et de nouvelles pratiques pour la vie politique. Le modèle démocratique est une réalité naturelle depuis des générations, comme l'air que nous respirons. Ce que l'on critique, ce ne sont pas les règles, c'est la pratique. C'est dans ce domaine de la pratique sociale que nous devons chercher les meilleures solutions.

Je vais parler de l'exemple polonais. Depuis 18 ans le parlement des enfants et des jeunes se réunit dans la salle des séances du Sejm. Des séances ont été consacrées à promouvoir le volontariat dans les structures locales. Nous avons été des précurseurs et cette institution existe maintenant en France, au Portugal, en Grande-Bretagne, en Finlande et en République tchèque.

Le plus important est de créer entre nos pays une sorte de feedback, pour échanger les meilleures idées, les meilleurs modèles, mais aussi les expériences difficiles. Et ce dialogue doit se poursuivre de manière permanente. Le cœur de la démocratie, ce sont les parlements nationaux. L'avenir de la démocratie dépend de nous. Au lieu d'essayer d'améliorer les principes de la démocratie, cherchons les moyens de la réaliser au mieux.

M. Riccardo MIGLIORI, Président de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

La confiance dans les gouvernements et les parlements s'affaiblit et le travail que nous réalisons ensemble pour la restaurer est essentiel. Mais je repousse l'idée selon laquelle la démocratie représentative est en crise. Il suffit de consulter internet pour se rendre que dans le monde entier on est à la recherche d'une véritable démocratie. Il suffit de penser aux foules qui se réunissent pour manifester, y compris dans des pays où ces manifestations sont réprimées pour comprendre que nos contemporains souhaitent des gouvernements dynamiques et des nations prospères. Il suffit de penser aux révolutions arabes pour comprendre que des personnes sont encore prêtes à donner leur vie pour la liberté.

En tant que parlementaires nous devons continuer à être les porte-parole de ceux que nous représentons. Nous devons demander aux gouvernements de placer toujours les intérêts des citoyens en première place, et surtout au-dessus des intérêts des bureaucraties. Nous devons aussi soutenir les jeunes démocraties du monde entier qui ne se sont pas encore totalement affirmées. Je pense notamment à la Tunisie où j'ai pu voir l'année dernière des gens impatients de voter pour la première fois.

Notre assemblée a accueilli cet été des représentants de la Libye à l'occasion de sa session annuelle. Nous avons ainsi prouvé qu'en ouvrant les portes du dialogue, nos voisins des rives de la Méditerranée viennent nous voir.

Nos assemblées jouent un rôle fondamental. Elles permettent de diffuser les valeurs démocratiques, qui sont universelles, dans toute la région. Je suis heureux de rappeler que nos deux assemblées, tout comme le Parlement européen et l'assemblée parlementaire de l'Otan, ont instauré des relations étroites et procédé à une division des tâches qui est efficace. L'OSCE, par sa composition euro-atlantique et euro-asiatique ainsi que par sa stratégie mondiale pour la sécurité, représente une enceinte précieuse pour traiter les questions de diplomatie multilatérale et parlementaire. Mais nous savons tous que c'est en étant unis que nous pouvons être les plus forts. Notre travail conjoint d'observation des élections est une forme de solidarité parlementaire pour renforcer la démocratie. C'est notre intérêt commun, car cela permet aussi de renforcer la paix, la stabilité et la sécurité.

M. Cemil ÇIÇEK, Président de la Grande Assemblée nationale (Turquie)

Ces dernières années nous avons été confrontés à une crise économique mondiale et à des incertitudes politiques, ce qui a conduit à se poser la question : qui fait quoi mal ? Pour trouver la réponse à cette question, il faut donner la parole aux citoyens car la crise économique et le chômage sapent la confiance des citoyens en les

institutions politiques. Ces dernières années nous avons assisté à des manifestations importantes de citoyens mécontents que leurs espoirs ne se soient pas réalisés. Outre ces difficultés économiques et sociales, nous avons été confrontés ces dernières années à une vague de montée du racisme, de la xénophobie et des discours de haine envers les migrants. Dans l'Europe d'aujourd'hui, après les amères expériences du passé, nous constatons une nouvelle montée du racisme, de l'islamophobie et d'autres tendances inquiétantes qui mettent mal à l'aise les citoyens.

L'exercice des droits et des libertés ne devrait pas s'accompagner d'irresponsabilité. La démocratie n'est peut-être pas en crise, mais il existe bel et bien une érosion de la confiance dans la démocratie, en particulier dans la démocratie représentative. Il faut y remédier le plus tôt possible. Il nous faut chercher les raisons de la corrosion qui touche la démocratie comme elle peut abîmer le fer. Je me rallie à la grande majorité des avis qui ont déjà été exprimés, mais procédons déjà à un auto-examen, étudions le fonctionnement de nos parlements, renouvelons nous-mêmes notre approche en vue d'une réforme. Il nous faut aussi mettre en place des mécanismes qui nous permettront de recouvrer la confiance des citoyens. Il faut que les partis soient représentatifs des espoirs des citoyens.

Les parlementaires doivent pouvoir travailler en toute indépendance. C'est pourquoi l'immunité ne doit pas être perçue comme un moyen de protéger des personnes contre les conséquences des crimes ou des infractions qu'ils pourraient commettre. Il faut renouveler la démocratie en la rendant plus participative.

M. Milan STECH, Président du Sénat (République tchèque)

Je suis d'accord avec le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Jagland, pour considérer que le principe de l'immunité parlementaire doit être préservée, mais que celle-ci ne doit pas trop étendre nos privilèges, que la transparence du financement des partis politiques doit être assurée, de même que celle du fonctionnement des lobbys pour éviter tout risque de corruption.

La liberté, l'égalité, les droits de l'homme, telles sont les valeurs fondamentales des sociétés démocratiques dans le monde occidental. La jeune génération considère qu'elles vont de soi. Mais il n'y a pas si longtemps, ce n'était pas le cas. Ma génération n'a pas connu la démocratie avant 1990 dans ce qui était la Tchécoslovaquie à l'époque. De ce point de vue l'héritage intellectuel de Vaclav Havel, décédé l'année dernière, continue à vivre dans bon nombre de nos pays.

Il n'est pas simple de répondre à la question de savoir s'il y a une crise de la démocratie représentative. Je voudrais pouvoir vous dire que ce n'est pas le cas. Malheureusement je ne peux pas vous apporter une réponse définitive. La démocratie est la forme accomplie de la transparence politique et la démocratie

représentative permet d'avoir le processus de prise de décision le plus efficace. Les difficultés que nous observons sont-elles synonymes de crise ? Je pense plutôt que la démocratie représentative en tant que telle a un peu perdu de sa légitimité dans le cadre des procédures de prise de décision, tout simplement parce qu'elle laisse de plus en plus place aux intérêts économiques. Parmi les racines de la crise actuelle se trouve incontestablement le secteur financier, et ce sont les citoyens qui en supportent les conséquences, car on incrimine à tort l'intégration européenne ou le rôle social de l'Etat. De même les droits de l'homme se sont trop souvent effacés devant les intérêts économiques, alors que leur protection constitue une des valeurs essentielles de la démocratie.

Une autre menace fondamentale pour notre démocratie tient à la nature des médias. Grâce aux moyens technologiques, ils ont tendance à créer une réalité qui correspond à leur imagination ou à celle de leurs propriétaires. La rapidité avec laquelle nous réglerons cette question déterminera aussi la rapidité de la restauration de la force et de la légitimité de la démocratie représentative.

M. Mohammed CHEIKH BIADILLAH, Président de la Chambre des conseillers (Maroc)

L'impérieuse demande de liberté, de dignité, de justice, de démocratie a balayé les régimes totalitaires en Libye, en Tunisie, en Egypte, au Yémen. Cette demande devient le moteur de mutations très profondes qui révolutionnent cette région voisine de l'Europe. Le Printemps arabe a complètement changé le paysage politique dans de nombreux Etats qui ont leurs spécificités, même si de nouvelles menaces se profilent : l'intégrisme et le terrorisme.

Je fais miennes bien entendu les remarques du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Du Nord au Sud, les hommes et les femmes aspirent toujours à plus de liberté, de dignité, de démocratie, de proximité, veulent être écoutés et faire partie du processus décisionnel au niveau local, régional, national et même international. C'est ce type de défis qu'il faut relever en partenariat avec la population qui est au cœur de ce changement. De nouveaux mécanismes sont nécessaires pour élargir la participation des citoyennes et des citoyens, corriger les distorsions de la démocratie représentative, assurer une meilleure conformité des lois avec la volonté générale, fonder une nouvelle légitimité et dégripper certains circuits d'intermédiation.

Vous savez sans doute que la bande sahélo-saharienne qui va de Niamey à l'Atlantique est actuellement occupée par une mouvance terroriste qui représente une menace très grave, aussi bien pour les démocraties naissantes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient que pour les démocraties occidentales et la paix internationale.

Je dirai quelques mots du Maroc. Le processus de démocratisation impulsé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, a été couronné en juillet 2011 par la nouvelle Constitution avant que le monde arabe se métamorphose dans l'ingérence et la douleur. Tout au long de la décennie écoulée de profondes réformes ont été réalisées au Maroc : le Code de la famille, des élections transparentes et régulières, la mise en place de l'instance de régulation, la création de l'institut pour les langues nationales, de grands projets économiques qui ont permis de traverser la crise internationale avec une très bonne résilience. Parallèlement un programme de lutte contre la pauvreté a été mis en place. Nous avons également amorcé la transition écologique avec la mise en place d'un programme d'énergie propre, solaire et éolienne, de 9 milliards de dollars.

La nouvelle Constitution amorce un virage vers une démocratie participative. Elle prévoit pour la première fois l'expression d'associations de la société civile et pose le principe de la contribution des ONG en matière d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation des politiques publiques. De nouveaux mécanismes sont nécessaires et je pense que nos amis européens nous accompagneront par la coopération et le codéveloppement.

M. Hansjörg WALTER, Président du Conseil national (Suisse)

La récolte de signatures est une activité bien ancrée chez les citoyens suisses qui ont toujours le mot de la fin. Tant les parlementaires que les membres du Gouvernement ne doivent jamais oublier que les textes de loi doivent être peaufinés, qu'il est indispensable d'écouter et d'interroger avant de les élaborer. Le soutien des partis politiques n'est pas suffisant, il faut celui des associations, qui financent la démocratie directe sous la forme de sondages et de référendums. Plus de la moitié des décisions passent par la démocratie directe. Je ne dis pas pour autant que nos citoyens soient plus heureux que ceux d'autres pays. C'est simplement notre système. Depuis 164 ans il a fait ses preuves et il continuera de les faire.

Il est important que les droits du peuple soient respectés, en particulier la liberté des médias et la liberté d'opinion. Mais nous ne pouvons pas accepter que des référendums puissent menacer des droits de l'homme ou des droits des peuples. C'est un grand défi que d'analyser les propositions au regard du droit international. Le peuple a un droit de parole et donc une coresponsabilité. Je suis fier qu'il se soit prononcé très clairement en faveur d'une réduction de l'endettement.

Quant au financement des partis et des campagnes électorales, nous nous assurons qu'il est transparent et qu'il ne provient pas uniquement des entreprises.

Chaque pays a son histoire, sa démocratie propre, l'important est que les parlements renforcent les droits démocratiques des peuples. Nous sommes le lien entre le gouvernement et les citoyens.

M. Petru FILIP, Vice-Président du Senate (Roumanie)

L'une des plus lourdes menaces qui pèsent sur nos démocraties, c'est la dictature des marchés financiers qui risque de se substituer à la volonté des citoyens. Aux défis auxquels nous devons faire face : la dégradation de l'image de la classe politique, la méfiance envers leurs représentants, les taux de plus en plus bas de la participation aux processus électoraux, le non-renouvellement de la classe politique, s'ajoutent les défis engendrés par la crise économique. Les plans de rigueur mis en œuvre par les gouvernements ont entamé leur capital de confiance tandis que les citoyens manifestent un appétit croissant pour les plateformes politiques extrémistes qui postulent une approche populiste et qui ne prennent pas en compte les exigences et les contraintes économiques.

Cette crise a mis en évidence le fossé qui sépare les citoyens des dirigeants politiques dès la fin du processus électoral. On est bien obligé de reconnaître que les citoyens n'ont pas le sentiment que ces responsables politiques défendent leurs intérêts. Dès le début de la crise beaucoup de nos concitoyens, et particulièrement les jeunes, ont manifesté leur indignation. Les jeunes ont utilisé les réseaux sociaux comme tribune pour leur mécontentement. Beaucoup d'entre eux ne peuvent pas comprendre pourquoi la dette privée a été transformée en dette publique avec le sauvetage du système bancaire. Ils n'ont pas reçu de réponse acceptable à la question de savoir pourquoi les gouvernements se sont mobilisés pour sauver le système bancaire mondial alors qu'aujourd'hui les mêmes gouvernements s'avouent impuissants lorsqu'il s'agit de créer des emplois ou du moins de freiner la hausse du taux de chômage. Le déficit de participation des jeunes à la vie politique doit être compensé par une association plus étroite de leurs représentants à la prise de décision au sein de nos sociétés. Dans ce contexte, l'initiative du Conseil de l'Europe de mettre sur pied une assemblée des jeunes doit être saluée.

Les efforts que font les gouvernements pour préserver l'épargne et la stabilité des marchés financiers doivent être accompagnés par des mesures visant à la relance de l'emploi.

Face à la crise de la démocratie représentative traditionnelle on essaie de promouvoir la démocratie participative sous des formes diverses. Mais cette alternative peut-elle seule combattre l'apathie civique, restaurer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques et donner plus de visibilité à l'action politique ? Il est vraiment difficile de répondre à cette question. Il n'y a pas de recette miracle pour revitaliser la démocratie. En tout cas il est de notre devoir de

parlementaires de mettre en place un pacte social qui prenne en compte en priorité les intérêts de ceux que nous représentons.

M. José ROSAS AISPURO TORRES, Vice-Président du Sénat (Mexique)

La crise de la démocratie représentative est évidente dans toutes les régions du monde. Cela nous oblige à nous poser la question de savoir si cette forme de gouvernement n'était pas déjà en crise auparavant et si la situation que nous vivons actuellement n'est pas l'aggravation, voire la généralisation au niveau mondial des crises partielles et récurrentes qu'a vécues la démocratie représentative au cours des cent dernières années.

À mon sens, deux facteurs particuliers peuvent expliquer la profondeur de la crise. Robert Michels, sociologue allemand pense que les partis politiques, tout en revendiquant des positions démocratiques, renforcent au final des oligarchies fermées, des bureaucraties spécialisées qui s'éloignent de la citoyenneté. Cependant, contrairement à Michels, je pense que ce n'est pas forcément le destin de la démocratie représentative. Nous pouvons agir pour contrecarrer ce risque.

Le discrédit de l'activité politique et d'une certaine façon la crise de confiance citoyenne face à l'action parlementaire et législative sont des éléments qui ne passent pas inaperçus. La crise est multiple et met à mal la légitimité des institutions démocratiques qui sont perçues comme des entités qui s'éloignent toujours plus des préoccupations des citoyens.

Les parlements ont un rôle déterminant à jouer. Non seulement nous disposons des moyens de gouvernance démocratique, mais nous avons aussi le mandat d'élargir la participation populaire lorsqu'il s'agit de prendre des décisions.

Une vingtaine d'années après avoir commencé sa transition démocratique, la démocratie fonctionne bien au Mexique. La récente élection l'a confirmé.

Nous œuvrons à l'adoption d'une grande réforme politique permettant l'introduction d'une démocratie directe rendant le pouvoir aux électeurs. Cela ne signifie pas pour autant de réduire l'importance de la démocratie représentative. Cela signifie, de la renforcer étant donné qu'un système politique moderne permet une coexistence harmonieuse entre la démocratie représentative et directe.

En premier lieu, nous allons étendre les droits des citoyens à prendre part au processus de décisions. Lors des prochaines élections fédérales, les citoyens pourront être candidats sans appartenir à un parti politique et prendre des initiatives politiques et législatives. Ils pourront également promouvoir des projets de lois et participé aux referendums à l'appel du Président, du Congrès, ou des citoyens eux-mêmes afin de peser sur la création ou réforme de lois nationales.

Nous avons également mis en place un mécanisme d'initiative préférentielle permettant au Président, au début d'une législature, de présenter deux initiatives qui seront présentées et mises au vote par les deux chambres dans une période ne pouvant excéder 30 jours. L'exécutif ne pourra pas bloquer les décrets, et le Congrès ne pourra pas bloquer les initiatives du Président.

En réalité, cette réforme politique a pour but de rapprocher les citoyens des politiques. Voici l'objectif que nous nous sommes fixés car une démocratie moderne n'est qu'un ensemble de procédures qui sont censées rendre possible le principe fondamental de la souveraineté du peuple par le peuple. Alors seulement nous nous approcherons du but poursuivi par toutes les démocraties à savoir que la souveraineté populaire devienne la source suprême de tous les standards et de sa représentation.

Merci pour votre attention

M. Jean-Pierre BEL, Président du Sénat (France)

La crise de la démocratie représentative est au cœur des réflexions de nos assemblées et fait l'objet de beaucoup d'analyses dans les milieux universitaires.

On met fréquemment en avant le déclin de la participation des citoyens aux élections, la montée des courants populistes, une coupure entre les citoyens et leurs représentants, et plus récemment on a souligné la faiblesse des politiques face à la force des marchés et on en a conclu que le contrôle démocratique n'atteint plus les centres effectifs du pouvoir.

Notre réunion peut être l'occasion de prendre un peu de recul face à ces constats. Je ne prétends pas que ces inquiétudes sont sans fondement, mais il faut les mettre en perspective et introduire quelques nuances.

La contestation de la démocratie représentative n'est pas nouvelle, elle a toujours prospéré en période de crise économique – souvenez-vous des années 30 ! La dénonciation de la démocratie parlementaire, l'appel au pays réel contre le pays légal – vieux thème de l'extrême droite – sont des slogans vieux de plus d'un siècle. Historiquement ces appels au remplacement de la démocratie représentative par un autre régime sont plutôt en reflux. On ne s'est jamais autant qu'aujourd'hui réclamé de la démocratie représentative. Sa place dans le monde n'a jamais été aussi grande et les régimes autoritaires eux-mêmes essaient de s'en donner plus ou moins les formes extérieures.

Dans ce contexte il est essentiel que des contrepouvoirs soient mis en place et que les citoyens disposent de plus larges libertés, notamment publiques, obligeant leurs représentants à se situer par rapport aux évolutions de l'opinion. Ce qui fait que la représentation élue est démocratique, c'est qu'elle est en permanence soumise à la critique et que finalement elle pourra être sanctionnée par les électeurs au scrutin suivant. Elle est responsable devant les citoyens, et c'est ce qui la rend légitime.

Je crois qu'il ne faut pas opposer démocratie participative et démocratie représentative car elles sont complémentaires. Je ne prétends pas qu'il n'y a rien à améliorer dans le fonctionnement de nos démocraties représentatives, loin de là, mais mettre uniquement en avant un thème qui pourrait vite devenir ambigu comme celui de la crise de la représentation n'est pas forcément la meilleure approche. La meilleure voie est plutôt de se demander comment on peut renforcer la responsabilité des représentants devant les représentés qui rend seule légitime la démocratie représentative. Le déclin de la participation aux élections est en France très relatif et inégal selon les élections. Lorsqu'il s'agit de responsables bien identifiés, la participation reste forte. C'est lorsque les pouvoirs sont mal connus, les responsabilités difficiles à percevoir que l'abstention est forte. L'enchevêtrement des responsabilités, la complexité des processus de décision sont un obstacle au bon fonctionnement de la démocratie représentative.

La transparence ne sera jamais complète, mais pour que les citoyens exercent ce droit de critique, il faut que la transparence et la qualité de l'information soient aussi grandes que possible.

Quant à l'équilibre des pouvoirs, il n'est jamais complètement assuré et doit être une préoccupation permanente.

Je voudrais pour terminer relativiser le thème de la faiblesse, voire de l'impuissance du politique dans le contexte d'une mondialisation libérale. Il me paraît erroné de présenter cette situation comme une fatalité. Si les paradis fiscaux et la finance off-shore continuent de prospérer malgré tant de dégâts occasionnés, c'est parce que trop d'Etats s'en accommodent. C'est un combat difficile à mener. L'amélioration, l'approfondissement de nos démocraties représentatives n'est qu'un aspect de ce combat.

Le Président

Nous avons épuisé la liste des orateurs. Mais comme nous disposons encore d'un peu de temps, je suis prêt à donner la parole à ceux qui souhaiteraient s'exprimer.

Personne ne demande la parole.

Le débat sur le deuxième thème est donc clos. Vos interventions ont nourri nos réflexions et donné des pistes de bonnes pratiques que nous pourrons, j'en suis sûr, mettre en œuvre.

Prochaine séance, cet après-midi, à 15 heures.

(La séance est levée à 12 h 35).

Proceedings

Actes

Strasbourg

20 – 21 September 2012

20 – 21 septembre 2012

3rd working session - Friday 21 September afternoon

3^{ème} séance de travail – vendredi 21 septembre après-midi

ConfPréPar21/09/2012AM

Vendredi 21 septembre 2012

La séance est ouverte à 15 h 5 sous la présidence de **M. Yiannakis Omirou**, Vice-Président de la Conférence.

Troisième thème : Révolutions arabes, défis et perspectives

Le Président

Nous abordons le troisième et dernier thème : Révolutions arabes, défis et perspectives.

Je rappelle que nous devons terminer nos travaux à 17 heures au plus tard.

Comme pour les thèmes précédents, des collègues nous font l'honneur d'une présentation. Il s'agit en l'occurrence de M. Mustapha Ben Jaafar, Président de l'Assemblée nationale constituante de la République de Tunisie, de M^{me} Sabine de Bethune, Présidente du Sénat de Belgique et de M. Cemil Çiçek, Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

Mais M^{me} de Bethune nous a informés qu'elle était retenue en Belgique en raison de discussions sur la réforme de l'Etat. Elle ne pourra donc pas se joindre à nous aujourd'hui, ce qu'elle regrette.

M. Mustapha Ben JAAFAR, Président de l'Assemblée nationale constituante (Tunisie)

Je veux d'abord mettre en valeur le rôle du Conseil de l'Europe et de ses différentes structures, notamment la Commission de Venise, qui a mis son expertise à disposition de la Tunisie pour soutenir le processus de transition démocratique.

Pendant des décennies la région arabe était presque une exception dans le monde, notamment après la chute du mur de Berlin et la dissociation du bloc de l'Est. C'était une exception au regard des développements qu'ont connus différentes régions du monde vers l'ouverture et la démocratie.

Depuis leur indépendance des pays arabes n'avaient connu que des régimes dictatoriaux caractérisés par une gouvernance unipersonnelle ou l'emprise des militaires. La persistance de ces régimes a fait parfois se poser la question suivante : les Arabes ne sont-ils pas condamnés à la dictature ? Cette idée que les gouvernements arabes ont imposée à leurs peuples a été acceptée pendant des décennies par ceux-ci soit par ignorance, soit par nonchalance, soit par désespoir. Malheureusement ces régimes ont été relativement tolérés par les pays occidentaux,

ConfPréPar21/09/2012AM

voire soutenus malgré leur nature autoritaire et la gravité des atteintes qu'ils portaient aux droits de l'homme.

La marche de l'histoire continue et les forces vives au sein des sociétés arabes ne se sont pas éteintes : elles attendaient le moment historique du changement. Ce moment est venu le 17 décembre 2010 par le truchement du geste de désespoir d'un jeune Tunisien, Mohamed Bouazizi. En s'immolant il a fait éclater une révolution qui au-delà des frontières tunisiennes s'est ajoutée aux révolutions lumineuses déclenchées à travers le monde.

La première leçon à tirer des révolutions arabes est la rupture définitive avec l'image des peuples arabes qui seraient incompatibles génétiquement avec les principes de la démocratie.

La seconde leçon, encore plus significative, tient au fait que ces révolutions en Egypte, en Tunisie, au Yémen et le printemps marocain ont été globalement pacifiques ; cela a prouvé que non seulement l'islam et la démocratie sont bien compatibles mais aussi que les coups d'Etat violents ne sont pas une fatalité. Ces révolutions ont confirmé la présence forte d'une société civile responsable malgré toutes les pressions dont elle a fait l'objet. Cela devrait inciter les pays occidentaux à ne pas soutenir d'autres dictatures dans l'avenir.

Ces points positifs ne doivent cependant pas occulter les dangers qui guettent nos révolutions. Le premier danger est celui de la marche arrière. Il ne faut pas oublier que dans certains pays, malgré la chute du dictateur, la dictature a persisté dans les mentalités, les pratiques politiques et par la mainmise de réseaux contrerévolutionnaires sur les principaux postes décisionnaires. N'oublions pas que la répression des années passées a non seulement affecté la classe politique, mais également la société inconsciemment soumise à la tradition de la voie unique, à l'absence de sens critique, au rejet de l'autre.

Le deuxième danger consiste en l'absence de forces politiques organisées et capables d'établir un équilibre au sein du paysage politique afin d'empêcher le cumul des pouvoirs et l'instauration d'un Etat-parti. Toujours sur le plan politique, même si la Tunisie a tranché en faveur du caractère civil de l'Etat, la question demeure posée pour d'autres pays. Les difficultés économiques dont ont hérité les révolutions arabes - chômage, pauvreté, inégalités de développement entre les régions, infrastructures insuffisantes - n'ont fait que compliquer davantage la situation prévalant dans ces pays. L'impatience des catégories sociales défavorisées est aussi une préoccupation pour les nouveaux gouvernements en place.

Tous ces défis conduisent à s'interroger sur les perspectives d'avenir des pays du Printemps arabe, dans un contexte terni par une crise financière et économique mondiale et des risques politiques graves, notamment au Moyen-Orient.

Il semble toutefois possible d'établir une feuille de route globale comprenant les principaux éléments suivants.

Premier élément, encourager les investissements, nationaux et étrangers, pour redynamiser l'économie, facteur clé pour la stabilité sociale. Dans ce contexte nous comptons sur nos amis et partenaires des pays membres de l'Union européenne

ConfPréPar21/09/2012AM

pour investir en Tunisie, en tenant compte de toutes les facilités offertes pour embaucher : une main-d'œuvre qualifiée et un climat de stabilité et de sécurité qui s'améliore de jour en jour.

Deuxième élément : instaurer une culture de dialogue entre le pouvoir d'une part, les différentes composantes de la société civile, d'autre part. Notre société a hérité de plusieurs pratiques non démocratiques dont nous devons nous débarrasser sans complexe.

Troisième élément : la société civile doit disposer des conditions nécessaires pour exercer son rôle. Le volet de la justice transitionnelle est capital, mais c'est un processus complexe dans nos pays. Si les criminels échappaient à une sanction adéquate, ce serait un danger supplémentaire pour l'avenir du pays.

Quatrième élément : il faut récupérer les avoirs et les biens frauduleusement acquis à l'étranger et nous réitérons le souhait que les pays amis aident la Tunisie à récupérer ces biens et avoirs afin d'assurer une reprise économique et la stabilité sociale. Je voudrais d'ailleurs saluer l'initiative prise par M^{me} Anne Brasseur pour accélérer ce dossier.

Cinquième élément de cette feuille de route : la Tunisie a réalisé des avancées importantes pour la réussite du processus de transition, qui passe par la rédaction d'une Constitution consensuelle, pour tous les Tunisiens et non pour un parti ou une catégorie, par le renforcement du caractère civil de l'État, par la promotion des valeurs de la République, de la démocratie, de l'égalité ainsi que par des règles d'alternance pacifique et démocratique. Nous nous engageons à consolider une longue liste de libertés, notamment la liberté d'expression, qui doivent avoir un caractère constitutionnel. Pour que la Constitution ne soit pas qu'un texte, il est prévu d'instaurer une cour constitutionnelle qui veillera au respect des droits de l'homme garantis par la Constitution.

L'assemblée nationale constituante, tenant à la réussite du processus de transition démocratique, n'épargnera aucun effort pour achever la rédaction de la Constitution dans les meilleurs délais, à savoir au cours du mois de décembre, afin de permettre l'organisation d'élections législatives et présidentielle avant l'été 2013 et la mise en place des institutions de l'Etat.

La situation actuelle est délicate dans les pays arabes. J'en veux pour preuve les mouvements de protestation très violents qu'a suscités la diffusion de séquences d'un film amateur portant atteinte à l'image du prophète Mahomet. Malgré cette situation préoccupante, nous restons optimistes et conservons notre sincère volonté de consensus. Nous comptons sur notre peuple pour mettre de côté les intérêts partisans au profit de l'intérêt national suprême. Nous comptons sur nos amis pour nous appuyer en cette période. Nous souhaitons une solution pacifique pour la question syrienne.

Je veux aussi vous lancer un appel pour la libération des parlementaires palestiniens incarcérés dans les prisons israéliennes. Nous voulons que la liberté, la démocratie et les droits de l'homme ne restent pas de simples slogans mais soient des valeurs universelles auxquelles nous croyons et que nous défendons sans discrimination.

M. Cemil ÇIÇEK, Président de la Grande Assemblée nationale (Turquie)

Un processus de transformation irréversible a commencé avec le Printemps arabe qui marquera l'Histoire. Si nous faisons la sourde oreille à ces demandes de changement, nous risquons de retrouver dans certains pays la même situation qu'en Syrie. Nous devons admettre qu'il n'y a pas de modèle unique devant s'appliquer partout. Il faut tenir compte des demandes exprimées par les peuples.

La transformation démocratique en Tunisie a été plus stable et plus pacifique qu'ailleurs dans la région. En Libye, il a fallu construire des structures étatiques à partir de rien. Il est indispensable pour les Libyens de s'unir, de travailler de manière solidaire pour parvenir à cette transformation démocratique. Les dernières attaques terroristes contre des diplomates dans ce pays ont montré de graves failles dans le respect des lois. Le terrorisme est un crime contre l'humanité. Ce n'est que grâce à la coopération internationale que nous pourrions lutter contre le terrorisme, nous le rappelons depuis des années.

La transformation est délicate dans certains pays, mais nous espérons que grâce au dialogue, au consensus, il sera possible de surmonter les difficultés constatées. L'Egypte est un pays en situation critique. Il nous faut une Egypte forte, stable. Nous espérons que la communauté internationale pourra l'aider à surmonter la crise économique. La Turquie a apporté tout son soutien aux pays de la région dans leur transformation, elle a répondu aux appels des peuples. Les réponses doivent toujours être pacifiques. Néanmoins la Turquie ne saurait rester indifférente au fait que certains Etats braquent leurs armes contre leurs peuples. Chez notre voisin, la Syrie, le recours disproportionné à la force a fait plus de 30 000 morts, des femmes, des enfants, des jeunes. Des dizaines de milliers de Syriens ont fui leur pays vers la Turquie. Nous faisons de notre mieux pour accueillir le flot de réfugiés. Nous continuerons de le faire, mais avec l'arrivée de l'hiver, nous risquons de manquer de moyens et nous aurons alors peut-être besoin de votre soutien. La situation en Syrie a un impact négatif sur la région et il faut accélérer le processus de recherche d'une solution. Par ailleurs, la société syrienne ne devrait pas être divisée selon les lignes de fracture ethnique ou religieuse. Nous sommes profondément préoccupés, car cela pourrait créer de nouvelles tensions dans la région. Des confrontations ethniques, voire une guerre civile sont des menaces préoccupantes si aucune solution n'est trouvée rapidement.

La Turquie ne saurait accepter la mise en place d'administrations de facto par des groupes ethniques ou religieux. Nous ne devrions pas autoriser des groupes terroristes à détourner la lutte du peuple et à prendre celui-ci en otage. Je pense à cet égard au PKK. La communauté internationale devrait réagir. Or elle regarde le développement de la situation avec indifférence. Si cela continue on peut craindre que le printemps arabe ne se transforme en un hiver arabe.

Le Conseil de l'Europe et en particulier son Assemblée parlementaire peuvent apporter une contribution importante pour les pays de la région. Elles peuvent fortement aider à élaborer une nouvelle constitution, à mettre en place un processus de réformes politiques et judiciaires, à faire évoluer la place de la femme dans la

ConfPréPar21/09/2012AM

société. L'ECRI et le GRECO, la Commission de Venise ont déjà pris des initiatives intéressantes à cet égard.

Le processus de transformation de la région est et sera marqué par des épisodes houleux, comme nous avons pu le constater la semaine dernière. Les provocations montrent que des valeurs comme la liberté d'expression ou la liberté de croyance doivent être réexaminées pour trouver un juste équilibre. Les réactions collectives ne devraient jamais conduire à des actes de violence. D'autres tensions ont également des conséquences négatives sur nos libertés. Les technologies de l'information, les réseaux sociaux rendent possible la diffusion massive de discours de haine. Les croyances doivent être respectées, l'islamophobie prohibée. Il faut distinguer entre les discours de haine et la liberté d'expression. La Cour européenne des droits de l'homme doit réexaminer l'ensemble de ces problématiques.

Le Président

Nous en venons à la liste des orateurs.

M. Bogdan BORUSEWICZ, Président du Sénat (Pologne)

Ce qui se passe en Afrique du Nord est important pour l'Europe et pour le monde entier. Une nouvelle réalité politique est en train de se forger dans cette région et de nouveaux modèles se créent.

De mon vivant, j'ai connu plusieurs vagues de lutte pour la liberté : les années 70 en Amérique du Sud et en Espagne, puis ce fut le tour de la Pologne et des pays d'Europe centrale et orientale. Aujourd'hui, nous vivons une troisième vague qui montre très clairement que les peuples du monde entier sont à la recherche de la liberté et que chacun y a droit. Nous, dans les pays démocratiques, nous ne pouvons que soutenir ces aspirations. Toutes les nations doivent pouvoir accéder aux droits dont nous bénéficions en Europe.

Ce sont 23 années qui se sont écoulées depuis que les premières élections libres ont eu lieu dans notre pays. Il a fallu beaucoup de temps pour que la démocratie s'enracine. Dans le monde arabe, les situations varient d'un État à l'autre. Chaque pays est unique. Il y a ceux qui souhaitent des transformations, ceux qui descendent dans la rue pour les obtenir. Des régimes se crispent, d'autres acceptent les manifestations. En Syrie, les manifestants ont d'abord été pacifiques, ils n'ont pas pris les armes immédiatement. Ce qui se passe aujourd'hui est le résultat du traitement qui leur a été réservé, à eux et à leurs demandes.

Tous les Etats arabes regardent la Tunisie, Monsieur le Président de l'Assemblée constituante.

La Pologne s'associera à ces changements et apportera son aide si elle le peut. Les Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE sont les mieux placées pour établir des contacts et pour apporter une assistance active aux pays de cette région, car elles sont spécialisées dans les questions des droits de l'homme et

ConfPréPar21/09/2012AM

de la démocratie Elles ne peuvent pas être soupçonnées de vouloir satisfaire des intérêts nationaux.

Je remercie la Turquie pour ses efforts et pour l'assistance apportée aux réfugiés de Syrie. Cette situation lui pose de réels problèmes sur le plan humanitaire, mais aussi sur le plan politique. Le comportement de la Turquie a été admirable et j'en remercie sincèrement le président de son Assemblée nationale.

M. Miguel Angel MARTINEZ, Vice-Président du Parlement européen

Les institutions européennes, notamment le Parlement européen, ont réagi rapidement en applaudissant des deux mains les mouvements révolutionnaires du Printemps arabe et en prenant immédiatement des contacts avec leurs initiateurs. Nous voulions qu'ils nous expliquent leurs attentes et nous avons souhaité répondre par diverses mesures d'aide pour le bon déroulement des processus électoraux et la mise en place des institutions démocratiques, pour la formation de personnels ; mais nous avons accordé aussi des aides économiques pour la reconstruction ou l'accueil de réfugiés, venant par exemple de Libye en Tunisie. Une conférence interparlementaire s'est réunie à Chypre récemment. Elle avait pour objet, conformément au traité de Lisbonne, de suivre l'avancée de la politique étrangère et de sécurité commune. Sous la présidence de notre collègue M. Omirou, ici présent, M^{me} Ashton a pris la parole et à moins de 100 kilomètres des côtes syriennes, nous avons reçu une information détaillée sur la situation de la Syrie et des pays concernés par le Printemps arabe. Nous avons proposé un certain nombre de mesures et d'actions pour aller de l'avant et obtenir les meilleurs résultats possibles, en particulier en ce qui concerne la coordination et la cohérence entre les politiques mises en œuvre par l'Union européenne et les Etats membres.

Il est clair que nous avons tous commis des erreurs, notamment en apportant notre soutien à certains Etats avant le Printemps arabe. Nous avons parfois agi à court terme, en contradiction avec les valeurs que nous voulons pourtant porter sur le continent européen. Le pire serait de ne pas venir en aide à des pays relevant de ce Printemps arabe et de continuer à soutenir des régimes qui sont en fait des dictatures. Nous ne devons pas répéter ce que nous avons fait, par exemple, avec Ben Ali ou Kadhafi. Nous ne devons plus accepter d'être en affaires avec des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme.

Je conclurai en faisant deux réflexions.

On ne peut pas dire au peuple que la démocratie, c'est l'organisation d'élections et le gouvernement par la majorité, mais faire fi de sa volonté si ceux qui gagnent les élections ne nous plaisent pas. Nous devons respecter la démocratie là où elle voit le jour.

Par ailleurs, nous devons rappeler, comme cela a été dit au Parlement européen, que le fanatisme, l'extrémisme, le terrorisme ne sont pas propres à l'islam. Il y a du fanatisme, de l'extrémisme, du terrorisme dans les autres religions également. On pourrait le démontrer en partant de l'Espagne et en allant jusqu'à l'Irlande, ou en remontant jusqu'au XV^e siècle. Il serait grave d'affirmer que la démocratie n'est pas

ConfPréPar21/09/2012AM

compatible avec l'islam. Au contraire. Il est essentiel, y compris pour notre avenir, que des personnes de différentes confessions représentent une alternative démocratique.

M. Nigel EVANS, Président Adjoint de la Chambre des Communes (Royaume-Uni)

Le chemin vers la démocratie se parcourt à des vitesses variables. Dans nos pays, les électeurs décident au travers d'élections libres, alors que dans d'autres pays, où ce n'est pas le cas, les habitants essaient de s'exprimer différemment par des révoltes, des manifestations, et malheureusement des violences et des guerres civiles. Nous suivons les principes et les valeurs que défend le Conseil de l'Europe, certains mieux que d'autres, il est vrai. Au Moyen-Orient où les réformes ont été longues à venir et où la pauvreté est importante, c'est la tyrannie et non la démocratie qui est la règle. Comme cela a été rappelé, 30 000 personnes sont déjà mortes dans les affrontements en Syrie et 4 000 réfugiés de ce pays arrivent chaque jour en Turquie. Ce n'est tout simplement pas supportable. La violence doit s'arrêter.

Nous avons, nous aussi un défi à relever du fait de ce Printemps arabe. Le processus est encore en cours, et notre devoir est d'assister ces nouvelles démocraties comme nous le pouvons, notamment en utilisant les organes et les procédures à notre disposition. Une partie des fonds qui sont à notre disposition doit aussi servir à aider les pays à surmonter leur pauvreté. Si celle-ci est réduite, certaines des causes de révolte disparaîtront. Il faut libéraliser les échanges entre les pays de l'Union européenne et ceux du Moyen-Orient. Il faut utiliser les institutions telles que l'Union interparlementaire, le Conseil de l'Europe, la Fondation Westminster pour la démocratie afin d'engager un vrai dialogue. Nous devons aussi ne laisser aucune place à l'islamophobie dans nos pays.

Essayer de stabiliser la région n'est pas une tâche aisée, mais je crois que nos parlements doivent faire pression sur les gouvernements pour qu'ils ne soutiennent pas un régime comme celui d'Assad alors que même la Ligue arabe l'a abandonné. Aucun pays membre du Conseil de l'Europe ne devrait plus prêter assistance à ce régime. C'est notre responsabilité d'y veiller.

Le Printemps arabe a allumé une flamme que les tyrans n'arriveront pas à éteindre. Nous avons l'obligation morale et la possibilité d'aider tous ces pays. Nous n'avons pas suscité le Printemps arabe, mais nous pouvons faire en sorte qu'il se poursuive.

M. Ivan MELNIKOV, Premier Vice-Président de la Douma d'Etat (Fédération de Russie)

Pour comprendre la nature des événements que nous regroupons sous le nom de « Printemps arabe », il faut réfléchir au modèle de la globalisation. À la base de ce modèle se trouve la notion de monde unipolaire, la souveraineté cédant le pas aux droits de l'homme et les pouvoirs nationaux étant confiés à des organes supranationaux. L'Union européenne est devenue le laboratoire de ce modèle. Mais

ConfPréPar21/09/2012AM

même l'Europe, avec ses instruments développés, n'arrive pas toujours à relever des défis de cet ordre. On peut imaginer combien cela doit être difficile pour d'autres peuples. Une chose est claire : le monde et même l'Europe sont trop divers pour qu'un modèle unique puisse s'imposer à tous. Mais certains ne veulent toujours pas l'accepter. Les valeurs occidentales sont souvent devenues des critères pour évaluer l'action des Etats arabes. Toute une série de pays se sont permis de juger la qualité des démocraties et parfois leurs conclusions ressemblent plutôt à des verdicts.

Une nouvelle pratique s'est imposée : l'intervention dite humanitaire.

Des problèmes de politique interne existent dans tous nos pays. Néanmoins la communauté internationale n'a pas le droit d'imposer à des peuples la solution qui lui paraît la meilleure. Il s'agit de tenir compte des droits sociaux et économiques des peuples. Nous sommes d'accord pour assister les pays, mais nous sommes favorables à des changements progressifs et pacifiques. Nous connaissons suffisamment d'exemples terrifiants de changements obtenus par la force fournis par la Serbie, l'Irak, l'Afghanistan, la Libye. Au nom de la victoire de la démocratie, c'est un scénario de la violence qui s'est imposé.

Il est possible de changer d'approche dans le cas de la Syrie. Le conflit dure depuis mars 2011. Selon l'Onu, plus de 17 000 personnes auraient déjà perdu la vie. On ne saurait ignorer le fait que le pouvoir syrien jouit d'un vaste soutien populaire. Sinon il aurait été renversé depuis longtemps. En tant que représentants de nos parlements, nous devons nous laisser guider par les intérêts de nos électeurs. En Russie, la majorité des personnes interrogées considèrent que l'attitude de certains pays est une provocation en vue de renforcer leur influence dans la région et seulement 3% d'entre elles sont favorables à une intervention militaire. Même si les chiffres peuvent varier d'un pays à l'autre, je suis persuadé que les partisans d'une intervention militaire sont minoritaires.

On entend souvent dire que la Russie défend le régime de Bachar el-Assad dans le souci de préserver ses intérêts militaro-économiques. En réalité, ce que défend la Russie, c'est le droit international, sans lequel le monde se laisserait guider par la loi du plus fort. Il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu, mais trouver des solutions constructives dans un cadre pacifique, grâce au dialogue. De nombreux responsables politiques et des médias disent qu'il est temps pour la Russie de revoir sa position. Les Etats-Unis, parfois soutenus par d'aucuns en Europe, font cavalier seul. Leurs promesses se sont-elles réalisées ? Le moment est venu de chercher le consensus excluant toute opération militaire. Ce consensus pourrait prendre la forme suivante :

Premièrement, l'arrêt des fournitures d'armes dans la zone de conflit ; aujourd'hui elles continuent, ce qui signifie que certains tirent profit de la situation.

Deuxièmement, l'arrêt des violences : cela est possible à partir du moment où tous les participants aux discussions font le maximum pour organiser des négociations entre le gouvernement syrien et les rebelles.

Troisièmement, il est nécessaire d'assurer la sécurité de toutes les parties prenantes à la résolution du conflit : les forces nationales attachées à la démocratie et luttant

ConfPréPar21/09/2012AM

contre l'extrémisme doivent pouvoir participer à un dialogue en vue de transformer les systèmes politique et socio-économique du pays.

Ce scénario aurait un effet double : il permettrait d'arrêter le bain de sang et favoriserait le changement.

M. Per WESTERBERG, Président du Riksdagen (Suède)

Nous assistons aux premiers pas d'un long processus de transition politique et économique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui est particulièrement important pour l'Europe. De nouveaux défis émergent et influent sur les conflits anciens et non résolus de la région. Le niveau de complexité augmente. Il existe de véritables opportunités pour de véritables réformes démocratiques et pour une prospérité économique accrue. En même temps il y a un risque d'instabilité croissante et de conflits sur la base de divisions ethniques et religieuses. Il a été prouvé clairement dans cette région que la légitimité doit être gagnée par les élections. Le véritable test consistera en la possibilité pour les électeurs de voter contre ceux qui auront été élus préalablement de façon démocratique.

L'une des conditions préalables, si l'on veut se placer du bon côté de l'histoire, est d'accepter la victoire de partis islamistes par le biais d'élections libres et équitables. Il nous faut également nous engager dans le dialogue et la recherche de valeurs communes avec tous ceux qui ne tolèrent pas la violence.

La Suède salue le fait que l'Union européenne se soit montrée capable de mobiliser des ressources et de réorienter la coopération lorsque c'était nécessaire. Nous devons nous assurer que les différentes formes de soutien permettront réellement de contribuer au développement démocratique.

La Suède appartient au groupe des pays membres de l'Union européenne qui veulent promouvoir l'action en faveur d'un plus large accès au marché pour les pays de la région.

Les femmes et les jeunes sont des groupes cibles très importants. Nous soutenons donc des projets animés par de jeunes activistes. Le développement démocratique doit faire l'objet d'une aide par le biais de réformes économiques qui favorisent la croissance du secteur privé. Dans le même temps des institutions étatiques fortes sont indispensables pour combattre toutes les formes de corruption.

Toutes les catégories doivent contribuer au développement économique. La discrimination ne favorise pas la croissance économique. Le manque de formation des femmes est la principale raison des retards de développement du monde arabe.

Au début du printemps dernier, le Parlement suédois a lancé par ses propres moyens, un projet spécifique en République de Moldova en vue de renforcer les institutions démocratiques de ce pays. Nous pensons que ce type de projet peut aussi être intéressant pour les pays de la région MENA.

Par le biais de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, notre parlement a mis en place une plate-forme d'échange d'expériences et de bonnes

ConfPréPar21/09/2012AM

pratiques concernant la démocratie parlementaire. Des groupes de personnes engagées politiquement, dont des jeunes et des journalistes, ont été invités à venir en Suède pour en savoir plus sur notre modèle politique.

M. Michael KITT, Vice-Président du Dail Eireann (Irlande)

De toute évidence, nous souhaitons tous des élections libres et des institutions démocratiques. Il nous faut aussi défendre les droits sociaux, sans oublier les droits des enfants, et en Irlande nous organiserons un référendum à ce sujet en novembre prochain.

Les pays en développement nous posent souvent des questions sur la liberté des médias. Il faut veiller à ce qu'elle soit sauvegardée.

Pour que les élections soient libres, il faut mettre fin à toutes les formes de violence, comme l'ont souligné plusieurs présidents de parlement.

Je félicite le Conseil de l'Europe de son action. Je sais qu'il a cherché à faire bénéficier ceux qui le souhaitent de l'expérience de certains pays en matière de transition politique. J'espère que l'on poursuivra dans cette voie. Beaucoup d'Etats membres ont signé des accords bilatéraux avec les pays concernés. Je souhaite que toutes ces expériences bénéficient à d'autres.

S'agissant de l'aide au développement, domaine dans lequel j'ai travaillé pendant de nombreuses années, certains pays font déjà beaucoup, mais tous les pays pourraient faire plus. J'espère qu'à l'avenir nous pourrions atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies et que nous continuerons à agir pour le monde en développement.

Présidence de M. Jean-Claude Mignon

M. Azzam ALAHMAD (Conseil national palestinien)

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de m'exprimer au nom de M. Salim Al-Za'noon, Président du Conseil national palestinien, qui ne peut pas être parmi nous en raison de son état de santé.

Le peuple palestinien se félicite des nombreux mouvements dans les pays arabes à la recherche du changement, de la démocratie, de la justice et de la défense des droits fondamentaux des citoyens.

Des succès ont été enregistrés dans certains pays arabes, mais on a assisté aussi à des tentatives de prise en otage de ces mouvements, afin de les détourner des aspirations des peuples. Certains pays ont connu une guerre civile dévastatrice, comme celle que vit aujourd'hui la Syrie.

ConfPréPar21/09/2012AM

Nous soutenons les mouvements non violents qui permettent d'atteindre les objectifs que se sont fixés eux-mêmes les peuples du monde arabe.

Le Printemps arabe a eu un impact sur la situation palestinienne, en ce sens qu'il a montré l'urgence de mettre fin à l'occupation de son territoire dont souffre notre peuple et qui est sans doute encore plus terrible que la dictature. Malheureusement certains se sont saisis du Printemps arabe pour geler le processus de paix. Les résolutions internationales qui rappellent la nécessité de mettre en place deux Etats, avec la possibilité pour les Palestiniens de vivre en paix et en sécurité ont été oubliées.

Nous aimerions rappeler la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en vue d'une adhésion pleine et entière de la Palestine aux Nations Unies. Nous n'avons pas pu obtenir satisfaction en raison de la forte opposition des Etats-Unis. Nous comptons aujourd'hui sur votre soutien à notre demande d'obtenir le statut d'observateur à l'Assemblée générale. Ce serait une étape importante qui redonnerait vie à un processus de paix juste et durable. C'est ainsi que le printemps ne se transformerait pas pour nous en un sinistre automne ou pire encore en un hiver du désespoir. Je m'associe bien entendu en conclusion au souhait exprimé par le Président Ben Jaafar qu'Israël libère tous les parlementaires palestiniens qui sont détenus dans ses prisons.

M. Bertel HAARDER, Premier Vice-Président du Folketinget (Danemark)

Le débat qui nous occupe est essentiel, non seulement pour la région arabe, mais aussi pour le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire.

Je veux souligner, après bien d'autres intervenants, que la démocratie n'est pas seulement la mise en œuvre de la règle de la majorité, elle signifie aussi la protection des minorités ethniques, religieuses, nationales. Les libertés de ces minorités sont parfois réduites. De ce point de vue il faut saluer l'important travail réalisé par la Cour européenne des droits de l'homme et l'OSCE.

M. Fred de GRAFF, Président du Sénat (Pays-Bas)

Dans ma brève intervention, je veux souligner l'importance de l'égalité entre hommes et femmes dans la région MENA. Je prendrai l'exemple de l'Egypte. Tout le monde a suivi les événements qui se sont déroulés l'année dernière sur la place Tahrir et on a pu remarquer qu'un grand nombre de manifestants étaient des femmes. Elles ont fait preuve de courage, elles ont lutté pour la transformation de la société et du régime égyptiens. Elles y sont arrivées jusqu'à un certain point, mais on est encore loin de l'égalité.

Je souhaite qu'au-delà de cette conférence, le Conseil de l'Europe continue à s'intéresser à toutes les femmes de la région. Je conclus en saluant l'initiative du Maroc qui, dans sa réforme constitutionnelle, a reconnu l'égalité des genres. J'espère que cet exemple sera suivi.

M. Noël A. KINSELLA, Président du Sénat (Canada)

Le mouvement Occupy nous a beaucoup impressionnés au printemps dernier. Il m'a fait penser aux manifestations du Printemps arabe. Le point commun est que les réseaux sociaux ont été l'outil technologique qui a permis aux messages de circuler. Les parlements vont devoir accepter cette nouvelle réalité de la communication instantanée. Ces mouvements sont indissociables de la jeunesse et de sa mobilité : chaque jeune devra en moyenne travailler dans trois endroits différents au cours de sa vie. La société mondialisée du futur exigera une très grande mobilité. Les frustrations qu'ont exprimées ceux qui ont occupé Wall Street ou les rues de Montréal, ou encore celles de Libye ou de Syrie, même si chaque mouvement a sa spécificité, ont beaucoup d'origines communes. D'abord, le manque d'autonomisation, le regret de ne pas participer aux prises de décision. Ensuite, les carcans de nos systèmes économiques, les entraves aux échanges culturels.

Les jeunes ne savent pas comment prendre en main leur destin, faute d'avoir les moyens en termes de formation pour le faire. Aussi, la frustration qu'ils ressentent engendre parfois la violence.

M. Mustapha Ben JAAFAR (Tunisie)

Ceux qui militent depuis des années pour la démocratie, qui ont mis en place des règles du jeu, des valeurs universelles de respect des droits de l'homme, des libertés, de l'égalité homme/femme, ne peuvent pas nous décevoir, nous qui essayons de nous inspirer de ce modèle. Par exemple en nous faisant douter de la validité du système pour lequel nous nous sommes battus – là je reviens au premier thème de la Conférence où l'on a remis en question la valeur de la démocratie représentative.

Quand on prône la démocratie, il faut en accepter les résultats. Il se peut que les urnes ne donnent pas toujours les résultats escomptés, mais il faut laisser aux sociétés la capacité et la liberté de suivre leur propre rythme.

L'essentiel est, par le biais de la culture, du dialogue universel de développer les idées en lesquelles on croit. Le dialogue entre les peuples permet de faire évoluer les choses dans la bonne direction.

Un dernier point à l'intention de nos camarades démocrates qui ont été à nos côtés dans les années de braise, dans les années de difficultés : ne soutenez plus les dictatures, restez toujours aux côtés des peuples, vous ne serez pas déçus !

Le Président

Nous arrivons au terme du troisième débat. Le nombre et la qualité des intervenants montrent combien, chers collègues, vous étiez sensibles à ce thème, comme vous l'étiez d'ailleurs aux deux autres.

ConfPréPar21/09/2012AM

Il me revient maintenant de donner la parole à mon ami Claude Bartolone, le Président de l'Assemblée nationale française. Il n'a pas pu être parmi nous plus tôt pour des raisons d'agenda, mais il souhaite s'exprimer sur plusieurs thèmes.

M. Claude BARTOLONE, Président de l'Assemblée nationale (France)

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe étant une émanation des parlements nationaux, il est logique et souhaitable que nous puissions avoir des contacts directs pour renforcer nos liens avec les parlements de chaque État. Le développement de cette coopération ne peut qu'être profitable à toutes les parties, d'autant que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme peut avoir une influence directe sur l'évolution des législations nationales, comme cela a été récemment le cas en France, avec la réforme du régime de la garde à vue.

Il n'y a plus aujourd'hui d'un côté des questions nationales, et de l'autre, des questions européennes qui seraient déconnectées les unes des autres. C'est surtout vrai pour le droit de l'Union européenne, mais c'est également le cas pour l'application de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Avec 47 parlements nationaux, y compris ceux de la Russie, de la Turquie ou de la Norvège, l'APCE constitue un irremplaçable lieu d'exercice de la diplomatie parlementaire d'échange entre des élus nationaux qui y trouvent une formidable occasion de se rencontrer, de manière très informelle et libre.

Vous me permettrez d'ajouter que je réjouis en tant que Français de voir l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe présider par un de mes compatriotes pour la première fois depuis près d'un quart de siècle.

Ma présence dans cette enceinte est aussi pour moi une occasion privilégiée de souligner mon attachement profond aux valeurs fondatrices du Conseil de l'Europe : les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Cette Europe des valeurs est fondamentale à un moment de l'histoire de notre continent où, ici ou là, des tentations se font jour de renoncer au respect de l'autre, à la tolérance, voire à la démocratie, au profit de l'exclusion, de l'intolérance, de l'autoritarisme et parfois du racisme. L'Europe, ce n'est pas seulement un marché unique où les biens s'échangent librement, c'est à l'origine la volonté de faire vivre ensemble les peuples européens de manière pacifique, avec le sentiment d'un destin commun.

L'exemple de la coopération franco-allemande permet à cet égard d'espérer qu'un jour les conflits dits gelés, qui opposent hélas encore aujourd'hui les Etats membres du Conseil de l'Europe appartiennent au passé. Né après la Seconde Guerre mondiale, pour que l'on ne « revoie plus jamais ça ! », le Conseil de l'Europe a su garder et gardera toute sa pertinence, tout son sens dans l'Europe de demain, pour autant qu'il sache s'adapter aux nouveaux défis du monde.

La Cour européenne des droits de l'homme, que l'on qualifie à raison de fleuron de l'Organisation, a su ainsi faire évoluer la Convention originelle pour l'adapter aux réalités du XXI^e siècle, bousculant parfois de vieux Etats démocratiques comme la France ou le Royaume-Uni qui pensaient n'avoir absolument rien à apprendre en matière de respect des droits de l'homme. Cette Cour souffre aujourd'hui d'un

ConfPréPar21/09/2012AM

engorgement massif de son prétoire. On dit souvent qu'elle est victime de son succès. Cela est vrai, même s'il nous faut noter que sur 47 Etats membres, une dizaine d'entre eux contribuent à près de 80% des recours. C'est dire que la Cour ne peut de sa seule autorité, pallier les défaillances de l'Etat de droit et des systèmes judiciaires dans certains Etats. C'est aux Etats eux-mêmes, avec l'aide de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, de faire le chemin pour y parvenir.

Ne soyons pas pessimistes : qui aurait dit en 1988 que l'Europe serait ce qu'elle est aujourd'hui ? Cette Europe des valeurs est incarnée par de nombreuses conventions et organes de suivi. Je pense en particulier au Comité de prévention de la torture qui joue un rôle irremplaçable dans la surveillance des lieux de privation de liberté en vue de s'assurer qu'ils respectent les normes mises en place par le Conseil, les règles pénitentiaires européennes. Ce comité a ainsi joué un rôle positif dans l'amélioration des conditions de détention dans de nombreux Etats, dont la France, où l'on sait que la situation dans les prisons n'est pas satisfaisante essentiellement du fait de la surpopulation carcérale.

La Commission de Venise, dont l'expertise est reconnue par tous, et dont le nombre de membres dépasse celui des membres du Conseil de l'Europe, joue également un rôle important dans la promotion de l'Etat de droit.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a, de son côté, engagé une importante réflexion sur la crise de la démocratie représentative sur la base de plusieurs rapports, dont celui de M. Andreas Gross. Ses réflexions sur la manière dont on peut restaurer le rôle premier de la politique, notamment face aux forces du marché, sont du plus grand intérêt, en particulier lorsqu'il examine la possibilité de mettre en place de véritables interactions entre les citoyens et les autorités.

J'ai noté, et je m'en réjouis, la volonté du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Jagland, et du Président de l'APCE, M. Jean-Claude Mignon, de rapprocher Conseil de l'Europe et Union européenne. L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, prévue par le Traité de Lisbonne pourrait constituer une étape très importante dans ce rapprochement. Outre la ratification des instruments juridiques nécessaire à cette adhésion, les parlements nationaux peuvent d'ailleurs avoir un rôle d'impulsion sur cette question importante puisqu'elle vise à garantir une cohérence maximale du système de protection des droits de l'homme au niveau du continent européen.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a pris l'initiative de créer une procédure nouvelle d'association de parlements de pays voisins de l'Europe à ses travaux, celle de partenaire pour la démocratie. Ce statut a été accordé au Conseil national palestinien et au Parlement marocain accompagnant ainsi l'évolution de la rive sud de la Méditerranée. C'est, je le crois, une très bonne initiative.

Enfin, je voudrais saluer la tenue prochaine à Strasbourg d'un Forum mondial de la démocratie, sous l'égide du Conseil de l'Europe, et avec le plein appui des collectivités territoriales alsaciennes, renforçant ainsi le rôle de Strasbourg comme capitale européenne de la démocratie.

Vous pouvez compter sur mon soutien pour donner à votre Assemblée, avec le concours de la délégation du Parlement français auprès de l'APCE, toute la place qui

ConfPréPar21/09/2012AM

lui revient au sein de l'Europe du XXI^e siècle qui sera, j'en suis convaincu, non seulement l'Europe du progrès économique et social, mais aussi l'Europe du respect de l'Etat de droit et des libertés des citoyens.

Mes chers collègues présidents, je pense que l'intervention qui a précédé la mienne, celle du Président de l'Assemblée tunisienne, est là pour le démontrer : de nombreux pays qui redécouvrent enfin la démocratie nous observent, nous n'avons pas le droit de les décevoir.

Le Président

Mes chers collègues, nous en arrivons au terme de cette Conférence des Présidents de Parlement.

Je vais donc vous soumettre les conclusions que nous pouvons tirer de nos débats.

Conclusions

Les Présidents de Parlement des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, de nombreux pays partenaires, observateurs et voisins, ainsi que les Présidents d'Assemblées interparlementaires, se sont réunis à Strasbourg les 20 et 21 septembre 2012 pour la Conférence européenne des Présidents de Parlement.

Durant ces deux jours, nous avons débattu ensemble de trois grands sujets d'actualité :

- l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- l'état de santé de la démocratie représentative ;
- les défis et perspectives des révolutions arabes.

Nous nous sommes aussi penchés sur la question de savoir comment les parlements nationaux peuvent faire face aux défis posés par ces questions à l'heure actuelle.

Thème n° 1 : L'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme - le rôle des parlements nationaux

Le joyau de la couronne du Conseil de l'Europe est la Cour européenne des droits de l'homme. Dès le départ, nous avons tous confirmé notre soutien sans faille à cette institution - en termes sans équivoque.

La discussion a porté sur le rôle que les parlements nationaux doivent jouer pour soutenir le système de la Convention, et la mission essentielle de la Cour de Strasbourg dans ce domaine. À cet égard, n'oublions pas que le rôle de la Cour est certes déterminant, mais qu'il reste subsidiaire : il appartient, en effet, principalement, aux organes internes des Etats - exécutif, juridictions et pouvoir législatif - de prévenir les violations des droits de l'homme commises à l'échelon national ou d'y porter remède.

ConfPréPar21/09/2012AM

La Résolution 1726 (2010) de l'Assemblée parlementaire insiste sur *“le rôle essentiel que les parlements nationaux peuvent jouer pour endiguer le flot de requêtes qui submerge la Cour, notamment en procédant à l'examen attentif de la compatibilité des (projets de) lois avec les exigences de la Convention et en contribuant à garantir une mise en conformité rapide et complète des Etats avec les arrêts de la Cour.”* La Déclaration de Brighton, adoptée le 20 avril 2012, a enfin reconnu et souligné le rôle important des parlements nationaux et de l'Assemblée en la matière.

La question est : comment pouvons-nous, au sein de nos parlements et de l'Assemblée parlementaire, collaborer pour éviter que la Cour soit victime de la mise en œuvre déficiente de la Convention au plan national ?

En effet, il nous a semblé que le rôle des parlements comme garants des droits de l'homme n'a pas été suffisamment exploité. Pourtant, un examen attentif du genre de travail que nous menons révèle que nous portons une lourde responsabilité sur nos épaules. Les parlements doivent systématiquement analyser de manière détaillée la compatibilité des (projets de) lois avec la Convention européenne telle qu'interprétée par la Cour. De même, il faut souvent adopter rapidement des mesures législatives pour se conformer pleinement aux arrêts de la Cour de Strasbourg et quelques bonnes pratiques en la matière ont été citées au cours du débat. Plus particulièrement dans les Etats où des problèmes structurels majeurs ont été relevés, il incombe aux Présidents de parlement de veiller à ce qu'un travail aussi important bénéficie du temps parlementaire et du soutien politique nécessaires. En effet, les Parlements peuvent demander des comptes à l'exécutif et influencer sur l'orientation et la priorité des initiatives législatives notamment quand il est nécessaire de mettre en place des recours nationaux efficaces pour des violations structurelles.

Ceci suppose qu'il existe des structures parlementaires appropriées pour garantir un suivi et un contrôle rigoureux et régulier du respect des obligations internationales en matière des droits de l'homme. Elles devraient, comme le suggère la Résolution 1823 (2011) de notre Assemblée, revêtir la forme de commissions des droits de l'homme spécifiques ou de structures analogues adéquates, mises en place par nos parlements. Les parlements doivent aussi disposer d'un service juridique efficace doté de compétences particulières concernant les droits de l'homme.

Le double mandat des parlementaires – en tant que membres de l'Assemblée et de leur parlement national – revêt potentiellement une importance majeure pour assurer la garantie et l'application efficace, au plan national, des normes de la Convention. Comme certains l'ont évoqué dans nos débats, les parlements ont le pouvoir et le devoir de demander des comptes aux gouvernements en cas d'exécution inappropriée ou tardive des arrêts de la Cour en organisant par exemple des débats, des auditions ou en posant des questions parlementaires.

Les formations relatives aux droits de l'homme à l'intention des parlementaires et de leur secrétariat constituent, de ce point de vue, de précieux investissements.

Nous avons réitéré la nécessité d'assurer une mise en conformité complète et rapide de la situation au plan national suite aux arrêts de la Cour qui, dans beaucoup de cas, nécessite une surveillance parlementaire régulière et rigoureuse. La Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée procède, à l'heure actuelle, à des auditions avec des représentants des pays qui sont

ConfPréPar21/09/2012AM

à la traîne pour assurer le respect de leurs obligations. Mais cela ne saurait suffire. Il est indispensable que les organes législatifs nationaux accordent une place

prioritaire à cette question dans leur calendrier parlementaire, afin que soit assuré, au sein de tous les parlements nationaux, un suivi systématique et efficace des normes garanties par la Convention.

Thème n° 2 : La démocratie représentative est-elle en crise ? Défis pour les parlements nationaux

Le thème 2 a suscité un vif intérêt, ce qui n'est guère étonnant puisque la « démocratie représentative » est après tout au cœur de notre activité.

Nous avons tous constaté un fossé grandissant entre les institutions élues et les citoyens, comme l'indiquent les faibles taux de participation électorale observés partout en Europe. Si la plupart des participants ont conclu que la démocratie représentative n'est pas, en soi, en crise, nous sommes tous d'accord pour dire qu'elle est l'une des principales victimes de la crise économique et financière mondiale :

- le soutien aux partis politiques traditionnels a chuté tandis que les mouvements populistes et extrémistes sont en recrudescence ;
- des mesures d'austérité ont été imposées par les gouvernements ou par des mécanismes de négociation internationaux avec un contrôle limité des parlements, une transparence insuffisante et pratiquement sans que les citoyens aient voix au chapitre ;
- des citoyens, dont les mouvements de protestation ont parfois conduit à des troubles sociaux dans de nombreuses villes européennes, ont ainsi remis en cause la légitimité des institutions politiques.

Il ressort de nos discussions que la situation actuelle devrait apparaître comme une occasion de rapprocher les institutions de la démocratie représentative des citoyens. Les parlements ne doivent pas s'opposer aux changements de la société mais s'adapter aux évolutions sociétales et technologiques, tout en garantissant la stabilité de la démocratie à travers la construction d'un lien fort entre les institutions de la démocratie représentative et les citoyens. Etant eux-mêmes l'incarnation du résultat du vote, les parlements nationaux peuvent, tout d'abord, améliorer la « représentation » en établissant un lien plus étroit entre l'expression du peuple et l'issue du vote, notamment par le biais :

- d'un système électoral qui devrait refléter mieux l'opinion du peuple et la composition de l'électorat et faciliter la participation effective des minorités ;
- de l'adoption de mesures à même de renforcer la confiance du public dans le processus électoral, prévoyant le pluralisme politique, la transparence du financement et une plus grande démocratie interne au sein des partis politiques ;
- de la mise en place de mesures pour promouvoir : une participation et une représentation équilibrées des femmes en politique ; et une participation accrue des

ConfPréPar21/09/2012AM

jeunes au processus électoral – les assemblées de jeunes sont des outils utiles dans ce contexte ;

- du renforcement du rôle des parlements en matière d'initiative législative et de contrôle de

l'action des gouvernements, y compris par le biais de questions parlementaires au gouvernement, d'auditions publiques, etc. ; il est inacceptable que les représentants du peuple soient contournés systématiquement par les gouvernements sous prétexte d'urgence ;

- de la mise en place de meilleurs canaux de communication avec les citoyens, notamment via internet, les réseaux sociaux, des chaînes de télévisions parlementaires, et/ou par l'intermédiaire des associations de la société civile. Les parlements doivent investir les réseaux sociaux pour ne pas perdre le contact avec les jeunes générations ;

- du développement d'une nouvelle culture de la responsabilité civique et politique, passant par le renforcement de l'obligation de rendre des comptes ainsi que de la transparence de la part des gouvernants.

Il ressort également de nos discussions qu'aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que les citoyens aient leur mot à dire dans la conduite des affaires publiques, non seulement une fois tous les quatre ou cinq ans, mais quotidiennement. Les parlements ne doivent pas percevoir les nouveaux modèles délibératifs comme une forme de concurrence à la démocratie représentative tant qu'ils continuent de s'investir dans les débats. Ainsi, les Parlements pourraient promouvoir de nouveaux moyens d'expression du peuple au-delà des formes traditionnelles de mandat et de délégation, notamment par :

- la mise en place de processus et de structures participatifs et délibératifs tels que : les processus budgétaires participatifs ; les référendums d'initiative citoyenne ; les pétitions nationales ; les jurys ou conférences de citoyens ; le volontariat ; la vie associative ;

- l'éducation à la citoyenneté et la formation politique ;

- les réseaux transnationaux constitués par les citoyens pour étudier des problèmes spécifiques, d'ordre environnemental, social, voire constitutionnel.

Enfin, nous avons noté que la coopération interparlementaire reste d'une grande utilité pour renforcer la position des parlements sur le plan national, par le biais d'échanges des meilleures pratiques. À cet égard, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe offre, pour sa part, une plate-forme élargie à l'ensemble de l'Europe, dans le cadre de laquelle les représentants des

parlements nationaux peuvent échanger de bonnes pratiques et soumettre au débat (au moyen de propositions de résolution) des questions intéressant les citoyens de leurs pays respectifs pour rechercher des réponses communes. Le Forum Mondial de la Démocratie, né au sein de notre Assemblée, qui aura lieu dans une quinzaine

ConfPréPar21/09/2012AM

de jours à Strasbourg, précédé de l'Assemblée des jeunes, est un autre exemple de plate-forme d'échanges.

Pour conclure, ne peut-on résumer nos discussions en paraphrasant quelque peu la phrase de Winston Churchill : « la démocratie représentative est le pire des régimes à l'exception des autres... » ?

Thème n° 3 Révolutions arabes : défis et perspectives

Conclusions finales

Les discussions sur le thème 3 ont porté sur les principaux défis auxquels sont confrontés les pays arabes en transition et les opportunités qui leur et nous sont offertes.

Nous avons exprimé notre profonde préoccupation face à la situation en Syrie, à la violence inouïe et à l'urgence humanitaire provoquées par ce conflit. Nous nous sommes également inquiétés face aux violentes protestations qui ont secoué le monde arabe, suite à la diffusion d'un film islamophobe. Ce film est tout à fait condamnable. Cependant, rien ne peut justifier la violence sans précédent qu'il a provoqué.

La soif de liberté, de dignité et d'égalité a poussé les femmes et les hommes du monde arabe à descendre dans la rue il y a près de deux ans. Les citoyens et les citoyennes ont voulu se libérer des dictatures corrompues qui les opprimaient et les privaient de leurs droits fondamentaux et libertés politiques. Nous avons le devoir de faire l'autocritique : trop souvent les pays occidentaux ont soutenu des régimes dictatoriaux, sacrifiant la liberté des peuples au profit de la stabilité.

Les révolutions arabes ont été inspirées par les mêmes valeurs universelles que défend le Conseil de l'Europe et que partagent ses Etats membres. Des élections libres et équitables ont été organisées suites à certaines de ces révolutions, donnant ainsi une légitimité démocratique au processus de transition politique. Nous devons, par conséquent, engager un dialogue avec les forces politiques qui sont l'expression de ce vote, sur la base de nos valeurs communs et du refus de la violence.

Un vote libre et équitable ne garantit pas, tout seul, le succès de la transition démocratique. Pour assurer ce succès, les parlements et les gouvernements issus des élections doivent faire face à des défis considérables, tels que :

- la nécessité de parvenir à un consensus aussi large que possible sur la réforme constitutionnelle et la garantie qu'elle reflète des valeurs démocratiques ;
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes, tant dans le domaine public que dans le domaine privé ;
- la garantie du respect des droits de l'homme, y compris face au risque de fondamentalisme religieux ;
- la protection des droits des minorités religieuses et la promotion active du dialogue interculturel, y compris dans sa dimension religieuse ;

ConfPréPar21/09/2012AM

- la lutte contre l'insécurité et contre l'impunité, à travers l'Etat de droit ;
- la liberté des médias ;
- la lutte contre la corruption ;
- le renforcement des capacités de la société civile et sa pleine participation au processus politique ;
- la lutte contre le terrorisme.

Nous avons identifié des voies pour aller de l'avant.

Les parlements nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe sont prêts à fournir un soutien concret aux parlements des pays arabes en transition pour les aider à surmonter ces défis, en mettant à profit des outils de coopération interparlementaire.

Nous l'avons répété pendant cette conférence, toutes les confessions religieuses peuvent coexister pacifiquement, dans le respect des croyances de l'autre, pour construire ensemble une société empreinte de liberté et d'humanité.

Il est aussi essentiel d'accompagner la transition démocratique avec le développement et la croissance économiques, qui sont des conditions préalables de stabilité. Dans ce domaine, l'Union Européenne et nombre d'Etats européens ont un rôle fondamental à jouer.

Le Conseil de l'Europe, et en particulier son Assemblée, peuvent aussi accompagner le processus de transition, en offrant :

- un soutien politique et un cadre concret pour assurer un échange de vues et d'expériences sur le thème de la transition démocratique, y compris dans le cadre du statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée ;
- une assistance dans le domaine des réformes constitutionnelles, électorales et judiciaires ;
- l'adhésion à des instruments et à des accords partiels du Conseil de l'Europe ouverts à des Etats non membres ;
- les programmes d'assistance intergouvernementale et parlementaire.

Enfin, j'aimerais évoquer une phrase tiré du dernier rapport de l'Assemblée sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes du monde : *"C'est aux Etats arabes qu'il appartient de faire leurs choix, mais l'Europe doit se montrer à la hauteur des circonstances. Si elle manque aujourd'hui d'ambition et d'une vision politique d'avenir claire, démocratique, porteuse d'espoir, elle léguera aux générations futures un environnement toujours marqué par des dissensions politiques, culturelles et religieuses qui pourraient devenir insurmontables et, tôt ou tard, se retourner contre elle."*

Avant de lever la séance, je vous informe que notre prochaine Conférence se tiendra en 2014 à Oslo. La date et le lieu exacts vous seront bien entendu communiqués en temps utile.

M. Dag Terje ANDERSEN, Président du Stortinget (Norvège)

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour cette très intéressante Conférence. Les débats sur ces trois thèmes ont été enrichissants et originaux. J'apprécie beaucoup l'occasion qui nous est donnée tous les deux ans de nous réunir entre présidents de parlement de toute l'Europe.

C'est un plaisir pour moi, chers collègues, de vous inviter à Oslo 2014, pour la prochaine Conférence des Présidents de Parlement. Je suis particulièrement ravi que cette Conférence se déroule l'année où nous célébrerons les 200 ans de la Constitution norvégienne.

Je me fais une joie de vous accueillir tous à Oslo en septembre 2014.

Merci

Le Président

Merci, Monsieur le Président, nous serons au rendez-vous.

Je veux une nouvelle fois remercier M. Omirou d'avoir assumé la fonction de Vice-Président, les orateurs qui ont introduit, par des interventions très substantielles sur les trois thèmes de cette conférence. Je pense que nos réflexions feront l'objet d'approfondissements dans les parlements nationaux.

J'exprime ma très grande gratitude à toutes celles et à tous ceux qui ont organisé cette conférence, les autorités et la Ville de Strasbourg, le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire, M. Sawicki, ainsi que ses services, sans oublier le travail remarquable de nos interprètes.

Vive le Conseil de l'Europe et vive la démocratie !

(La Conférence est déclarée close à 17 heures)